

(21)

Agents des Services Achifs

S.N.C.F.  
SERVICE CENTRAL  
du PERSONNEL  
P. 9.000

Paris, le 5 mars 1943

Monsieur le Directeur de l'exploitation  
de la Région du SUD-OUEST



Comme suite à ma lettre P. 8.810 du 1er février écoulé, concernant l'utilisation éventuelle par votre Région, des agents des Chemins de fer coloniaux actuellement dans la Métropole, je vous prie de bien vouloir faire connaître au Secrétariat d'Etat aux Colonies - Inspection générale des Travaux Publics des Colonies - 27, rue Oudinot, Paris (7e) les admissions réalisées et, le cas échéant, l'affectation de chacun des intéressés.

Je vous adresse, d'autre part, 51 fiches de renseignements relatives aux antécédents professionnels des agents dont je vous ai soumis les noms et adresses par ma lettre précitée, modifiée par ma note du 25 février dernier, de laquelle il y a lieu de supprimer M. LONG, Henri, domicilié à Marseille (B. du R.)

P. le Directeur,  
L'Ingénieur,,  
signé : ANDRE

SERVICES ADMINISTRATIFS

Bureau du Personnel

Monsieur le Chef du Service du Matériel et  
de la Traction,

- 17 -

Copie transmise comme suite à nos communications des 5 février et 1er mars 1943 et avec prière de vouloir examiner, à nouveau, la possibilité d'utiliser comme auxiliaires, les agents faisant l'objet des fiches ci-joints, compte tenu des renseignements que ces fiches comportent.

Paris, le 10 mars 1943  
Le Chef des Services Administratifs

Vu et approuvé par  
le chef des agents  
d'exploitation  
devant les agents  
des services administratifs

SECRETARIAT D'ETAT  
AUX COLONIES

21

Inspection Générale des  
Travaux Publics des Colonies

FICHE DE RENSEIGNEMENTS  
concernant M. Albert FERNAND  
Chef ouvrier d'ant .....

- 1° - Nom et prénoms ..... ALBERT Fernand .....
- 2° - Date de naissance ..... 24 Août 1903 .....
- 3° - Situation de famille ..... Célibataire .....
- 4° - Domicile actuel ..... 7 Rue Saint Lazare ..  
Toulouse (Haute Garonne) .....
- 5° - Grade exact dans le cadre colonial .....  
Chef ouvrier d'ant après 66 mois ..  
des chemins de fer de l'Afrique Occi-  
tale française .....
- 6° - Degré d'instruction Certificat d'études ..  
(études faites, diplômes) ..... primaires .....
- 7° - Services antérieurs -  
Emplois occupés avant  
d'entrer dans l'administration coloniale ..  
Menuisier en toitures ..  
Carrosserie automobile .....

à la Colonie pour le compte de l'administra-  
tion coloniale Réseau Dakar Niger

Service Matériel et traction

Chef de poste de visite du matériel

de gare, Chef de groupe des menuisiers

à la réparation des wagons de mar-

chandise

Desiderat de l'intéressé :

(région dans laquelle l'intéressé désire-  
rait servir et emploi dans lequel il

aimerait être utilisé)

REGION SUD OUEST TOULOUSE

9° - Observations diverses

Entré en service en 1928

25 FEV 1943

PARIS, le .....



SECRETARIAT D'ETAT  
AUX COLONIES

21

Inspection Générale des  
Travaux Publics des Colonies

FICHE DE RENSEIGNEMENTS  
concernant M. BARRERE  
..... Chef d'atelier .....

- 1° - Nom et prénoms ..... BARRERE Emile Lucien
- 2° - Date de naissance ..... 29 Décembre 1903
- 3° - Situation de famille ..... Marié - 2 enfants
- 4° - Domicile actuel ? Rue Emile Santini  
..... Agen
- 5° - Grade exact dans le cadre colonial  
..... Chef d'atelier des chemins de fer AOF  
..... Matériel et traction
- 6° - Degré d'instruction .....  
(études faites, diplômes)  
..... Etudes secondaires
- 7° - Services antérieurs -  
Emplois occupés avant :  
-d'entrer dans l'administration coloniale  
..... Industrie du bois  
..... Confection de meubles  
.....

à la Colonie pour le compte de l'adminis-  
tration coloniale .....  
Chief d'atelier du matériel roulant ..  
du réseau Dakar-Niger.....

8° - Desiderata de l'intéressé :  
(région dans laquelle l'intéressé désirerait servir et emploi dans lequel il aimeraient être utilisé) : .....

**REGION. QUEST. QU. SUD. QUEST. (Agen)**

### q° : Observations diverses

Entered on service on 1925

25 FEV 194.

PARIS, le .....



SECRETARIAT D'ETAT  
AUX COLONIES

21

Inspection Générale des  
Travaux Publics des Colonies

FICHE DE RENSEIGNEMENTS  
concernant M. BORDA  
.....Chef d'atelier.....

- 1° - Nom et prénoms ..... BORDA  
..... Marcel Lucien François
- 2° - Date de naissance ..... 12 Mai 1895
- 3° - Situation de famille ..... Marié
- 4° - Domicile actuel ..... 36, Rue Villegoudou  
..... Castres (Tarn)
- 5° - Grade exact dans le cadre colonial ..  
..... Chef d'atelier des chemins de fer  
..... de l'A.O.F. (Matériel et traction)
- 6° - Degré d'instruction .....  
(études faites, diplômes)  
..... Etudes primaires supérieures
- 7° - Services antérieurs -  
Emplois occupés avant :  
-d'entrer dans l'administration coloniale  
..... Sculpteur sur bois

-à la Colonie pour le compte de l'adminis  
.....tion coloniale .....  
..... Chef d'atelier à bois .....  
..... Vagonnage du réseau Dakar-Niger .....

8° - Désiderata de l'intéressé ;  
(région dans laquelle l'intéressé désir  
rait servir et emploi dans lequel il  
aimerait être utilisé) .....

Région Sud Ouest (Castres) .....

9° - Observations diverses .....

Entré en service en 1923 .....

25 FEV 1943  
PARIS, le .....



SECRETARIAT D'ETAT  
AUX COLONIES

Inspection Générale des  
Travaux Publics des Colonies

21

FICHE DE RENSEIGNEMENTS  
concernant M. BOTTIN  
Chef de dépôt

- 1° - Nom et prénoms ... BOTTIN Albert .....
- 2° - Date de naissance .. 22 Mai 1898 .....
- 3° - Situation de famille .. Marié .....
- 4° - Domicile actuel .. 1, Rue du Fouret  
..... Tulle (Corrèze) .....
- 5° - Grade exact dans le cadre colonial ..  
..... Chef de dépôt des chemins de fer  
..... de l'A.O.F. (matériel et traction) .....
- 6° - Degré d'instruction ..  
(études faites, diplômes) ..  
..... Etudes secondaires ..  
..... Ancien élève de l'Ecole du génie  
..... civil .....
- 7° - Services antérieurs -  
Emplois occupés avant :  
-d'entrer dans l'administration coloniale ..  
..... Chemins de fer du Nord ..  
Entretien des locomotives - Service  
de route sur les locomotives) .....

à la Colonie pour le compte de l'administra-  
tion coloniale. Chef de dépôt au  
Réseau Dakar - Niger.

8° Désiderata de l'intéressé :  
(région dans laquelle l'intéressé désire-  
rait servir et emploi dans lequel il  
aimerait être utilisé)

Region Sud Ouest (Tulle)

9° Observations diverses

Entre au service en 1926

PARIS, 1<sup>e</sup> 25 FEV 1943



SECRETARIAT D'ETAT  
AUX COLONIES

Inspection Générale des  
Travaux Publics des Colonies

21

FICHE DE RENSEIGNEMENTS  
concernant M. ... BUILLES...  
..... Chef ouvrier d'art..

- 1° - Nom et prénoms .. BUILLES.. Prosper.....
- 2° - Date de naissance .. 11 Décembre 1899.....
- 3° - Situation de famille ..... Marié.....  
..... deux enfants.....
- 4° - Domicile actuel ... 22 Allées de Villose...  
Foix (Ariège).....
- 5° - Grade exact dans le cadre colonial .....
- ..... Chef ouvrier d'art des chemins de fer  
..... de l'A.O.F. (Matériel et Traction).
- 6° - Degré d'instruction .....
- (études faites, diplômes) .....
- ..... Instruction primaire supérieure.....
- 7° - Services antérieurs -  
Emplois occupés avant :  
-d'entrer dans l'administration coloniale  
..... Ajusteur mécanicien.....  
.....

-à la Colonie pour le compte de l'administra  
tion coloniale ..... Chef ouvrier  
Chef de groupe au dépôt d'autorails de  
Dakar.....

8° - Desiderata de l'intéressé :  
(région dans laquelle l'intéressé désire-  
rait servir et emploi dans lequel il  
aimerait être utilisé).....

Région Sud Ouest (Faoix).....

9° - Observations diverses.....

..... Entré au service en 1926

PARIS, le 25 FEV 1943.



SECRETARIAT D'ETAT  
AUX COLONIES

21

Inspection Générale des  
Travaux Publics des Colonies

FICHE DE RENSEIGNEMENTS  
concernant M. DAUNIS  
Chef ouvrier d'art

- 1° - Nom et prénoms ....DAUNIS..Marcel.J.....  
.....Jean.....
- 2° - Date de naissance ....14.Août.1899.....  
.....
- 3° - Situation de famille .....Marié.....  
.....sans enfant.....
- 4° - Domicile actuel .13.Rue.Eugène.Tenac.....  
.....BORDEAUX.....
- 5° - Grade exact dans le cadre colonial ...  
.....Chef ouvrier d'art des chemins de fer.....  
.....de l'A.O.F. (Matériel et Traction).....
- 6° - Degré d'instruction .....  
(études faites, diplômes) .....  
.....Instruction secondaire.....  
.....
- 7° - Services antérieurs -  
Emplois occupés avant :  
-d'entrer dans l'administration coloniale  
.....  
.....Chef de chantier.Chemins de fer Maroc.....  
.....Travaux d'art.voies et ponts.....  
.....

-à la Colonie pour le compte de l'adminis-  
tration coloniale .....  
Chef. service menuiserie aux ateliers  
du chemin de fer de la Côte d'Ivoire  
..... (Réseau Abidjan-Niger) .....

8° - Désidérata de l'intéressé :  
(région dans laquelle l'intéressé désire-  
rait servir et emploi dans lequel il  
aimerait être utilisé) .....

Région Ouest (Bordeaux) .....

9° - Observations diverses .....

Entré au service en 1924 .....

PARIS, le 25 FEV 1943



GL

SECRETARIAT D'ETAT  
AUX COLONIES

21

Inspection Générale des  
Travaux Publics des Colonies

FICHE DE RENSEIGNEMENTS  
concernant M. DELMAU Prosper...  
chef ouvrier d'art.....

- 1° - Nom et prénoms DELMAU Prosper Adolphe.....
- 2° - Date de naissance 6 Janvier 1900.....
- 3° - Situation de famille Veuf.....  
1 enfant.....
- 4° - Domicile actuel chez M. TARRISSOU François,  
rue du Pont à le Baulan (Pyrénées-  
Orientales)
- 5° - Grade exact dans le cadre colonial .....  
chef ouvrier d'art des Chemins de Fer  
de l'A.O.F. (matériel et traction).....
- 6° - Degré d'instruction .....  
(études faites, diplômes) .....
- 7° - Services antérieurs -  
Emplois occupés avant :  
-d'entrer dans l'administration coloniale  
ajusteur monteur aux usines Berliet à  
LYON(atelier locomotives).....

-à la Colonie pour le compte de l'administra-  
tion coloniale .....  
ateliers des chemins de fer. (locomotives) ..  
des Réseaux CONAKRY-NIGER & ABIDJAN-NIGER ..  
.....

8° - Desiderata de l'intéressé :  
(région dans laquelle l'intéressé désire-  
rait servir et emploi dans lequel il  
aimerait être utilisé) .....  
**Région sud-ouest (PERPIGNAN)** .....

9° - Observations diverses .....  
**Entré au service en 1938.** .....

25 FEV 1943  
PARIS, le .....



SECRETARIAT D'ETAT  
AUX COLONIESInspection Générale des  
Travaux Publics des ColoniesFICHE DE RENSEIGNEMENTS  
concernant M. GAUTHIER Prosper  
Chef ouvrier d'art .....

- 1° - Nom et prénoms . GAUTHIER Prosper .....
- 2° - Date de naissance 31 Août 1897 .....
- 3° - Situation de famille Marié .....
- 2 enfants .....
- 4° - Domicile actuel chez M. LAVILLE, aux Varennes, Commune de Tourre (Charente) .....
- 5° - Grade exact dans le cadre colonial .....  
Chef ouvrier d'art des Chemins de Fer de  
l'A.O.F. (matériel et traction) .....
- 6° - Degré d'instruction Instruction primaire.  
(études faites, diplômes) .....
- 7° - Services antérieurs -  
Emplois occupés avant :  
-d'entrer dans l'administration coloniale  
Ajusteur monteur dans la construction ..  
des locomotives .....

- 2 . . -

- à la Colonie pour le compte de l'adminis-  
tration coloniale .Chef.ouvrier..faisant.....  
fonctions de chef.d'atelier..dans.une.ré-  
servo..de..traction..au..réseau..Dakar-Niger...

8° - Desiderata de l'intéressé :  
(région dans laquelle l'intéressé désire-  
rait servir et emploi dans lequel il  
aimerait être utilisé) .....

Région, quest(Charente)

9° - Observations diverses .....

Entré en service en 1922 .....

25 FEV 1943  
PARIS, le .....



SECRETARIAT D'ETAT  
AUX COLONIES

21

Inspection Générale des  
Travaux Publics des Colonies

LISTE DE RENSEIGNEMENTS  
concernant M. GOMBAUD Jean, chef  
d'atelier ouvrier d'art

- 1° - Nom et prénoms GOMBAUD Jean Albert André .....
- 2° - Date de naissance 1er Avril 1896 .....
- 3° - Situation de famille Marié - sans enfant .....
- 4° - Domicile actuel 39 bis, avenue E. Billières  
TOULOUSE (Hte-Garonne) .....
- 5° - Grade exact dans le cadre colonial .....  
chef ouvrier d'art des chemins de fer de  
l'A.O.F. (matériel et traction) .....
- 6° - Degré d'instruction .....  
(études faites, diplômes) .....  
instruction primaire .....
- 7° - Services antérieurs -  
Emplois occupés avant :  
-d'entrer dans l'administration coloniale  
Mécanicien .....

-à la Colonie pour le compte de l'administra-  
tion coloniale Chef ouvrier chargé des fonc-  
tions de chef d'atelier au wharf de Port-Bouet  
(Réseau ABIDJAN-NIGER) .....

8° - Desiderata de l'intéressé :  
(région dans laquelle l'intéressé désire-  
rait servir et emploi dans lequel il  
aimerait être utilisé) .....  
région sud-ouest(TOULOUSE) .....

9° - Observations diverses .....

..... entré au service en 1925 .....

PARIS, le 25.FÉV.1943.



SECRETARIAT D'ETAT  
AUX COLONIES

21

..... Inspection Générale des  
..... Travaux Publics des Colonies

FICHE DE RENSEIGNEMENTS  
concernant M. GRANGIER.....  
Chef ouvrier d'art.....

- 1° - Nom et prénoms **GRANGIER Adrien** .....
- 2° - Date de naissance ... **28/10/1893** .....
- 3° - Situation de famille **Marie. Fait enfant** .....
- 4° - Domicile actuel  
**3<sup>e</sup> Av. Pierre Buffin à MARMANDE (L à G)** .....
- 5° - Grade exact dans le ~~après 66 mois~~ colonial ..  
**Chef ouvrier d'art/des chemins de fer de l'AOF (Matériel et traction)** .....
- 6° - Degré d'instruction ..  
(études faites, diplômes)  
**Instruction primaire** .....
- 7° - Services antérieurs -  
Emplois occupés avant :  
~~-d'entrer dans l'administration coloniale~~  
**Chef d'équipe monteur à la Sté des Constructions des BATIGNOLLES à PARIS** .....

- à la colonie pour le compte de l'administrateur  
tion coloniale . . . . .  
que, à quelque ajustement au besoin . . .  
Dakar-Bigga . . . . .  
8o. Désiderait de l'intéressé ;  
(référion dans laquelle l'intéressé désire .  
réaliser son service et emploie dans lequel il  
aimerait être utilisé) . . . . .  
Référion Sud-Ouest (AGEN ou PRIGUER)  
9a. Observations diverses . . . . .  
Entretien : en septembre 1942 . . . . .  
PARIS, le  
25 FEV 1943



SECRETARIAT D'ETAT  
AUX COLONIES

21

Inspection Générale des  
Travaux Publics des Colonies

LIGNE DE RENSEIGNEMENTS  
concernant M. JOSEPH Roger...  
Chef ouvrier d'art

- 1° - Nom et prénoms ... JOSEPH Roger, Jean, Ulysse.
- 2° - Date de naissance 25 Octobre 1893 .....
- 3° - Situation de famille Marié .....
- 4° - Domicile actuel Route de Nogaro .....
- ..... à EAUZE (Gers) .....
- 5° - Grade exact dans le cadre colonial .....
- ..... Chef ouvrier d'art des chemins de fer de ...
- ..... l'A.O.F. (service matériel et traction) ...
- 6° - Degré d'instruction .....
- ..... études faites, diplômes .....
- ..... Instruction primaire .....
- .....
- 7° - Services antérieurs -  
Emplois occupés avant :  
-d'entrer dans l'administration coloniale  
.....  
..... Chef d'équipe et chef marchandeur .....
- ..... Chaudronnier sur fer aux Ateliers et .....
- ..... Chantiers de Dyle et Bacalan à Bordeaux ...
- .....

-à la Colonie pour le compte de l'administra-  
tion coloniale .....  
**Chef ouvrier chaudronnier** .....  
.....

8° - Desiderata de l'intéressé :  
(région dans laquelle l'intéressé désire-  
rait servir et emploi dans lequel il  
aimerait être utilisé) .....  
**Région sud-ouest (Gers)** .....

9° - Observations diverses .....  
**Entré au service en 1920** .....

PARIS, le 25 FEV 1943



16

SECRETARIAT D'ETAT  
AUX COLONIES

... Inspection Générale des  
Travaux Publics des Colonies

FICHE DE RENSEIGNEMENTS  
Conseiller M. LAMY-SCHAFFER René

1. Nom et prénoms ... JAMES-CHARLES Rena

2. Date de naissance ... 27 mai 1889

3. Situation de famille ... Veuf.

4. - Domestique actuel ...  
..... Paul Bégin (épouse)

5. - Grade exact dans le cadre colonial ...  
..... Chef ouvrier à art. des échafaudages (échaf.)

6. - Degré d'instruction ...  
..... (études faites, diplômes)

7. - Services exercés ...  
..... Instruction primitive

7. - Services exercés ...  
..... Administration coloniale  
-d'entrer dans l'administration coloniale  
Tourneur ajusteur  
mechanique serrurier

-à la Colonie pour le compte de l'administra-  
tion coloniale Chemin de fer-Service.....  
..... de la traction-entretien mécanique des  
wharfs et grues Togo et Dahomey-Naviga-  
tion fluviale du Niger et service auto-  
mobile -Mécanique générale)

8° - Désirerait de l'intéressé :  
(région dans laquelle l'intéressé désire-  
rait servir et emploi dans lequel il  
aimerait être utilisé)

..... Région Sud-Ouest (Pyrénées) .....

9° - Observations diverses .....

..... Entré au service en 1925 .....

PARIS, 25 FEV. 1943.



SECRETARIAT D'ETAT  
AUX COLONIES

Inspection Générale des  
Travaux Publics des Colonies



FICHE DE RENSEIGNEMENTS  
concernant M. LLONG Raoul  
Jean chef ouvrier d'art

- 1° - Nom et prénoms LLONG Raoul Jean .....
- 2° - Date de naissance 15 Juillet 1898 .....
- 3° - Situation de famille Marié .....
- 4° - Domicile actuel avenue Bellevue Lapuyade  
N°. 14 - TOULOUSE (Hte-Garonne) .....
- 5° - Grade exact dans le cadre colonial .....  
chef ouvrier d'art des Chemins de Fer  
de l'A.O.F. (matériel et traction) .....
- 6° - Degré d'instruction certificat études  
(études faites, diplômes) primaires  
cours complémentaire .....
- 7° - Services antérieurs -  
Emplois occupés avant :  
-d'entrer dans l'administration coloniale  
Ajusteur chauffeur mécanicien .....

- à la Colonie pour le compte de l'administra  
tion coloniale .....  
chef de garage - chef mécanicien d'auto-  
rails - Chef d'outillage et d'entretien  
d'atelier .....
- 8° - Désiderata de l'intéressé, ...  
(région dans laquelle l'intéressé désire-  
rait servir et emploi dans lequel il  
aimerait être utilisé) .....  
région sud-ouest (Toulouse) .....
- 9° - Observations diverses .....  
..... entré au service en 1924 .....

25.FEV 1943  
PARIS, le .....



SECRETARIAT D'ETAT  
AUX COLONIES

21

Inspection Générale des  
Travaux Publics des ColoniesFICHE DE RENSEIGNEMENTS  
concernant M. MALBEC Aristide.  
... chef ouvrier d'art .....

1° - Nom et prénoms . . . . . MALBEC Aristide.....

2° - Date de naissance . . . . . 8 Août 1893.....

3° - Situation de famille . . . . . Marié.....  
2 enfants.....4° - Domicile actuel chez Mme Pourgatou à . . . . .  
Grenade sur l'Adour . . . . . LANDES (zone libre) . . . . .5° - Grade exact dans le cadre colonial . . . . .  
chef ouvrier d'art des chemins de fer . . . . .  
de l'A.Q.E. (matériel et traction) . . . . .6° - Degré d'instruction . . . . .  
(études faites, diplômes) études privées . . . . .  
maires . . . . .7° - Services antérieurs -  
Emplacements occupés avant :  
-d'entrer dans l'administration coloniale  
Serrurier à l'arsenal de TOULOUSE . . . . .

à la Colonie pour le compte de l'administra-  
tion coloniale .....  
Chef ouvrier serrurier à l'entretien du ..  
matériel roulant du Réseau DAKAR-NIGER .....

8° - Desiderata de l'intéressé :  
(région dans laquelle l'intéressé désire-  
rait servir et emploi dans lequel il  
aimerait être utilisé).  
Région sud-ouest (LANDES) .....

9° - Observations diverses .....

..... entré aux services en 1923 .....

PARIS, le 25 FEV. 1943



SECRETARIAT D'ETAT  
AUX COLONIES

21

Inspection Générale des  
Travaux Publics des Colonies

FICHE DE RENSEIGNEMENTS  
concernant M. RASCOL .....  
Chef ouvrier d'art .....

1° - Nom et prénoms RASCOL Louis Joseph .....

2° - Date de naissance 2/11/1908 .....

3° - Situation de famille Marié A. enfants .....

4° - Domicile actuel  
73 Avenue Lot à BEDARIEUX (Hérault) .....

5° - Grade exact dans le cadre colonial .....  
Chef ouvrier d'art des chemins de fer  
de l'AOF (Matériel et traction) .....

6° - Degré d'instruction .....  
(études faites, diplômes)  
Etudes primaires .....

7° - Services antérieurs -  
Emplois occupés avant :  
-d'entrer dans l'administration coloniale  
Industrie privée - Menuiserie - ébénis-  
terie - .....

~~Le décret du 1er juillet 1902~~

8° - Desiderata de l'intéressé :  
... (région dans laquelle l'intéressé désire-  
rait servir et emploi dans lequel il  
aimerait être utilisé) .....  
Région Sud-Est. (FERRARIEUX) .....

..... Iowa officinale - ?  
9° - Observations diverses .....

## 90 - Observations diverses

join Entre en service en 1950

... BOLIVARIAN REPUBLIC OF VENEZUELA  
(BOLÍVAR), ac PARIS, le 25 FEV. 1943...



地圖上標註了嗎？

やうなのは誰が主か。それが、今何の事だ。さう。

SECRETARIAT D'ETAT  
AUX COLONIES

21

Inspection Générale des  
Travaux Publics des Colonies

FICHE DE RENSEIGNEMENTS  
concernant M<sup>me</sup> TIXADOR Albert  
Sous Chef de dépôt

1° - Nom et prénoms ..... TIXADOR Albert  
..... Honore Louis

2° - Date de naissance 16 Mai 1891

3° - Situation de famille ..... Marié  
..... Deux enfants

4° - Domicile actuel Chef Mme Vve Annangane  
..... à Rivesaltes (Pyrénées Orientales)

5° - Grade exact dans le cadre colonial .....  
..... Sous chef de dépôt des Chemins de fer  
..... de l'A.O.F. (Matériel et traction)

6° - Degré d'instruction .....  
(études faites, diplômes) .....  
..... Etudes primaires .....  
..... supérieures .....

7° - Services antérieurs -  
Emplois occupés avant :  
-d'entrer dans l'administration coloniale  
..... 1° Ajusteur, monteur .....  
..... 2° Chef d'équipe .....  
..... 3° Contremaître .....

- à la Colonie pour le compte de l'administra-  
tion coloniale : Chef de réserve Réseau....  
Dakar-Niger - Sous chef de dépôt au Togo....  
et au Dakar-Niger - Fonctions de chef d'ateli-  
er aux ateliers généraux Conakry-Niger....

8° - Desiderata de l'intéressé :  
(région dans laquelle l'intéressé désire-  
rait servir et emploi dans lequel il  
aimerait être utilisé)

Région Sud-Ouest. (Centre) OO.

Pyrénées

895 - Observations diverses

Entre au service en 1928

PARIS, le 25.FEV.1943



SECRETARIAT D'ETAT  
AUX COLONIES

21

Inspection Générale des  
Travaux Publics des Colonies

FICHE DE RENSEIGNEMENTS  
concernant M... VIALLANEIX  
.... Chef ouvrier d'art .....

1° - Nom et prénoms ... VIALLANEIX Jean Louis .....

2° - Date de naissance 26 Février 1901 .....

3° - Situation de famille ... Marié ..  
..... sans enfant .....

4° - Domicile actuel ... Chemin de la Coopérative  
... VILLENEUVE sur LOT. (Lot et Garonne) ...

5° - Grade exact dans le cadre colonial ..  
..... Chef ouvrier d'art des chemins de fer  
de l'A.O.F., (Matériel et Traction) .....

6° - Degré d'instruction ..  
(études faites, diplômes) ..  
..... Etudes primaires .....

7° - Services antérieurs -  
Emplois occupés avant :  
-d'entrer dans l'administration coloniale  
..... Ouvrier menuisier dans l'industrie .....

-à la Colonie pour le compte de l'administra-  
tion coloniale  
Ouvrier menuisier au Dakar-Niger

8° - Desiderata de l'intéressé ;  
(région dans laquelle l'intéressé désire-  
rait servir et emploi dans lequel il  
aimerait être utilisé)

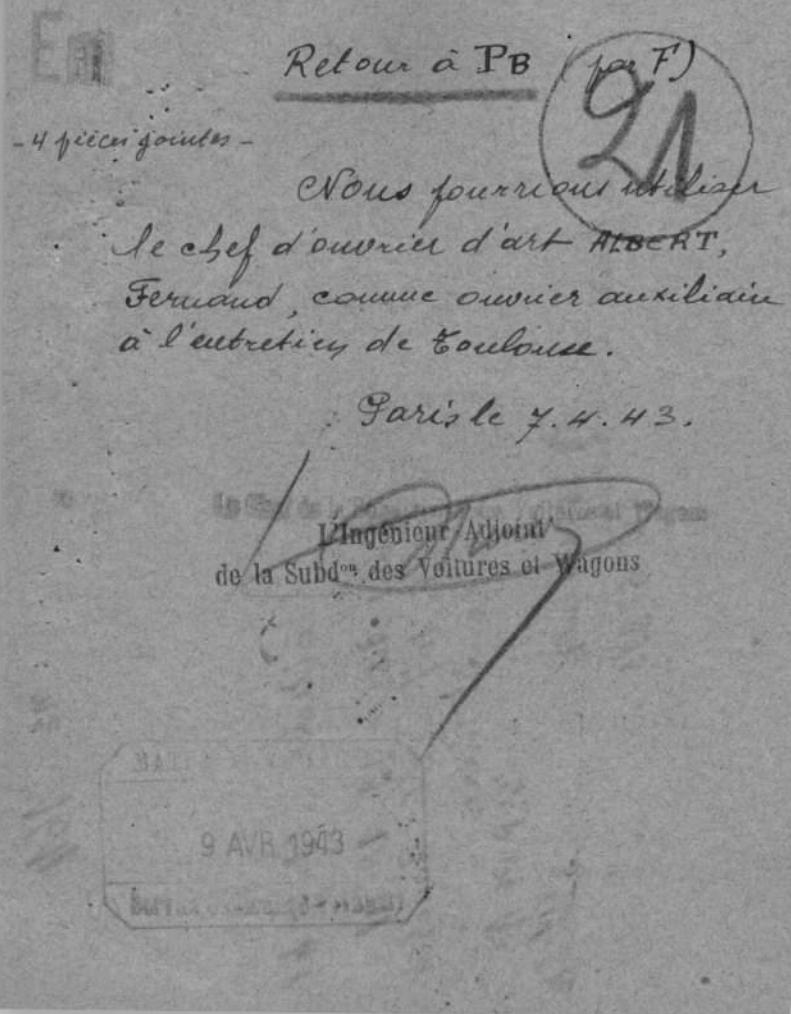
Région sud-ouest (Villeneuve s/Lot)

9° - Observations diverses

Entré au Service en 1924

PARIS, le 25 FEV. 1941.





S.N.C.F.  
RÉGION DU SUD-OUEST

MATÉRIEL ET TRACTION

no 164  
~~E~~ NOTICE

sur incident

N° de N<sup>e</sup> 12918

provocé par une avarie  
de demi-accouplement de frein

(Suite au rapport journalier de l'entretien de Poitiers du 19.10.41)

Train { rapide (1)  
express  
omnibus  
léger  
mixte  
messageries  
marchandises

N° 5001 Bis du 19.10.41  
Machine E 107 M<sup>me</sup> CE Bouchet  
du dépôt de St Pierre  
Section parcourue St P Ps Ac

Lieu de l'incident PK 257 134 entre Temps perdu 23' Vida  
Monto et Villefranche (imputable à l'incident)

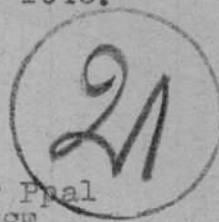
Série et N° du véhicule : KU 58993 Place 25 de tête

Réseau propriétaire { du véhicule Etat  
du 1/2 accouplement POM.

Cause de l'incident (souligner la partie intéressée par l'avarie) :

Fel

Toulouse, le 14 Mai 1943.



Monsieur l'Ingénieur Principal  
C.A.M.T. à TOULOUSE  
- - - - -

AGENTS DES CHEMINS DE TERRE COLONIAUX.-

Suite à votre lettre VI A 130.10  
du 10 Mai 1943.

Je vous informe que Mr ALBERT Fernand, qui devait prendre son service à l'Entretien de Toulouse en qualité d'auxiliaire, vient de nous aviser qu'il était affecté au Ministère des Colonies à Paris. Il n'est plus question de ce fait de son embauchage par notre Etablissement.



Le Chef de l'Entretien,

*Hol*

*Transmis à PB2 comme suite à sa  
lettre du 3 Mai 1943*

*Toulouse le 17 Mai 1943*

*L'Ingénieur Principal  
Chef du C. A.M.T.*

VII-d- Beziers, le 9 Mars 1943

25 MAR 1943

DIVISION DU SERVICE GENERAL (PB.2)



AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX

Comme suite à votre transmission PB.2 du 25.2.43, j'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai convoqué M.RESOOL Louis, chef-ouvrier (menuisier ébéniste) en résidence à Bédarieux, en vue de son utilisation comme auxiliaire.

Après examen de sa situation, j'ai décidé de l'admettre, sauf indication contraire de votre part, à l'équipe des lignes de Bédarieux.

Par ailleurs et conformément au dernier alinéa de la lettre P.8810 du 1.2.43 je vous serais très obligé de bien vouloir me faire connaître de quelle façon nous devons décompter le salaire de l'intéressé.

1<sup>er</sup> Ingénieur C.A.M.T.

30 MAR. 1943

SORTIE 11/1/43

Q/H/25  
Le Chef de la Division des Études  
de Traction Electrique  
29 MAR 1943

22 MAR. 1943

RETOUR 22/3/43

PB2 MINUTE Paris, le



Arrondissement M T BEZIERS

AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX  
VR du 9.3.43

Nous n'avons pas d'objection à l'utilisation comme auxiliaire de M. RESCOL Louis, chef ouvrier d'art (menuisier) des Chemins de fer de l'A.C.F., à l'équipe des lignes de Bédarieux.

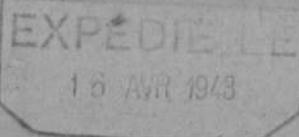
Prière de vouloir bien nous indiquer dans quelles fonctions il est occupé, en nous faisant connaître la date de sa prise de service.

Il y auralieu de l'aviser que le salaire lui revenant du fait de son utilisation à notre Service sera versé par nos soins au Secrétariat d'Etat aux Colonies qui continuera à assurer lui-même le service de la soldes ~~à cet~~ ~~agent~~.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

Signé: DÉTIENNE

Copie pour PA- I *42 Jan B.*



AG/V BEZIERS le 22 avril 1943

21

VII-d-.130.00

DIVISION DU SERVICE GENERAL  
( PB.2.)

-:-:-:-:-:-:-:-:-

AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX.

Suite à votre PB.2 du 14courant .

J'ai l'honneur de vous faire con-  
naître que M.RASCOL qui a été admis la  
10.3.43, est utilisé comme manœuvre auxi-  
liaire à l'entretien et à la réparation  
des lignes de traction électrique.

L'intéressé est au courant de ces  
travaux ayant été occupé par la Sté Pa-  
risienne, pour l'Industrie des Chemins  
de Fer et des Tramways Electriques, lors  
de l'électrification de la ligne Béziers-  
Neussargues.

L'INGENIEUR C.A.M.T.



G. Mauz

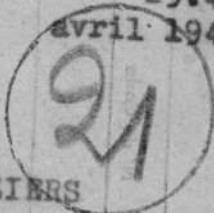
# MINUTE

PB2



Paris, le

CB  
29.4  
avril 1943



A.M.T BEZIERS

## AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX

admis  
10.3.43

Vous nous avez signalé que vous utilisiez en qualité de manœuvre auxiliaire à l'équipe des lignes de BEDARIEUX, le chef ouvrier d'art RASCOL des chemins de fer coloniaux.

Il y a lieu de l'utiliser et de le payer comme ouvrier auxiliaire ainsi que le sont tous les autres chefs ouvriers d'art des chemins de fer coloniaux dans notre service.



LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL

SOCIÉTÉ LISSAC

COPIE pour PA - I  
COPIE pour 3<sup>e</sup> Son B du Secrétariat Exploitation

CONFIDENTIEL

Moyen  
de  
légion

SOCIÉTÉ LISSAC DE 2 CHEMINS DE

Beziers, le 19 mai 1943  
VII-d-I30.00

DIVISION DU SERVICE GENERAL  
( FB. 2 )



AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX

Comme suite à vos lettres FB.2 des 27.4 et I3.5.43. j'ai l'honneur de vous faire connaître que les agents des Chemins de fer coloniaux ci-après désignés ont pris leur service au 7ème A.M.T.

1°- M.RASCOL, chef ouvrier d'art, admis le 10.5.43 à l'Equipe des lignes de Béziers, comme ouvrier auxiliaire au salaire horaire de 8f,70.

2°- M.TIXADOR, s/Chef de Dépôt admis le 17.5.43 au dépôt de Béziers comme contremaître adjoint auxiliaire à la taxe journalière de 106f,10.

Par ailleurs, je vous serais très obligé de bien vouloir m'indiquer le régime des facilités de circulation à appliquer aux intéressés.

MATERIEL & TRACTION	1' Ingénieur C.A.M.T.
RECD	
24 MAI 1943	
SERVICE GÉNÉRAL (Personnel)	

*G. Mamont*

**S.N.C.F.**

Région du Sud-Ouest

Matériel et Traction

Paris, le

19

BOULEVARD DE LA GARE, 41 (10<sup>e</sup> Arrondissement)



## DEMANDE D'AUDIENCE

Nom Hans Tward  
Adresse Chapaux de l'AOF  
membre des colonies

### OBJET

Milité à moi offrir la paix aux  
colonies de tout

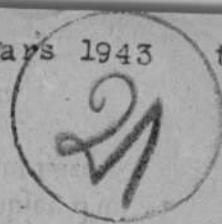
L.H.A.C.72

III pe

Tours, le 13 Mars 1943 te

AGENTS DES  
CHEMINS DE  
FER COLO-  
NIAUX

PB.2



(Votre transmission du 25.2.43)

Je vous informe que nous avons convoqué, en vue de son utilisation, le Chef ouvrier d'art HOUIS Fernand, résidant à Savonnières (I-et-L), qui figure sur la liste jointe à la lettre du Service Central P 8810 du 1.2.43.

Cet agent nous a fait connaître qu'étant actuellement affecté au Ministère des Colonies à Paris, il ne recherchait pas à entrer dans nos services.

L'INGENIEUR C.A.M.T.

par Adm. au nom de Houis  
N° 1

PF

SERVICE  
CENTRAL

30 MARS 1943

SÉCRÉTARIAT D'ÉTAT

ÉTAT FRANÇAIS.

AUX COLONIES.

TRAVAIL - FAMILLE - PATRIE.

INSPECTION GÉNÉRALE DES  
T.P. DES COLONIES

SOG E67P

A... Paris, le 29 MARS 1943

*BORDEREAU des pièces adressées à la Direction Générale  
de la Société Nationale des Chemins de fer*

SOMMAIRE.	français NOMBRE de PIÈCES.	OBSERVATIONS.
Additif à la liste des agents des chemins de fer coloniaux, suscep- tibles d'être mis à la disposition de la S.N.C.F. .... 1		Suite à ma lettre n°306 IGTP/P du 19 Février 1943.
Fiches de rensei- gnements concer- nant M. HOUIS .... 1		
TOTAL .... 2		
<i>Par l'Inspecteur Général des Travaux Publics des Colonies et Provinces Par l'Ingénieur Général LABBÉ et ses assistants L'Ingénieur Principal</i>		

III-pe

TOURS, le 16 Avril 1943.

c

DIVISION DU SERVICE GENERAL  
PB.2



AGENTS DES CHEMINS DE  
FER COLONIAUX.

-----  
Dossier HOUIS

(Votre lettre du 13 courant).

Le chef ouvrier d'art HOUIS Fernand, des C.de F. coloniaux, résidant à Savonnières I. & L., pourrait être affecté comme ouvrier menuisier auxiliaire à l'entretien de Tours, où nous aurions son utilisation.

L'INGENIEUR CHEF D'AMM & T.

REÇU

23 AVR. 1943

Service Général (Personnel)

E M	Reçu le
X	20 AVR. 1943
✓	64 Bourgoin

PB-

MATERIEL DE TRACTION

17 AVR. 1943

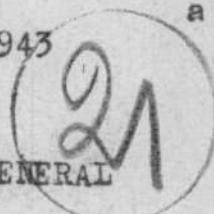
Transmis à E  
pour avis  
19. 4. 43  
Le Chef de la Subdivision  
d'accord pour  
affecter menuisier  
auxiliaire m. Houis Fernand  
au service de l'entretien de  
la ligne de Corse au lieu  
de Clermont 14.43  
5/1943

TOURS, le 24 AVRIL 1943

III pe

a

DIVISION DU SERVICE GENERAL  
(PB.2)



- AGENTS DES CHEMINS DE FER  
COLONIAUX -  
Dossier HOUIS.

Par ma lettre du 16 courant, je vous ai fait connaître que le chef ouvrier d'art HOUIS Fernand, des Chemins de fer coloniaux résidant à Savonnières (Indre & Loire) pourrait être affecté comme ouvrier menuisier auxiliaire à l'entretien de Tours.

Je vous demande de vouloir bien me faire savoir si nous pouvons embaucher cet agent dans les conditions ci-dessus.

L'INGENIEUR CHEF D'A. M & T.

*Ouvr*

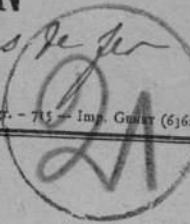
S. N. C. F.

Région du Sud-Ouest  
MATERIEL ET TRACTIONP/B<sup>2</sup>

ÉTABLISSEMENT :

ENTRETIEN DE TOURS  
AVIS D'ADMISSIONN° de N<sup>o</sup> 12088.agent des chemins de fer  
coloniaux

4.000 ex. in-8° carré bulle 72 gr. - 715 - Imp. Guérin (61628-4-18)



Nom et prénoms . . . . .	Houïs Fernand
Date et lieu de naissance	29 juillet 1894 à Angers normandie
Recrutement d'origine . . . . .	Tours
Numéro matricule . . . . .	545 classe 1914
Degré d'instruction . . . . .	financier
Patronage . . . . .	
Date d'entrée au service de la Compagnie	6 mai 1943
Emploi à l'admission . . . . .	ouvrier manutention auxiliaire
Établissement et résidence	ENTRETIEN DE TOURS
Traitemen t . . . . .	9,740
N° d'immatriculation au Régime des Assurances Sociales	est affilié à la caisse intercoloniale des Retraites.
OBSERVATIONS (1) . . . . .	Le fonctionnaire agent des chemins de fer a fait une demande de démission n'a pas de raison de démission répondre au colonie s'effectuer
Lettre P/B <sup>2</sup> du 30.4.43	
Vu: 11/5/43	
L'INGÉNIEUR	
CHEF DU CERF D'ARRONDISSEMENT	
DU MATERIEL ET DE LA TRAVAILLE	

L'Inspecteur Divisionnaire

LE CHEF D'ETABLISSEMENT,

Chef de l'Entretien

MATERIEL ET TRACTION

RECUP

13 MAI 1943

(1) Indiquer si l'agent admis est ancien élève d'une école spéciale ou titulaire d'un diplôme  
(Ex-élève de l'École Polytechnique, Centrale, etc...).

(2) Arrondissement ou Ateliers.

MV 29.4.  
PARIS le avril 1943

FB2 MINUTE

Arrondissement M<sup>e</sup> BOU

AGENTS DES CHEMINS DE FER  
COLONIAUX

VR .III.p<sup>e</sup> du  
16.4.43



*Domis*  
*6.5.43*  
Il y a lieu d'aviser le chef ouvrier  
d'art HOUIS Fernand que nous avons son utili-  
sation en qualité d'ouvrier menuisier auxiliaire  
à l'Entretien de St-Pierre des Corps.

Vous serez à nous faire connaître  
la date de sa prise de service.

Il y a lieu de lui indiquer que le  
salaire lui revenant du fait de son utilisation  
à notre Service sera versé par nos soins au  
Secrétariat d'état aux Colonies qui continuera  
à lui assurer lui-même le Service de la Selle.



LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL

Signé : LISSACQ

COPIE pour PA - E  
3<sup>e</sup> Section B du Secrétariat d'exploitation

III pp 139.00

AGENTS DES CF  
COLONIAUX

Tours, le 17 Mai 1943

te

21

PB2

Votre transmission du 13 courant de la lettre du 6 même mois de M. le Chef des Sces Administratifs.

Je vous informe que nous avons embauché, le 6 courant, à l'Entretien de Tours, en qualité d'ouvrier auxiliaire menuisier, le Chef ouvrier d'art HOUIS, Fernand, résidant à Savonnières (I-et-L).

Le salaire horaire attribué à cet agent est de : 9 f.40

L'avis d'admission vous a été adressé le 11 courant.

L'INGENIEUR C.A.M.T.

Copie pour Entretien de Tours



Das Spektren-Dreieck der 1-Ethoxy- $\text{C}_6\text{H}_5$

ment au filer) VIALLANIX Jean, des Chemins de Fer  
de l'Anjou que la chef ouverte d'art  
l'avoigne et le muret en pierre  
que l'avoigne, pour examiner les conditions dans  
lesquelles il pourra; être utilisé dans nos  
murs, une partie d'outils à la tête d'I.  
L'ensemble de la préparation du matériau à voyager sur  
des nœuds ou autre chose à notre personnel.  
Il semble toutefois dorénavant à P.C.B.O.  
Ne voyageant pas la première partie de son  
séjour à Paris, il a été nommé à la suite d'un  
télégramme à un poste à la limite de la  
frontière suisse. Il a été nommé à la suite d'un  
ordre séparatiste, je lui ai fait connaître  
que, si tellement possible, il devrait être  
envoyé au Canada. VIALLANIX n'a pas  
eu le moyen de faire une telle proposition  
à la suite d'une intervention de la police  
canadienne, mais il a été nommé à la suite d'un  
ordre séparatiste à la partie de son  
séjour à Paris, il a été nommé à la suite d'un  
télégramme à un poste à la tête d'I.  
Le résultat de la préparation du matériau à voyager sur  
des nœuds, ouverte à la tête d'I.,  
l'ensemble de la préparation du matériau à voyager sur  
des nœuds, ouverte à la tête d'I.,  
l'ensemble de la préparation du matériau à voyager sur  
des nœuds, ouverte à la tête d'I.,

*Letter p 8810 du 1-2-45 du Service Central du  
Volte transmission EA. 150.10 du 9-2-45 de la  
Présomé.*

BRIEFS

Monsieur Leibniz à la



Meeting de Peñagüex 16 12 mts 1912

YJ/LL- I.4.43  
SERVICE CENTRAL  
du PERSONNEL

Fière Division

P.B.

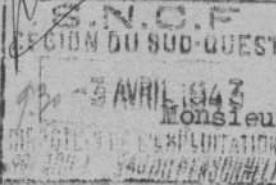
- 2 -

SERVICES ADMINISTRATIFS

Bureau du Personnel

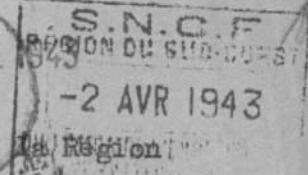
Transmis à Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction,  
Comme suite à nos communications précédentes  
et avec prière de vouloir bien nous renseigner

Paris, le - 5 AVR 1943  
Le Chef des Services Administratifs,



Paris, le

Monsieur le Directeur de l'Exploitation de la Région  
du SUD-OUEST,



J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-jointe, la fiche de renseignements de M. Fernand HOUIS, que je vous prie de bien vouloir ajouter à la liste des agents des Chemins de fer Coloniaux mis à notre disposition par le Secrétariat d'Etat aux Colonies. Cet agent avait été supprimé à tort par lettre du 25 février dernier.

Le Directeur,  
L'Ingénieur



Vil  
Transmis à E  
pour avis sur  
l'affectation qui  
pourrait être donnée  
à M. Houïs  
LE CHEF DE BUREAU PRINCIPAL  
(PERSONNEL)

A conserver par la Comptabilité EXPÉDIÉ LE

MATERIEL ET TRACTION
13 AVRIL 1943
SECRETARIALE

PPZ2  
agents des  
Ch. de fer  
Colombes

MINUTE

Arrondt de Colombes

1 p.

Je vous prie de convoquer  
en vue d'examiner les  
conditions dans lesquelles il  
pourrait être utilisé comme  
auxiliaire, le chef ouvrier  
d'art Louis, Fernand, des  
Chemins de fer colombes,  
en résidence à Sadronnieres  
(Indre et Loire), et nous renseigner  
Cet agent qui nous avait  
fait connaître qu'il ne recherchait  
pas à entrer dans nos services  
nous est signalé par le  
Service Central du Personnel  
comme devant être mis à  
notre disposition.

Demande répondu  
à M. Souffre qui  
avait été appris avant  
l'heure ci-dessus 16/4/43

Le chef de Divis

Signdé : DÉTIENNE

~~E~~  
hours avai  
PB<sup>2</sup> Tran

IV-8-130.10

-1p- 136W

Transmis à la DIVISION DU SERVICE  
GENERAL P.B. 2

2 AVR. 1943

Suite à sa transmission PB2 du  
25-2-43 de la lettre P 8810 de M. le Directeur du 1-2-43.

Avec prière de vouloir bien nous donner des instructions.

Nous pourrions utiliser le chef ouvrier d'art VIALLANEIX, comme ouvrier menuisier auxiliaire.

Reçu le, B  
27 MARS 1943 L II

Reçu le **Prive**, le 24-3-1943

## L'INGENIEUR CHEF D'A.

~~543~~

1970

IX, comme ouvrier  
1943 D'A.M.T. PB 2  
Yu a E.  
Pas d'objection à utiliser  
le chef d'œuvre ouvrier d'art  
de la République populaire de Chine  
pour la diffusion du message  
à l'occasion des fêtes de la  
révolution communiste - H.-J. 1943  
Money

Villeneuve 1/lot 19 Mars 1943

Viallançie Jean  
chef ouvrier d'art (menuiserie)  
des Chemins de fer de l'A.O.F.  
chemin de la Coopérative  
Villeneuve 1/lot



a

Monsieur l'Inspecteur Darnonanne  
chef de l'Entretien

J'ai l'honneur de vous demander si  
en raison des difficultés de trouver un  
logement à Périgueux pour ma femme et moi,  
il serait possible que je sois affecté à  
l'Entretien à Agen où j'ai de la famille  
qui pourrait me loger.

Dans l'espoir que ma demande, reçoive  
un accueil favorable.

Veuillez recevoir l'assurance à l'Inspecteur  
l'expression de mes respectueuses salutations

Viallançie

Entretien de Périgueux, le 22-3-43

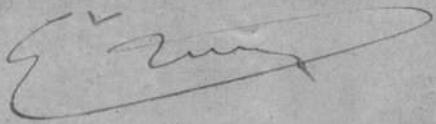
Monsieur l'Ingénieur C. A. M. T  
BRIVE

Votre transmission IV.a 130,10 du 2-3-43  
de la lettre P 8810 du 1-2-43 du Service  
Central du Personnel.

~~AM~~ Je vous adresse ci-joint une let-  
tre du Chef ouvrier d'art (menuisier)  
YALLANEIX Jean, des Chemins de Fer  
Coloniaux, faisant suite à sa visite  
à notre Etablissement et à notre let-  
tre du 12-3-43.

Ce postulant demande son affecta-  
tion à l'Entretien d'Agen, ville où il  
pourrait trouver à se loger.

L'Inspecteur D're Chef de l'Entretien



IV-e-130.10

- 2p -

Transmis à la DIVISION DU  
GENERAL - PB2

Pour suite utile. - Par transmission  
IV-e-130.10 du 24-3-43.

Je vous ai fait connaître que l'Entre-  
tien de Périgueux pouvait utiliser le chef  
ouvrier d'art VIALLANEIX, comme ouvrier  
menuisier auxiliaire.

Brive, le 6-4-1943

L'INGENIEUR CHEF D'ARRONDISSEMENT  
DU MATERIEL & DE LA TRACTION

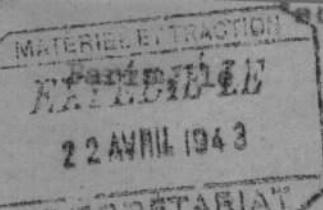
8 AVR. 1943

EM 10 AVR 1943  
X Y  
Etransmis  
à E pour avis sur  
la suite à donner à la  
demande de Viallaneix  
9.4.43

*Retour à PB  
égal d'obligation  
à l'affaire, au contraire ouvrier  
auxiliaire, toutefois d'agent  
du chef ouvrier VIALLANEIX  
Goutte le 13.4.43.*

2M

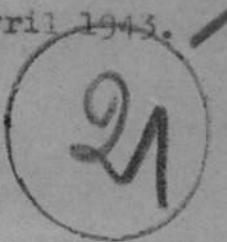
**MINUTE**



Arrondissement SECRETARIAT  
ARRONDISSEMENT ET A REIVE.

RD - 20.4

avril 1943.



PB.2

AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX.

VR : IV.e.130.10 du 24.3.43.

Nous n'avons pas d'objection à l'utilisation comme ouvrier menuisier auxiliaire à l'entretien d'AGEN du chef ouvrier d'art (menuisier) VIALLANEIX, Jean, des Chemins de fer de l'A. O.F.

*admis  
go agen*

Vous aurez en conséquence à l'inviter à rejoindre au plus tôt son poste en l'avisant que le salaire lui revenant du fait de son utilisation à notre Service sera versé par nos soins au Secrétariat d'Etat aux Colonies qui continuera à assurer lui-même le service de la solde à cet agent.

BUREAU DU  
**EXPÉDIE LE** LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL,  
27 AVR 1943

Signé : DÉTIENNE

COPIE pour Arrondissement ET à BORDEAUX.

Avec prière de nous aviser dès la prise de service de cet auxiliaire.

COPIE pour PA. E.

PB7

## Arrondissement de BORDEAUX

AGENTS DES CHEMINS DE  
FER COLONIAUX  
VR Vp du 15.5.43



Il y a lieu de constater que malgré son utilisation comme ouvrier ajusteur monteur auxiliaire , au dépôt de Mont de Marsan, le chef ouvrier d'art MALBEC Aristide des Chemins de fer du Dakar-Niger .

Vous aurez à nous faire connaître la date d'admission de MALBEC en nous indiquant le taux de salaire horaire qui lui sera attribué .

Il y aura lieu de l'aviser que le salaire lui revenant du fait de son utilisation à notre Service sera versé par nos soins au Secrétaire d'Etat aux Colonies qui continuera à lui assurer lui même le service de la solde .



LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL

Signé : PESEZ

COPIE pour Pâ - D  
3<sup>e</sup> Section B du Soc Gen Exploitation

S.N.C.F.

## Matériel et Traction

## 5ème Arrondissement

~~Transmis à D  
pour avis  
de Malbec  
de Paris~~

Bordeaux, le 13 mai 1943

Division de la  
(Glassem).

130.20 / 02  
3

Monsieur le CHEF DU SERVICE du  
Matériel et de la Traction  
(Division du Service Général)  
PB2,

Vp.- AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX.-

- Suite à votre lettre PB2 du 26/4/1943 -

Ci-dessous les renseignements concernant la candidature du chef ouvrier d'art MALBEC Aristide :

Age	Situation occupée aux Chemins de Fer Coloniaux	Situation tuelle vis- à-vis des Chemins de Fer Coloniaux	Position ac- tuelle vis- à-vis des Chemins de Fer Coloniaux	Renseignements di- vers sur les tra- vaux effectués dans le passé aux Chemins de fer Coloniaux.	Possibilité d'utilisation à la S.N.C.F.
0 ans	Chef ouvrier d'art aux Chemins de Fer du DAKAR-NIGER	Marié 2 enfants 1 fille 17 ans 1 fille 21 ans	En congé depuis le 25/10/42 Devait ren- trer le 25/4/1943 Il lui res- te 13 mois à faire pr avoir droit à la retrai te.	A commencé au DA- KAR-NIGER en juil- let 1926. A été utilisé à la réparation du maté- riel roulant. Est serrurier de métier. Dirigeait 70 à 80 agents (indigènes) Avant de partir aux colonies était à l'Arsenal de TOULOUSE à la ré- paration du maté- riel d'Artillerie.	Réside à MONT-DE- MARSAN où il est propriétaire d'une maison. Pourrait être uti- lisé comme ajusteur- monteur au dépôt de MT-DE-MARSAN. Avis favorable pour cette affectation.

24 MAI 1943

Retour à  
22.5.43.  
La Chef de la Division de la Tracteur  
La Chef de la Division de la Tracteur

## L'INGENIEUR C.A.M.T.,

MATERIEL & TRACTION  
REÇU  
14 MAI 1943

P.B.R.  
agents des  
Ch. de fer  
coloniaux

V.P. Vp. du 25-4-43  
MATERIEL ET TRACTION  
EXPÉDIÉ LE  
14 AVRIL 1943  
SECRETARIAT  
Réunis  
Ent. P. & La Bouche

# MINUTE Arrondissement de Bordeaux

Il y a lieu d'aviser les agents ci-après des chemins de fer coloniaux que nous avons leur utilisation dans les emplois ci-après :

Daunis, Marcel, chef ouvrier d'art, en qualité d'ouvrier menuisier auxiliaire à l'Entretien de Bordeaux la Bouche

admis  
ent. P. & La Bouche

Grangier, Adrien, chef ouvrier d'art, en qualité d'ouvrier ajusteur - monteur auxiliaire au Dépot de Bordeaux - Bastide

admis  
ent. Angoulême

Gauthier, Prosper, chef ouvrier d'art, en qualité d'ouvrier ajusteur - monteur auxiliaire au Dépot d'Angoulême.

Vous aurez à nous faire connaître la date de leur prise de service.

Il y aura lieu de les aviser que le salaire leur revenant du fait de leur utilisation à notre service sera versé par nos soins au Secrétariat d'Etat aux Colonies, qui continuera à assurer lui-même le service de la solde \*\*\*.

EXPIÉDIE LE  
16 AVRIL 1943  
EXPÉDIÉ LE  
30 AVR 1943

Copie pour PA - E - D - Signé: DÉTIENNE / Le Chef de Doyez  
Copie pour PA - E - D - Signé: DÉTIENNE / Le Chef de Doyez  
Copie pour PA - E - D - Signé: DÉTIENNE / Le Chef de Doyez

be 9.4  
Paris, le 11 avril 1943

PB2

AGENTS DES CHEMINS  
DE FER CELESTIAUX

AMT de BORDEAUX



V.R: Vp du 25.3.43

Il y a lieu d'aviser les agents ci-après des Chemins de fer célestiaux que nous avons leur utilisation dans les emplois ci-après : DAUNIS Marcel, Chef ouvrier d'art, en qualité d'ouvrier menuisier auxiliaire à l'entretien de Berdeau-lès-Bombe GRANGIER Adrien, chef ouvrier d'art, en qualité d'ouvrier ajusteur-monteur auxiliaire au Dépôt de Berdeau-Bastide GAUTHIER, "resper, chef ouvrier d'art, en qualité d'ouvrier ajusteur-monteur auxiliaire au dépôt d'Angoulême.

Vous aurez à nous faire connaître la date de leur prise de service.

Il y aura lieu de les aviser que le salaire leur revient du fait de leur utilisation à notre Service sera versé par nos soins au Secrétariat d'Etat aux Célesties, qui continuera à leur assurer lui-même le service de la solda.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL

*mX*  
Signé : DETIENNE

Copie pour PA - E - D.

Paris le 16.4.43

LE CHEF DE BUREAU PRINCIPAL  
(PERSONNEL)

*JM*

AG/MR

BEZIERS le 2 mars 1943

VII-d-

Monsieur le CHEF du SERVICE  
du Matériel & de la Traction



*P.B. / A mm mm D*  
*A 333* *M*  
*1/3/43*

Suite aux directives données lors de la dernière conférence I.C.A.M.T., j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai reçu ce jour M. TIXADOR Albert, sous-chef de dépôt, né le 16 mai 1897, des chemins de fer du Niger.

Cet agent habite actuellement COLLIURE. Il est marié et a un enfant.

Il se trouvait en France, en situation de congé; ce dernier s'est terminé à la date du 4 novembre 1942.

TIXADOR a le grade de sous-chef de dépôt et dit avoir fait l'objet d'une proposition pour la nomination comme chef de dépôt, grade qu'il devait obtenir à bref délai.

Sa carrière s'est presque tout entière passée dans les ateliers ou ateliers de dépôt, à la réparation du matériel moteur vapeur et roulant. Au moment où il quitta le réseau du Niger, il était Chef des Ateliers Généraux de Konakry et avait sous ses ordres plus de 300 agents, européens et indigènes, assurant l'entretien, jusqu'à la grande réparation, des locomotives ainsi que la réparation et la construction du matériel roulant.

L'utilisation de cet agent serait donc la plus opportune dans la branche réparation vapeur, et il pourrait être employé comme contremaître soit dans un grand atelier, soit dans un atelier de dépôt, après une certaine période d'adaptation. Il accepterait de préférence, une résidence dans une ville du centre et serait d'accord pour une des résidences suivantes : Cahors - Périgueux - Limoges & Brive. Il aurait d'ailleurs plus de facilités d'adaptation de ses possibilités dans un grand établissement.

L'INGENIEUR C.A.M.T.

*Manget*

COM

Paris, le

20 MARS 1943

cv 13

Db 139.34

PB2

2 P.J.

Ci-joint, en retour, après examen les renseignements communiqués par les 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> AMT pour l'utilisation éventuelle de MM. BOTTIN et TIXADOR, agents des chemins de fer coloniaux.

Nous pourrions prendre M. TIXADOR à Béziers où il serait utilisé aux essais des machines sortant de réparation des ateliers Fougassier qui pour occuper des cantines ou cultures collectives, je vous laisse le soin d'examiner avec M. LISSACQ s'il ne devrait ~~également~~ peut-être pris pour s'occuper de cantines ou de cultures collectives.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DE LA TRACTION

Signé : BAROIS

Zicador

traitement 11550

1ST + 1F 16800

1R dejeu 2432

P.deg. N 1400

---

33.183

par jour : 106<sup>F</sup>10



Bottin

11550

16800

2856

1400

---

33.606

par jour : 104<sup>F</sup>15

S. N. C. F.

Région du Sud-Ouest

Matériel et Traction

P

MATERIEL

SERVIE

ÉTABLISSEMENT

DÉPOT de BÉZIERS

## AVIS D'ADMISSION

22 MAI 1943

N° de N<sup>o</sup> 12088.

7.000 ex. - 745 — Imp. GENET - 40/E 38.195-1-41

Nom et Prénoms . . . . .	TIXADOR Albert
Date et lieu de naissance	né le 16 mai 1897 à Rivesaltes
Recrutement d'origine . . . . .	Peypignan
Numéro matricule . . . . .	299
Degré d'instruction . . . . .	C.E.P
Patronage . . . . .	
Date d'entrée au Service de la Région . . . . .	
Date de la réadmission ou de la mutation . . . . .	17.5.43
Emploi à l'admission . . . . .	Chef des ateliers Généraux à Conakry (Chemin de fer coloniale) caserne
Emploi actuel . . . . .	
Établissement et résidence	DÉPOT de BÉZIERS
Traitement . . . . .	taxe journalière 106,10
N° d'immatriculation au Régime des Assurances Sociales	
OBSERVATIONS (1) . . . . .	Marie 2 enfants. Rue Chabaudin (lettre Y11 d 130 du 29-4-43)

BÉZIERS, le 19 MAI 1943

Vu :

LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT,

Le Chef de Dépôt principal

L'INGÉNIEUR  
CHEF D (2)

Ingénieur CAMT

(1) Indiquer si l'agent admis est ancien élève d'une école spéciale ou titulaire d'un diplôme (Ex-élève de l'École Polytechnique, Centrale, etc...).

(2) Arrondissement ou Ateliers.

AG/MR Béziers le 6 avril 1943



II-d-.310.01/01

DIVISION DE LA TRACTION

-:-:-:-:-:-:-

APPLICATION DE LA NOTICE IO3 T.-  
PARCOURS D'ESSAI DES MACHINES SORTANT  
DE RÉPARATION DES ATELIERS FOUGA.

Par ma lettre VII-d-.310.01.01 du  
11-2-43, je vous ai demandé de vouloir bien  
faire désigner un agent de contrôle pour  
remplacer le chef mécanicien actuellement  
chargé à Béziers, de l'accompagnement des  
machines sortant de réparation des ateliers  
FOUGA.

Je vous serais obligé de vouloir bien  
examiner la possibilité d'affecter à ce  
service M.TIXADOR Albert, sous-chef de  
dépôt des Chemins de Fer du Niger, actuelle-  
ment sans emploi à COLLIOURE, en raison des  
circonstances.

M.TIXADOR a fait l'objet de ma lettre  
VII-d-.du 2 mars 1943 à M.le Chef du Ser-  
vice, par laquelle j'ai exposé que cet agent  
pourrait être utilement employé comme contre-  
maître, soit dans un grand atelier, soit dans  
un atelier de dépôt.

L'INGENIEUR C.A.M.T.

*Leau*

*D*  
IV.e.231.31

Brive, le 1<sup>e</sup> mars 1943



*Brive dimanche matin*  
Service Général - PB2

21

- UTILISATION DES AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX -

(Suite à la lettre PB2 du 16.2.43)

*5 MARS 1943*  
J'ai reçu ce jour M. BOTTIN, chef de dépôt à Guinguinéo (Sénégal) en vue d'examiner les conditions éventuelles de son utilisation provisoire.

M. BOTTIN, né le 22 mai 1898 préparait le baccalauréat à Hazebrouck en 1915. Ses études ont été interrompues par la guerre. Il a fait quelques mois à l'Ecole Industrielle de Calais, puis il est entré au dépôt de Calais en août 1916. Il fut mobilisé en 1917 et rentra au dépôt de La Chapelle en 1921.

Il est parti au Sénégal en juillet 1924 comme chef ouvrier d'art. Il fut affecté presque aussitôt comme s/chef de dépôt, puis il passa chef mécanicien et fut nommé chef de dépôt en juillet 1941. Il a toujours fait du service actif.

Le dépôt de Guinguinéo a un effectif de 35 machines de route (141.000 - 230.000 et 030.030), plus quelques machines de manœuvres. Son effectif personnel est de 150 agents. Le parcours mensuel atteint 80 à 90.000 km.

Pour le moment, M. BOTTIN habite Tulle, où il a emménagé et il désirerait y rester en attendant les événements.

J'ai demandé à M. BOTTIN s'il pourrait s'occuper des nouvelles questions à l'ordre du jour ; cantines, cultures collectives, œuvres sociales. M. BOTTIN accepterait n'importe quelles fonctions. J'ai l'impression assez nette qu'il serait surtout à sa place dans un atelier ou un dépôt, au milieu des machines, mais je pense qu'il pourrait également rendre des services dans l'une des activités indiquées ci-dessus.

*Marius le Chef du Service*  
Si vous êtes d'accord, je pourrai l'embaucher soit pour être utilisé comme chef mécanicien en surnombre, soit pour s'occuper de toutes les questions relatives aux cantines et cultures collectives.

*Par telle PB 16.3.43*  
M. BOTTIN m'a informé qu'il était payé jusqu'ici par les scins de l'Office Colonial de Marseille, à raison des 10/17 de sa solde du Sénégal.

*L'INGENIEUR CHEF D'A.M.T.*

*Y 21563*

Paris, le 20 MARS 1943

ov 19:3

Db 139.34

PB2

2 P.J.

Ci-joint, en retour, après examen, les renseignements communiqués par les 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> AMT pour l'utilisation éventuelle de MM. BETTIN et TIXADOR, agents des chemins de fer coloniaux.

Nous pourrions prendre M. TIXADOR à Béziers où il serait utilisé aux essais des machines sortant de réparation des ateliers Fouguese pour assurer la mise en culture collective. Quant à M. BOTTIN, je vous laisse le soin d'examiner avec M. LISSACQ s'il ne devrait pas être pris pour s'occuper de cantines ou de cultures collectives.

**LE CHEF DE LA DIVISION  
DE LA TRACTION**

~~Fait retour à D~~

des Amours  
s'occuper des av...  
de ressent de V.G.  
surveillance des contraires  
raiment occuper seulement  
le moins son avis s'inscrit  
dans une certaine technique comme  
l'occupant une partie de ses  
à la surveillance des contraires  
tenu et indigne de son action  
également si ne action  
l'absurdité de l'absurde.

Réponse: D

D. 7.4.43. (P 8955 du 26-4-43)

La surveillance à H.  
D. 7.4.43. (P 8955 du 26-4-43)

La surveillance à H.  
D. 7.4.43. (P 8955 du 26-4-43)

La surveillance à H.  
D. 7.4.43. (P 8955 du 26-4-43)

Mod. 1362 P. O. 71 Série A 61 MIDI  
(Juillet 1931)

N° de N° 7465

Carré bulle 56 gr. - 200.000 ex. in-8°. - Toulouse, Imp. Régionales. - 64762-3-35.

Exploitation Commune  
des Réseaux d'Orléans et du Midi.

# FICHE remplaçant un état NÉANT

Désignation du Service ou du Bureau destinataire de la fiche

M. le chef de la Subsidière  
des Véhicules et Wagons  
Paris

Date pour laquelle l'état est demandé

chaque jour

Timbre de l'Arrondissement ou de la gare expéditrice de la fiche



Numéro et titre complet du modèle que cette fiche remplace

Modèle N° Remplace l'annexe B intitulée "Inventaire journalier des  
Véhicules sortis pendant la journée du 1<sup>er</sup> Septembre 1939

NÉANT

Toulouse le 1<sup>er</sup> Septembre 1939  
Le G/ chef Véhicules  
Cenzy

MINUTE

SB - 19.4

Paris, le

avril 1943.

27 AVRIL 1943

27 AVRIL 1943

PB.2

AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX

Il y a lieu de convoquer, en vue de leur utilisation comme auxiliaires, MM. TIXADOR, et BOTTIN, agents des chemins de fer coloniaux.

M. TIXADOR sera affecté au dépôt de BEAUMERS, ~~où il assurera les~~ essais de machines sortant de réparation des ateliers FOUGA, et s'occupera des cantines et des cultures collectives en remplacement de M. BOUTIN.

M. BOTTIN sera affecté au dépôt de PERIGUEUX, où il assurera les essais des locomotives sortant de réparation des ateliers et du dépôt ainsi que la surveillance des cantines du 4<sup>e</sup> Arrondissement.

Vous aurez à nous faire connaître la date de la prise de service de M. TIXADOR.

L'un et l'autre ~~de ces deux agents~~ seront rémunérés sur la base du traitement de début d'un contremaître adjoint échelle 9, leur taxe journalière sera fixée ainsi à 106fr.~~10~~ pour M. TIXADOR et 104 fr. 15 pour M. BOTTIN  
*Ce salaire sera versé par nos soins au Secrétariat d'Etat aux Colonies qui continuera à assurer lui-même le service de la solde aux intéressés.*

LE CHEF DE LA DIVISION

DU SERVICE GÉNÉRAL

Signé: DÉTIENNE

COPIE pour Arrondissement MT à BRIVE.

Avec prière de nous aviser dès la prise de service de M. BOTTIN.

COPIE pour PA. D.



Wc - 1 pièce

Transmis au Service  
Général - P.B.



Arrivé à sa voto du 30/10/43

Brive le 2.11.43

P- L'Ingénieur Chef d'Arrondissement  
du Matériel et de la Traction

*Spirer*



Région du Sud - OuestService Traction

NOTICE DES RENSEIGNEMENTS  
CONCERNANT UN AGENT DES CHEMINS DE FER COLONIAUX  
NON CONCEDES.



- a) Nom et Prénom de l'agent: BOTTIN Albert  
( nom en lettres capitales )
- b) Date de naissance: 22 Mai 1898
- c) Adresse de l'interessé en France: 34 Rue Louis BLANC à PERIGUEUX.
- d) Situation de famille: Marié ( sans enfant )
- e) Grade et résidence dans les : Chef de Dépôt au Chemin de fer Dakar-Niger  
Chemins de Fer coloniaux : à Guinguinéo (Sénégal)
- f) Date à laquelle l'interessé  
a été convoqué: (1) 15.5.1943
- g) Date à laquelle l'interessé s'est  
présenté: (1) 17.5.1943
- h) Date à laquelle l'interessé  
a pris son service : (1) 2.6.1943
- i) Poste ou emploi tenu en qualité  
d'auxiliaire par l'agent et Contremaitre Auxiliaire (Dt de PERIGUEUX)  
Etablissement d'attache: Essai des locomotives sortant de réparations  
des Ateliers et du dépôt et surveillance des  
cantines du 4<sup>e</sup> Arrondissement.
- j) S'il y a lieu, nature du stage ~~XXXXXX~~  
~~XXXXX~~ auquel l'interessé est soumis  
et indication de son établissement  
d'attache:
- k) Montant des sommes qui seront (-Salaire brut correspondant à 200 h.  
versées mensuellement au Secré- ) detraîail : 2314 fr.  
tariat d'Etat aux Colonies : (-Allocations familiales et allocation de  
salaire unique : Néant  
( Total: 2314 Francs.
- l) Date à partir de laquelle les sommes ci-dessus seront versées au  
Secrétariat d'Etat aux Colonies: JUILLET 1943
- m) Appréciation détaillée sur la valeur professionnelle de l'agent et sur la  
possibilité pour la S.N.C.F. de l'utilisation dans un emploi correspondant  
à son grade colonial:  
M. BOTTIN assure un service satisfaisant dans les fonctions qu'il  
occupe actuellement ( essai des locomotives sortant de réparation des AT et  
du Dépôt et surveillance des cantines du 4<sup>e</sup> Arrondissement). A mon avis, cet  
Auxiliaire n'a pas les aptitudes pour être utilisé dans l'emploi de Chef de  
Dépôt qu'il occupait aux Chemins de Fer coloniaux.
- PERIGUEUX le 25.9.43  
LE CHEF DE DÉPOT  
Signé: MARCAUT
- (1) Si le temps écoulé entre les dates définies  
aux §§ f, g et h ci-dessus semble exagéré, l'in-  
téressé doit être invité à fournir toutes justi-  
fifications utiles qui seront consignées sur la Notice.

Vn-D-25-10-43

SERVICE CENTRAL  
DU PERSONNEL

1<sup>re</sup> Division

en le priant de bien vouloir examiner s'il n'est pas possible d'utiliser l'intéressé dans des fonctions plus en rapport avec son grade colonial et de me renseigner.

PARIS, le 26 OCT. 1943

/ Le Directeur,

S.N.C.F.  
RÉGION DU SUD-OUEST

No. 2658

... PR 2 (29.10.43 - 18<sup>h</sup>30) (....)

SECRETARIAT D'ETAT  
AUX COLONIES

INSPECTION GENERALE  
DES TRAVAUX PUBLICS  
DES COMPTES

N° 2514 IGTE/P

2 p.j.

COPIE

ETAT FRANCAIS

A7-D-25-10-4

SEMIPIO CENTRAL

DU PERSONNEL

PARIS, le 15 octobre 1943

Monsieur le Directeur Général,  
Région Sud-Ouest

Tiers Division

Comme suite aux accords intervenus entre nos Services, j'ai l'honneur de vous adresser, pour information, copie d'une lettre que viens de m'adresser, conformément à l'enquête menée par mon Département sur le perfectionnement de ses agents en vue de leur utilisation future dans les réseaux coloniaux :

- MM. BOTTIN, Albert, Chef de dépôt des chemins de fer de l'A.O.F. est actuellement en stage au Dépôt de Périgueux (Région Sud-Ouest) ; Agent comptable principal des chemins de fer de l'A.O.F., est actuellement en stage à la gare de Voix (Région Sud-Est).

ROTH, Albert,  
R.E.N.C.E.  
REGION DU SUD-OUEST

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

P. le Secrétaire d'Etat à la Marine et aux  
Colonies & p.o.

(s.....)

Monsieur le Directeur Général  
à la SNCF - 88, rue St-Lazare PARIS

PERIGUEUX, le 1er octobre 1946



21

A. BOTTIN, chef de dépôt des chemins de fer de l'AOF,  
à Monsieur l'Inspecteur Général des Travaux  
Publics

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre N° 2007  
IGTP/P du 31 Août.

Convoqué par la SNCF en mai dernier, j'ai été affecté au dépôt de PERIGUEUX avec le titre de contremaître adjoint auxiliaire, du point de vue de la solde, mes fonctions consistant à assister aux essais des locomotives sortant de réparation des Ateliers à surveiller les cantines du 4<sup>e</sup> arrondissement MT et, dans les moments de liberté qu'il me laissent ces attributions, à faire la police du dépôt. Je n'ai donc jamais assuré de service similaire à celui dont j'assumais la charge à la colonie. Or, dernièrement, le Service Central du Personnel (de la SNCF) à Paris, ayant transmis une fiche de renseignements me concernant, à la question: "Cet agent est-il capable de remplir, à la SNCF, les fonctions qu'il occupe à la colonie ?" il a été répondu par la négative. J'estime que, dans les conditions que je vous ai exposées, ce jugement définitif est pour le moins témeraire.

A titre de comparaison, le Dépôt de PERIGUEUX a, actuellement en service, 50 locomotives contre 45 au dépôt de GUINGUINEO dont j'assumais la direction; les parcours mensuels y sont de 80 à 85.000kms, contre 75.000 en moyenne à GUINGUINEO. En outre, depuis l'armistice, nous avons eu à faire face à des difficultés matérielles au moins comparables à celles qu'ont éprouvées les réseaux métropolitains en ce qui concerne combustibles, huiles de graissage, métaux non ferreux, etc... De plus, notre personnel indigène exige un surcroît de travail et de surveillance, du fait qu'il ne possède pas la valeur et la conscience professionnelles des Agents de la SNCF.

J'ai déjà profité de mon affectation au Réseau pour relever quelques dispositions intéressantes, susceptibles d'améliorer notre matériel et notre outillage.

Je prends bonne note d'avoir à vous fournir les rapports que vous demandez dans votre lettre et vous prie d'agrérer, Monsieur l'Inspecteur Général, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Signé: BOTTIN



MINUTE  
PB<sup>2</sup>. Arrondissement  
de Perigueux  
*Bonne*

Priez de vouloir bien  
nous adresseser <sup>le plus tôt possible</sup> copie  
de la notice établie  
pour M. Bottin, agent  
des Chemins de fer coloniaux  
affecté au Dépôt de  
Perigueux, dont  
l'original a été  
transmis par nous  
intermédiaire au  
Service Central P

BUREAU DE PERSONNEL  
EXPÉDIE LE 30 OCTOBRE 1943

Paris, le -8 DEC 1943

Db 130.20 .02/3 P



1 dossier.

- SITUATION DE M. BOTTIN, chef de dépôt des  
CF d' A.O.F. UTILISE AU DEPOT DE PERIGUEUX -  
( votre transmission du 5 novembre der-  
nier ).

L'appréciation portée par M. MARCAUT sur  
les aptitudes de M. BOTTIN est peut être trop  
dépouillée . Elle est cependant entièrement  
justifiée par le fait que l'intéressé ne con-  
naît, ni la réglementation SNCF, ni notre orga-  
nisation technique , administrative et sociale,  
ni les types de matériel de la Région, ni no-  
tre technique des réparations.

Il n'est donc pas possible de confier à M.  
BOTTIN quels que soient, par ailleurs, ses mérites  
et son expérience .

Les fonctions qui ont été confiées à M.  
BOTTIN ( essai des machines sortant de grande  
réparation ), lesquelles sont normalement dé-  
volues à un contremaître ou à un chef mécani-  
cien, nous permettent d'utiliser, sans appren-  
tissage ou rééducation préalables les connais-  
sances techniques et l'expérience de M.BOTTIN .

Son utilisation dans tout autre emploi  
imposerait une formation préliminaire aux rè-  
glements et aux méthodes de la métropole ,  
qu'il ne nous paraît pas opportun d'entreprendre  
eu égard au caractère essentiellement  
temporaire de la mise de M. BOTTIN à notre dis-  
position . En tout état de cause, d'ailleurs,  
le niveau de cet emploi serait du même ordre  
que celui de l'emploi qu'il occupe actuellement

LE CHEF DE LA DIVISION  
DE LA TRACTION

*K / nov /*

gml 13.12

PARIS, le

décembre 1943



LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION  
à Monsieur le CHEF DES SERVICES  
ADMINISTRATIFS

V/transmission du 27.10.43

AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX

J'ai l'honneur de vous renseigner ci-dessous sur les aptitudes et les possibilités d'utilisation de M.BOTTIN, Chef de dépôt au chemin de fer Dakar-Niger, actuellement occupé au dépôt de Périgueux, comme contremaître adjoint auxiliaire, qui a fait l'objet de la transmission du 26 octobre 1943 du Service Central du Personnel.

L'appréciation portée par le Chef du dépôt de Périgueux sur les aptitudes de M.BOTTIN est peut être un peu trop dépourvue. Elle est cependant entièrement justifiée par le fait que l'intéressé ne connaît, ni la réglementation SNCF, ni notre organisation technique, administrative et sociale, ni les types de matériel de la Région, ni notre technique des réparations.

Il n'est donc pas possible de confier la direction d'un dépôt à M.BOTTIN quels que soient, par ailleurs, ses mérites et son expérience.

Les fonctions qui ont été confiées à M.BOTTIN (essai des machines sortant de grande réparation), lesquelles sont normalement

215

dévolues à un contremaître ou à un chef mécanicien, nous permettent d'utiliser, sans apprentissage ou rééducation préalable les connaissances techniques et l'expérience de M.BOTTIN.

Son utilisation dans tout autre emploi imposerait une formation préliminaire aux règlements et aux méthodes de la métropole, qu'il ne nous paraît pas opportun d'entreprendre eu égard au caractère essentiellement temporaire de la mise de M.BOTTIN à notre disposition. En tout état de cause, d'ailleurs le niveau de cet emploi serait du même ordre que celui de l'emploi qu'il occupe actuellement.

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION, G

Siméon CARDON

Paris le  
17 JAN 1944

CC  
17-1

Dé 130.20

Arrêté M.T à BRUXELLES



-AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX-

M. BOTTIN, Chef de dépôt au Chemin de fer DAKAR-NIGER, actuellement affecté au dépôt de Périgueux est à mettre à la disposition du 6<sup>e</sup> AMT à Toulouse, dès réception de la présente.

M. BOTTIN sera considéré comme détaché et devra recevoir les allocations de déplacement

LE CHEF DE LA DIVISION  
DE LA TRACTION

Signé: BAROIS

Copie transmise au 6<sup>e</sup> AMT et CDM à Toulouse comme suite à notre entretien récent (M. BAROIS et M. JARRE & M. DURIN)

Copie pour : PA - PB

Paris le  
LE CHEF DE LA DIVISION DE LA TRACTION

REVOU  
18 JAN 1944

PB.2

GANTS DES  
CHEMINS DE  
FER COLONIAUX

9 p.

MINUTE

Copie pour les Chefs d'Arrondissements  
à TOULOUSE, BRIVE, BORDEAUX, TOULOUSE,  
BEZIERS.  
23-7-43

Avec prière de convoquer les agents fi-  
gurant sur la liste ci-jointe, domiciliés  
sur leur arrondissement, en vue d'examiner  
les conditions dans lesquelles ces agents  
pourraient être utilisés comme auxiliaires  
et de nous rendre compte.

LE CHEF DU SERVICE  
MATERIEL ET TRACTION MATERIEL & DE LA TRACTION



Copie PB1 envoi concerné à l'ordre et à l'adresse  
de l'expéditeur le cas échéant ouverte à l'ouverture

40/20-4  
SERVICE CENTRAL  
DU PERSONNEL

1ère Division  
P. 8810

PARIS, le 1er FEVRIER 1943

Messieurs les Directeurs de l'Exploitation des Régions,

21

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, une liste d'agents des Chemins de fer Coloniaux actuellement dans la Métropole qui, en raison des circonstances, ne peuvent rejoindre leur colonie d'affectation.

Pour répondre au désir exprimé par M. le Secrétaire d'Etat aux Colonies, je vous serais obligé de bien vouloir envisager, dans la mesure où vous aurez leur utilisation, l'admission des intéressés en qualité d'auxiliaires et me tenir au courant.

J'ajoute que le salaire revenant à chacun de ces agents du fait de son utilisation à la S.N.C.F. sera versé, par nos soins, au Secrétariat d'Etat aux Colonies qui continuera à assurer lui-même le service de la solde aux intéressés. Les modalités d'application de ces dispositions vous seront indiquées ultérieurement.

LE DIRECTEUR  
Signé: BARTH

REGION du SUD-OUEST  
SERVICES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Chef du Service  
du Matériel & de la Traction ,

Copie transmise pour la suite utile en ce qui concerne ceux des agents figurant sur la liste ci-jointe qui sont susceptibles d'être utilisés par votre Service et avriez de veiller bien nous renseigner.

PARIS, le 5 FEVRIER 1943  
LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS  
VIEL

Copie donnée à l'Ass' de l'Expl. le 11.5.43

17 AVR 1944

LISTE DES AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX ACTUELLEMENT DANS LA  
METROPOLE QUI, EN RAISON DES CIRCONSTANCES NE PEUVENT REJOINDRE LEUR  
COLONIE D'APPRETATION

21

nom & Prénoms	Date de naissance.	Grades	Adresses	Observations
ILLES, Prosper <del>admis 11.9.43 tenu à Toulouse</del>	11.12.90	Chef ouvrier d'art ma boulangerie fait contrat de 10 mois 16.643	32, Allée de Villote à Poix (Ariège)	Dt Toulouse Direction équipes et autorails n'accepteraient qu'une place de maillot dans 9 <sup>e</sup> d'autorails. Nait soit à l'armement soit à l'usine en charbonnages à l'Hôpital
JOUB, Jean	1.4.96	-d- (automobile autorail)	59 bis avenue Billières à Toulouse (Hte Gne)	
LAIS, Fernand <del>admis 6.5.43 taux honoraire 9:40</del>	29.6.94	Chef ouvrier d'art (automobile-autorail)	1 Savonnières (Indre & Loire)	taux. menuisier comp. Ent. de St Pierre
LARIBEH, Roger	25.10.93	Chef ouvrier d'Art Ppal	Route de Nogars à Eauze (Gers)	<del>admis obs. Dt Toulouse malade - un usine qui a fait deux de grade chamboulement</del>
ALBERT, <del>eté affecté au M<sup>e</sup> des Colonies</del>	24.8.03	Chef ouvrier d'Art (menuisier en Vres)	7, Rue St-Lazare Toulouse (Hte Gne)	<del>taux. menuisier Ent. B<sup>e</sup> P<sup>e</sup> route de l'usine Contrôleurs. 1P avassure réception bo</del>
DAUNIS, Marcel <del>admis 2<sup>e</sup> B<sup>e</sup> le 1.5.43</del>	14.5.69	Chef ouvrier d'Art (menuisier charpent)	73, Rue Eugène Tenot à Bordeaux (Gironde)	<del>taux. menuisier Ent. B<sup>e</sup> P<sup>e</sup> route de l'usine Contrôleurs. 1P avassure réception bo</del>
DELLAU, Prosper	6.1.00	Chef ouvrier d'art	chez M. Larisson Rue du Pont Le Boulai (pdes 0 <sup>es</sup> ) <i>Rappel</i>	<del>taux. menuisier Ent. B<sup>e</sup> P<sup>e</sup> route de l'usine Contrôleurs. 1P avassure réception bo</del>
DALEG, Aristide <del>admis 2<sup>e</sup> Mont de Marsan le 15.6.43</del>	8.8.95	Chef ouvrier d'Art (serrurier)	chez Mme Fourgeton à Grenade S/Adour (Landes)	<del>taux. menuisier Ent. B<sup>e</sup> P<sup>e</sup> route de l'usine Contrôleurs. 1P avassure réception bo</del>
MASCOLI, Louis <del>admis 10.3.43 taux honoraire 8:70</del>	2.11.06	Chef ouvrier d'Art (menuiserie-ébénisterie)	73 avenue Jot à Bédarieux (Hérault)	<del>taux. menuisier Ent. B<sup>e</sup> P<sup>e</sup> route de l'usine Contrôleurs. 1P avassure réception bo</del>
MALLANEX, Jean <del>admis Ent. Agay le 1.5.43</del>	25.2.01	Chef ouvrier d'Art (menuisier)	Chemin de la Coopérative à Villeneuve S/lot (lot-1-Garonne)	<del>taux. menuisier Ent. B<sup>e</sup> P<sup>e</sup> route de l'usine Contrôleurs. 1P avassure réception bo</del>
MORIÀ, Marcel	12.5.98	Chef d'atelier (sculpteur s/bois modéleur)	36, Rue Villagardou à Castres (Tarn)	<del>taux. menuisier Ent. B<sup>e</sup> P<sup>e</sup> route de l'usine Contrôleurs. 1P avassure réception bo</del>
GAUTHIER, Prosper <del>admis 2<sup>e</sup> B<sup>e</sup> le 1.5.43</del>	31.5.97	Chef ouvrier d'Art (ajusteur-monteur)	chez M. Levillé aux Varennes par Touvre (Charente)	<del>taux. menuisier Ent. B<sup>e</sup> P<sup>e</sup> route de l'usine Contrôleurs. 1P avassure réception bo</del>
GREGOIRE, Adrien <del>admis Ent. B<sup>e</sup> le 19.5.43</del>	28.10.93	Chef d'équipe (ajusteur-monteur)	3, Av. Pierre Buffin à Marmande (lot-1-G <sup>e</sup> )	<del>taux. menuisier Ent. B<sup>e</sup> P<sup>e</sup> route de l'usine Contrôleurs. 1P avassure réception bo</del>
LONG, Raoul <del>admis 6.7.5.43 salaire de 11.20</del>	15.7.98	Chef ouvrier d'Art ajust. mont. mécan. automobiles, auto- rail-Diesel.	14, Av. de Bellevue Lapayade à Toulouse (Hte Garonne)	<del>taux. menuisier Ent. B<sup>e</sup> P<sup>e</sup> route de l'usine Contrôleurs. 1P avassure réception bo</del>
HENGAG, Yves <del>Bac Porteur Avain</del>	9.6.05	Dessinateur Ppal	5, Rue Maudron à Bordeaux (Gironde)	<del>taux. menuisier Ent. B<sup>e</sup> P<sup>e</sup> route de l'usine Contrôleurs. 1P avassure réception bo</del>

Mme  
PB 2

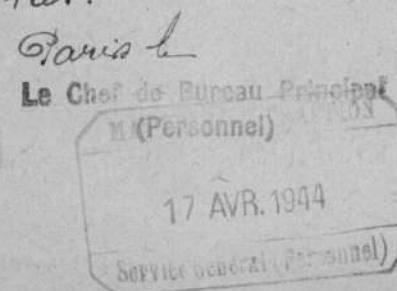
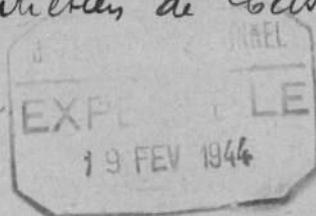
Transmis à E.

Pour avis.

21

L'arrondissement de Toulouse  
propose d'utiliser Borda comme  
le chef de brigade d'ouvrage (bois) à  
l'entretien de Castel.

19/1/44  
10/1/44



Monsieur le Chef  
des Services Administratifs

PLA<sup>2</sup>  
V. Transmis du  
27.4.44  
suite à S. PB<sup>2</sup> du 3.5.43

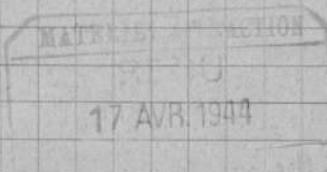
(M)

J'ai l'honneur de vous  
faire connaître que nous avons  
l'utilisation de M. Borda, Chef  
d'atelier des chemins de fer de l'AOE,  
en qualité de chef de brigade  
d'ouvriers (bois) auxiliaire, à l'entretien  
de Castres.

Nous vous demandons au  
courant de la date de fin de  
service.

Le chef de la Dr

19.1.44  
Fos

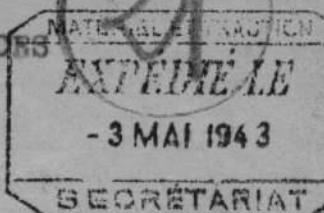


MINUTE

PARIS le

mv 29.4.  
avril 1943AGENTS DES CHEMINS  
DE FER COLONIAUXMonsieur le CHEF DES SERVICES  
ADMINISTRATIFS

VR du 5.2.43



SECRÉTARIAT

J'ai l'honneur de vous faire connaître que nous avons l'utilisation des agents ~~étrangers~~ des chemins de fer coloniaux dont les noms suivent dans les conditions indiquées ci-après :

- M.TIXADOR Albert ,S/Chef de dépôt ,sera affecté au dépôt de Béziers ,aux essais des machines sortant de réparation des ateliers Fougé ,et s'occupera des cantines et des cultures collectives .
- M.BOTTIN ,Albert ,chef de Dépôt sera affecté au Dépôt de Périgueux ,où il assurera les essais des locomotives sortant de réparation des ateliers et du dépôt ,ainsi que la surveillance des cantines du 4<sup>e</sup> Arrondissement .
- M.BUILLES Prosper chef ouvrier d'art,assurera la direction d'une équipe de réparation d'entretien des autorails au gaz ,au Dépôt de Toulouse , en qualité de ~~chef~~ auxiliaire.
- + M.ALBERT Fernand ,chef ouvrier d'art sera utilisé en qualité d'ouvrier auxiliaire à l'Entretien de Toulouse .
- M.LLONG Raoul,chef ouvrier d'art ,sera utilisé en qualité d'ouvrier auxiliaire chargé de l'entretien des autos et camions de l'équipe des lignes de Toulouse .
- + M.HOUIS Fernand chef ouvrier d'art sera utilisé en qualité d'ouvrier menuisier auxiliaire à l'Entretien de St-Pierre des Corps .
- M.VIALLANEIX Jean,Chef ouvrier d'art ,sera utilisé en qualité d'ouvrier menuisier auxiliaire à l'Entretien d'Agen.
- M.DAUNIS Marcel,chef ouvrier d'art ,sera utilisé en qualité d'ouvrier menuisier auxiliaire à l'entretien de Bordeaux La Bombe .
- M.GRANGIER Adrien ,chef ouvrier d'art,sera utilisé en qualité d'ouvrier ajusteur-monteur auxiliaire au dépôt de Bordeaux-Bastide .
- M.GAUTHIER Prosper ,chef ouvrier d'art ,sera utilisé en qualité d'ouvrier ajusteur -monteur auxiliaire au dépôt d'Angoulème .

dans un service pouvant faire soit un dessinateur dans un service d'architecture ,un piqueur ou chef de district.

D'autre part , MM.COMBAUD Jean, chef ouvrier d'art et BORDA Marcel,Chef d'Atelier , sont actuellement le premier en traitement à l'Hôpital militaire de Toulouse pour blessure en service non consolidée , le second en crise de paludisme . Ils seront examinés après guérison en vue de leur utilisation éventuelle .

Nous n'avons pas d'emploi à confier au Chef ouvrier d'art JOSEPH Roger, qui par suite de son état de santé ne peut rendre de services .

Nous vous renseignerons ultérieurement sur les chefs ouvriers d'art DELMAU, Proper ,MALBEC Aristide ,et BART Eloï,dont la candidature est à l'examen.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL

Signé : LISSAC

en retour à SPB

Le ne suis pas d'avis d'affecter  
à l'entretien de Castel comme  
chef de brigade d'ouvriers (verso)  
M<sup>r</sup> Borda, des chemins de fer de  
l'A.O.F.

A Castel nous avons déjà  
un excédent de 2800 par  
l'effort à l'effectif alloué, et  
M<sup>r</sup> Borda serait bien peu  
utilisé -

Il y aurait lieu de le présenter  
pour un poste correspondant  
à l'entretien de Toulouse

Sortie du dépôt (Toulouse)

22.2.44  
Muz

25 FEB 1944  
L'Amiral Adjoint  
de la Subdivision des Voitures et Wagons

J. P. J. Muz

P.B<sup>2</sup>

Transmis à E

Pour avis  
L'Arrondissement de Toulouse  
propose d'utiliser Borda comme chef  
de brigade d'ouvriers (bois) à l'entretien  
de Castres

Paris le 19 Février 1944.

Le Chef du Bureau Principal  
(Personnel)

Reçu le  
m 24 FEV 1944

X 6 (x) ✓

JMK  
17 AVR. 1944  
Service des Ouvriers (bois)

V.T.A. T30.10

Toulouse, le 17 Février 1944

Monsieur le Chef du Service M.  
(Division du Service Général  
Personnel - PB 2)

AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX -

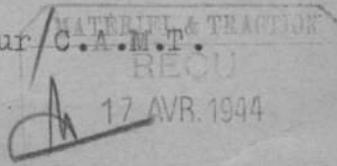
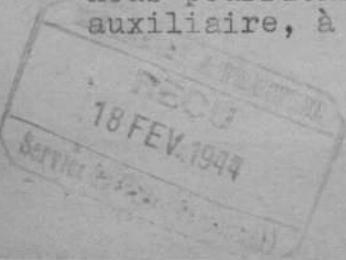
Comme suite à votre copie PB 2 du 3.2.44 de la lettre concernant l'utilisation de M.BORDA Marcel, Chef d'Atelier des Chemins de Fer de l'AOF, je vous informe que l'intéressé s'est présenté ce jour dans mon bureau.

Etant donné qu'il s'agit d'un Chef d'Atelier de réparations de Voitures et Wagons du Réseau Dakar-Niger, qui habite actuellement à Castres, nous pourrions l'utiliser en qualité de SCBRO bois, auxiliaire, à l'Entretien de Castres.

L'Ingénieur C.A.M.T.

REÇU

17 AVR. 1944



Secrétariat d'Etat aux Colonies  
Inspection Générale  
des Travaux Publics des Colonies  
Secrétariat  
n°110 IGTP/P

bel.2  
ETAT FRANCAIS

Paris, le 17 janvier 1944  
27, rue Oudinot (VII<sup>e</sup>)



MINUTE

Monsieur le Directeur Général

"ai l'honneur de vous demander de bien vouloir envisager l'utilisation dans les conditions prévues pour les agents des Chemins de fer Colonial, mis temporairement à votre disposition M. BORDA Marcel, Chef d'Atelier des Chemins de fer de l'AOF.

Ci-joint fiche de renseignements concernant l'intéressé.

Cet agent désirerait être affecté à la Région Sud-Ouest à Castres de préférence.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

P. LE SECRETAIRE D'ETAT A LA MARINE  
et aux Colonies et p.o.

P.L'Inspecteur Général des Travaux Publics  
des Colonies et p.o.

L'Ingénieur en chef Adjoint à l'Inspecteur général, signé: DORCHE.

Monsieur le Directeur Général de la S.N.C.F.  
88, rue Saint-Lazare-PARIS

Service Central du Personnel  
du Personnel Copie adressée  
1ère Division à Monsieur le Directeur de l'Exploitation  
de la Région du Sud-Ouest  
le 3 FÉV 1944 ainsi le priant de bien vouloir faire le nécessaire.  
Paris, le 25 janvier 1944  
P. LE DIRECTEUR  
signé: GIRARDOT

Région du SUD-OUEST

Services Administratifs Monsieur le Chef du Service  
Bureau du Personnel du Matériel et de la Traction  
Copie transmise pour la suite utile et nous renseigner.  
(Suite à votre lettre PB2 du 3 mai 1943)

Paris, le 27 janvier 1944  
LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS

PB2 Copie pour AMT de Toulouse  
signé: VIEL

Avec prière de convoquer M. BORDA en vue d'examiner dans quelles conditions cet agent pourrait être utilisé comme auxiliaire et nous rendre compte dès que possible

LE CHEF DE LA DIVISION DU SERVICE GENERAL

Signé: PESEZ

CHEMIN DE FER

DE

RIS A ORLÉANS

1, Place Valhubert

XIII<sup>e</sup> Arrondissement

EXPLOITATION

LEAU DES RECLAMATIONS

N<sup>o</sup> 77385. R.

opeler en marge de la Réponse  
ureau d'où émane cette lettre

Paris, le 3 décembre 1912

191

4/12/1912

16/3/20

Mon Cher Camarade,

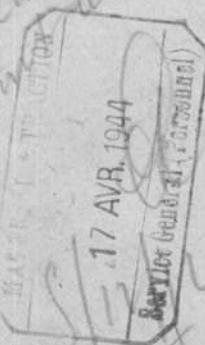
*M. Risson*  
*Le 30 Septembre dernier, sur notre réseau, M. H. Bras et Aupin, Commis des Postes, se sont plaints de s'être blessés en descendant du wagon poste N° 626 auquel il manquait un marchepied.*

*Aux termes de l'article 56 du Cahier des Charges c'est à l'Administration des Postes qu'incombe l'entretien de ces wagons; notre Compagnie est seulement chargée de l'entretien des châssis et des roues.*

*L'Administration des Postes prétend nous rendre responsables de l'accident précité le prétexte que le marchepied ferait partie du châssis et que son entretien incomberait par suite à la Compagnie.*

*Je vous serais obligé de nous fixer sur ce point et nous mettre en mesure de répondre. Dans le cas où vous estimeriez que le marchepied fait partie du châssis, vous voudrez bien nous faire savoir si c'est à notre Compagnie qu'il incombe de faire la constatation du manquant du dit marchepied.*

*Votre dévoué Camarade,  
Pour le CHEF de l'EXPLOITATION :  
L'Inspecteur Général des Services Commerciaux*



*l'Attaque fait  
au Musée  
le 1/12/1944*

PB2

PARIS, le

mars 1944

A.M.T. TOULOUSE

UTILISATION DES AGENTS  
DES C.F. COLONIAUX

MATERIEL ET TRACTION

EXPÉDIÉ LE

- 3 MARS 1944

SECRÉTARIAT

Il y a lieu d'aviser le chef d'atelier des chemins de fer de l'A.O.F. BORDA Marcel, que nous ne pouvons l'occuper à CASTRES mais que nous aurions son utilisation à l'entretien de TOULOUSE, en qualité de sous-chef de brigade d'ouvriers. Il devra se présenter le plus tôt possible <sup>pour y prendre</sup> ~~à cet établissement~~ son service.

Il y aura lieu d'établir dès son admission la notice prévue pour les agents des C.F. Coloniaux.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL

Sigé : PESEZ

Copie pour PA - E



S : PESZ

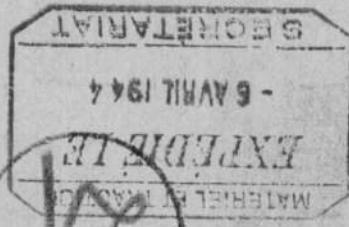
LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL

Le vous prie de nous faire connaitre si  
le chef d'atelier des chemins de fer de l'A.O.  
f fournit à Paris son service à l'intérieur de  
Dens 1, affective, veuillez nous adres-  
ser les exemplaires de la notice prévue  
pour les agents des chemins de fer coloniaux.  
Si, au contraire, vous êtes dans une  
ville convocation dans le délai de 10 jours,  
11 juillet, ainsi que le prévoit la loi  
P.9681 du 5.8.43 de nous en aviser en nous  
adressant la même notice.

UTILISATION DES  
AGENTS DES C.P.  
MATERIEL ET TRAVERS

COLONIAUX

NH PB2 du  
3.3.44



PARIS le avril 1944  
M. 4.4.

MINUTE  
PB2

Notice de renseignement

Borda, Marc  
né le 12-3-1875 à Castres  
3<sup>e</sup> R. Villegoudou à Castres  
Admis à l'École aux  
Enfants de Toulouse  
le 1-4-1884

Salarie correspondant à 200h.  
de travail 1880.

MV 4.4.  
PARIS le 6 avril 1944

PB2

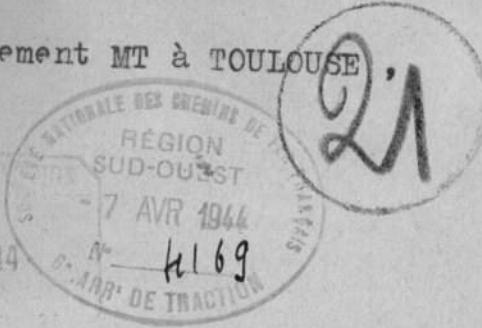
Arrondissement MT à TOULOUSE

UTILISATION DES  
AGENTS DES C.F.  
COLONIAUX

NR PB2 du  
3.3.44

13 AVR 1944

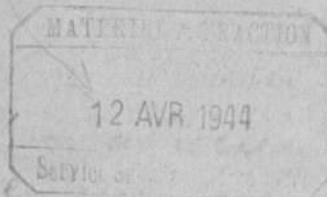
h169



Je vous prie de nous faire connaître si le Chef d'Atelier des Chemins de fer de l'A.O. F. BORDA, a pris son service à l'Entretien de Toulouse et à quelle date.

Dans l'affirmative, veuillez nous adresser les 2 exemplaires de la notice prévue pour les agents des chemins de fer coloniaux.

Si, au contraire BORDA n'a pas répondu à votre convocation dans le délai de 10 jours, il y a lieu, ainsi que le prévoit la lettre P.9681 du 5.8.43 de nous en aviser en nous adressant la même notice.



LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

*Retourné à PB2 en lui faisant connaître que M<sup>r</sup> Borda a pris son service en qualité de SCBO auxiliaire à l'atelier de Toulouse le 1.4.44. Les notices de renseignements le concernant vous ont été adressées le 7. Avril 1944.*

Toulouse le 11.4.44  
L'Ingénieur  
Chef de l'~~6~~ AMT

## AVIS D'ADMISSION

21

N° de N<sup>o</sup> 12088.

7.000 ex. - 715 — Imp. GENET - 40/E 38.195-1-44

Nom et Prénoms .....	Borda Marcel Lucien François.
Date et lieu de naissance	12 mars 1895 à Castres (Aveyron)
Recrutement d'origine .....	Carcassonne
Numéro matricule .....	8792
Degré d'instruction .....	primaire
Patronage .....	Chef Atelier M.T aux Chemins de fer de la Côte d'Ivoire à Abidjan, depuis 1938.
Date d'entrée au Service de la Région .....	
Date de la réadmission ou de la mutation .....	1 AVR 1944
Emploi à l'admission .....	
Emploi actuel .....	T. C. B. O. Auxiliaire
Établissement et résidence	Entretien de Toulouse
Traitemen <sup>t</sup> .....	86,95 18 AVR. 1944
N <sup>o</sup> d'immatriculation au Régime des Assurances Sociales	Neaut.
OBSERVATIONS (1) .....	Embauché, suite aux instructions de monsieur l'Ingénieur Chef d'A.M.T, (lettre VIA 130-10 du 15-3-1944)
TOULOUSE , le 14 AVR 1944	
LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT, L'Inspecteur Chef de l'Entretien, <i>Han</i>	
CHEF D (2) L'INGÉNIEUR <i>Arnaud MT</i> <i>Officier</i>	

(1) Indiquer si l'agent admis est ancien élève d'une école spéciale ou titulaire d'un diplôme (Ex-élève de l'École Polytechnique, Centrale, etc...).

(2) Arrondissement ou Ateliers.

Nom et prénoms	Age	Situation occupée aux Chemins de fer Coloniaux	Situation de famille	Position actuelle des Chemins de fer Coloniaux	enseignements divers sur les travaux effectués dans le passé aux C.de fer C.	Rosibilités d'assistanation à la S.N.C.
DAUNIS, Marcel	53 ans	Chef ouvrier d'art Chemins de fer d'Abidjan au Niger Côte d'Ivoire	Marié sans enfant	Dévait reprendre son service fin mars pour une période de 2 ans en Côte d'Ivoire Vraisemblablement retraitable ensuite. A droit maintenant à sa retraite . 23 ans de service aux colonies	Direction et surveillance de la scierie des C.F. à Abidjan (40 ouvriers) . Expertisait et s'occupait de la réception des bois pour la Société. A aussi dirigé l'atelier de menuiserie (40 ouvriers)	Pourrait faire du contrôle I.P. ou assurer un service de réception des bois. <i>facl A</i>
CHEYSSAC, Yves	38 ans	Dessinateur PPal Chemins de fer de l'A.O.F. Dahomey	Marié 1 garçon 12 ans	Etais en congé depuis le 18.10.41. Devait rentrer le 28.2.43 à la Colonie	Sorti de l'Ecole des Beaux-Arts de Bordeaux. Parti aux Colonies (Haute Volta) à 23 ans. A fait des relevés topographiques. Dessinateur en bâtiments à Thiès (C.F. Thiès Kayes) Chef de district à Thiès et aux C.F. Dahomey	Pourrait faire un dessinateur dans un service d'architecture ou être utilisé comme <i>pigiste</i> . Chef de district. Desserait si possible rentrer à Bordeaux. <i>Signale aux Adm. nom VP</i>
GRANGIER Adrien	50 ans	Chef ouvrier d'art Atelier de réparation de locomotives à vapeur de Dakar	Marié Sans enfant	En congé depuis le 6.6.42. Devait se remettre à la disposition des C.F. Coloniaux le 6.12.42	Faisait fonctions depuis 1933 de chef d'atelier de montage des Ateliers de Dakar (80 à 90 ouvriers indigènes encadrés par des Chefs d'équipe indigènes) Inventaire des travaux à effectuer aux locomotives à réparer (levages et R.I.) Comptabilisation main d'œuvre matières, commandes au Magasin . Faisait déjà partie des Ateliers de Dakar avant leur annexion aux C.F. Coloniaux	Pourrait faire un Chef d'équipe montage ou après stage pour être de nos méthodes. Résidences préférables: Agen ou Bordeaux. Ne peut être encore traité. N'a que 10 ans de service aux C.F. Coloniaux. Question de rétroactivité des agents de l'Atelier de Dakar non encore réglée. <i>D. J. B. Bastide</i>
GAUTHIER, Prosper	45 ans	Chef ouvrier après 66 mois Dakar - Niger Guinée	Marié Deux enfants	En congé depuis le 20.7.42 Devait rentrer le 20.4.43	Ancien ajusteur monteur à la Société Alsacienne en 20/22 à Belfort. Chef d'Atelier aux réparations (levages). Puis sous-chef de cours (dépôt d'une cinquantaine de machines).	Pourrait faire un Chef d'équipe montage. Desserait ne pas s'éloigner d'Angoulême. A défaut préfèrerait Limoges Périgueux. A 21 Adminstration et plus trois ans d'Administration. Sera prochainement 25 ans. <i>D. J. A.</i>

Nom et prénoms	Age	Situation occupée ! aux Chemins de fer !	Situation ! Position actuelle vis-à-vis ! des Chemins de fer Colo -	Renseignements divers sur les ! Possibilité d'utili
		Coloniaux	famille niaux	travaux effectués dans le ! passé aux C.de F. Coloniaux à la S.N.C.F.
JOSEPH, Roger	50 ans	Chef ouvrier après 66 mois !Abidjan- Niger	Marié ! En congé jusqu'au 20 avril sans enfant 1943	Ancien chaudronnier à la Société Ne peut faire grand cho Dyle et Bacalan à Bordeaux. ! par suite de son état de Chef ouvrier principal chargé ! santé (Rhumatisme lombai de la chaudronnerie à Abidjan ! et paludisme) Nommé ensuite chef de dépôt ! N'est utilisable qu dans un poste doux de g dé de chaudronnerie. Ne semble pas une ! intéressante pour la Demande Tarbes.

21

PB<sup>2</sup>  
sp.

~~Grausmis à D~~

le 15-12-45

Pour avis sur l'affection  
de M. Joseph au dépôt  
d'Agen.

les instructions  
du PCA Central P nous  
font une obligation de  
prendre, tout au moins  
en stage pour une période  
de 3 mois, les agents  
des chemins de fer coloniaux

~~16 DEC 1943~~

~~DE CHEF DE BUREAU~~ M.P.  
M.P. (PERSONNEL)

~~✓~~  
M-12102

210°  
210°

~~Mr. Johnson~~ 16-12-43<sup>rd</sup> (PERSONNEL)  
I found one man  
in manor and  
I am not  
sure if Joseph  
is still there.  
He is not  
available  
at present  
and I have  
not been able  
to contact him.  
I am not  
able to get  
any information  
from him.

25/22955

EAUZE le 3 décembre 1943

JOSEPH Roger  
Chef ouvrier Principal  
du ch. de fer de l'A.O.F

Villa Régeline  
Route de St-Nogaro  
EAUZE (Gers)

Monsieur l'Ingénieur Chef du Service du  
MATERIEL ET DE LA TRACTION  
S.N.E.F. à BORDEAUX

21

Monsieur l'Ingénieur

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que mon congé de convalescence étant terminé je viens d'après une circulaire de Monsieur le Chef du Service colonial de MARSEILLE, me mettre à votre disposition pour servir à la S.N.C.F. conformément à la circulaire ministérielle de Mars, date à laquelle je suis venu me présenter à vous .

je vous serais très reconnaissant Monsieur l'Ingénieur si vous avez besoin de mes services et si c'est un effet de votre bonté de bien vouloir m'attacher au dépôt d'AGEN comme je vous l'avais demandé étant donné les difficultés actuelles de logement et ma femme ne pouvant me suivre, sa mère vivant avec nous étant très âgée et aveugle.

Dans l'espoir que ma demande reçoive un accueil favorable , je vous prie d'agrérer,Monsieur l'Ingénieur mes sentiments respectueux et dévoués à vos ordres .

Signé: JOSEPH

-----  
chargé du Sce Général-personnel  
COPIE transmise; à Monsieur l'Inspecteur Principal/.compte tenu de l'état physique de ce candidat qui ne paraît apte que sous réserve à un poste de gradé de chaudronnerie et du fait qu'il ne pourrait être affecté qu'au dépôt d'AGEN, je suis d'avis de ne pas donner suite à sa demande .je vous prie de me confirmer que je puis, bien qu'il s'agisse d'un agent des Chemins de Fer coloniaux, répondre négativement à sa demande.

BORDEAUX, le II décembre 1943  
L'INGÉNIEUR C.A.M.T.

VP

MATERIEL & TRACTION

34

Bordeaux, le 23 Mars 1943

S.N.C.F.

Région du Sud-Ouest

Matériel &amp; Traction

5ème Arrondissement

Vp.

Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction  
(Division du Service Général)

PB.2

- AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX -

Je vous adresse sous la forme du tableau ci-joint, les renseignements demandés par votre lettre PB.2 du 25 février 1943

*24 MARS 1943*  
*AM*

L'INGENIEUR C.A.M.T.,

*Amour*

*Nouvelles à D*

*Y a-t-il "nous" avons*  
*pas l'utilisation de "nous"*  
*nous aurions "nous"*  
*l'autorité de P.M.R.*  
*ré servir de réception des bois défend*  
*de réception des bois défend*  
*2/4/43.*

*10/3/43.*

<i>Le Génie</i>	<i>Reçu le</i>
	<i>2 AVR. 1943</i>
X	

*La Subdivision des Voitures et Wagons*

*14.3.43*

MATÉRIEL ET TRACTION

5 AVR. 1943

*Transports ferroviaires de la Région de Bayeux*  
*en Normandie*

*Gauthier, fournit de bois pour*

*Augerville*

*L*

Paris, le      décembre 1943

PB2

Monsieur le Chef du Service,

21

AGENTS DES CHEMINS  
DE FER COLONIAUX

En février 1943, nous avons, comme suite aux instructions reçues du Service Central P, examiné la possibilité d'utiliser les agents des Chemins de fer coloniaux en congé dans la métropole.

Parmi ceux qui nous avaient été signalés, figurait le chef ouvrier d'art JOSEPH Roger, âgé de 50 ans, mais cet agent n'avait pu être embauché du fait de son état de santé (rhumatismes lombaire et paludisme).

M.JOSEPH vient de nous aviser que son congé de convalescence étant terminé, il venait, comme suite à une circulaire de M. le Chef du Service Colonial de Marseille, se mettre à notre disposition en demandant toutefois à être affecté au dépôt d'Agen.

*P*  
*B'auss*  
 M.MASSERAN est d'avis que compte tenu de l'état physique de M.JOSEPH qui ne paraît apte, que sous réserve, à un poste de gradé de chaudronnerie, il n'y a pas lieu de donner suite à sa demande.

*X 3/144*  
 D consulté partage cet avis, en raison de ce que cet agent n'est utilisable que dans un poste doux qui n'existe pas dans la branche "chaudronnerie" et que, de plus, il n'a pas son utilisation au dépôt d'Agen. *qui est en excédent d'effectif. (annexe à l'ordre)*

Il semble cependant que la lettre P 9681 du 5.8.43 nous fasse une obligation d'utiliser M.JOSEPH.

Aux termes de cette lettre en effet, les agents des Chemins de fer coloniaux doivent, soit être pris en stage, pour une période de 3 mois au maximum, soit, si nous en avons l'utilisation, admis immédiatement en qualité d'auxiliaires.

*Nous devrions le prendre en stage au dépôt d'Agen, né serait ce que comme manœuvre.*

*26/12/43*  
*comme une question d'aptitude physique se pose, je crois qu'il vaudrait mieux nommer Joseph comme ouvrier chaudronnier au dépôt à l'heure en faisant au chef de dépôt l'ordre spécialement. Nous aurons ainsi une base sûre pour appeler un repas à son admission si elle est physiquement insuffisante.*

30.12.43 c. fosey

PB2 4/1/44 12\*

**MINUTE**Paris, le **janvier 1944**

PB2

Arrondissement

M T BONDE JAHV 1944

VR du 11.12.43

AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX

Il y a lieu d'aviser le chef ouvrier chaudronnier JOSEPH, Roger, des Chemins de fer coloniaux, comme suite à sa lettre du 3.12.43, que nous ne pouvons l'occuper à Agen, mais que nous aurions son utilisation au dépôt de Toulouse, où il devra se présenter le plus tôt possible pour prendre son service en qualité d'ouvrier chaudronnier auxiliaire.

**LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL**

Signé : PESZ

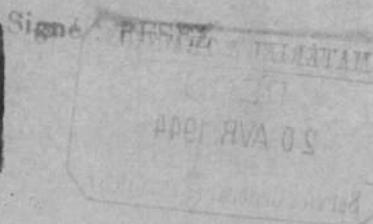
Copie pour arrt MT TOULOUSE

Le chef ouvrier JOSEPH, âgé de 50 ans, et dont l'état de santé laisse à désirer, devra être suivi spécialement afin de nous fixer sur le point de savoir s'il est encore physiquement apte à rendre des services.

Il y aura lieu d'établir dès son admission la notice prévue pour les agents des Chemins de fer coloniaux.

**LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL**

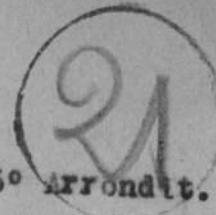
Copie



17/1572

JOSEPH Roger  
Chef ouvrier Principal  
Chef de Gare A.O.F. Réseau A.N.  
Route de Nogaro à Eauze (Gers)

Eauze, le 18 janvier 1944



M. L'Ingénieur C.A.M.T. 5<sup>e</sup> Arrondit.

J'accuse réception de votre lettre V n° 2.685 du 13 janvier qui m'a été remise hier soir, à ma rentrée à Eauze.

En réponse à votre note concernant mon affectation au dépôt de Toulouse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, conformément à la Circulaire du Secrétariat d'Etat aux Colonies, je dois me rendre à Vichy avant la prise de mon Service.

Dès que je serais de retour, je vous en aviserais et me rendrai aussitôt à Toulouse pour rejoindre mon poste.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ingénieur, mes sentiments respectueux et dévoués.

signé : JOSEPH Roger.

Vp

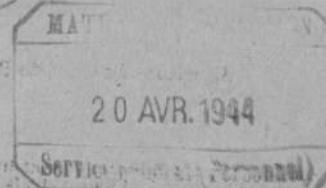
Agents des Chemins de Fer coloniaux.-

COPIE pour dépôt de Toulouse, comme suite à lettre PB.2 du 11.1.1944.

COPIE pour 6ème A.M.T.

COPIE pour PB.2.

Bordeaux, le 25 janvier 1944  
L'INGÉNIEUR C.A.M.T.



29 Janv. 44

(Souscrit)

S. N. C. F.

Région du Sud-Ouest

Matériel et Traction

ÉTABLISSEMENT :

Dépôt de Toulouse

## AVIS D'ADMISSION

N° de N<sup>o</sup> 12088.

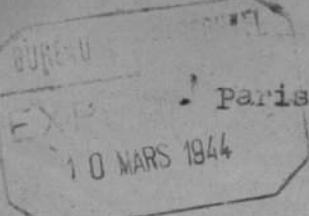
4,000 ex. - 715 — Imp. GENET - 40/E 3 87-12-40

21

Nom et prénoms . . . .	Joseph, Roger, Jean Hippolyte
Date et lieu de naissance	25-10-1893 à Bordeaux
Recrutement d'origine ..	Bordeaux
Numéro matricule . . . .	
Degré d'instruction . . .	C.E.P.
Patronage . . . .	
Date d'entrée au service de la Compagnie . . . .	2. 2. 1944
Date de réadmission ou de mutation . . . .	20 AVR. 1944
Emploi à l'admission . . .	ouvrier aux étrاء
Emploi actuel . . . .	
Établissement et résidence	Dépôt de Toulouse
Traitemen t . . . .	salaire bruto 114,20 -
N° d'immatriculation au Régime des Assurances-Sociales	Fourmis au statut colonial - ne doit pas être immatriculé aux A.S.
OBSERVATIONS (1) . . .	Vieux des Chemins de fer Coloniaux de l'A.O.F. - Chef ouvrier Principal à Abidjan - (Côte d'Ivoire)
Toulouse 16-2-1944	
Vu : L'INGÉNIEUR	
LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT, LE SCUS-INGÉNIER	CHEF D <sup>(2)</sup> Anouard - MT,
Chargé du Dépôt de Toulouse	

(1) Indiquer si l'agent admis est ancien élève d'une école spéciale ou titulaire d'un diplôme.  
(Ex-élève de l'École Polytechnique, Centrale, etc...).

(2) Arrondissement ou Ateliers.



PB2

bc 10.3  
mars 1944AGENTS DES CHEMINS  
DE FER COLONIAUX

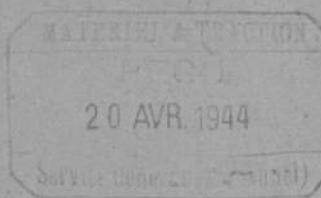
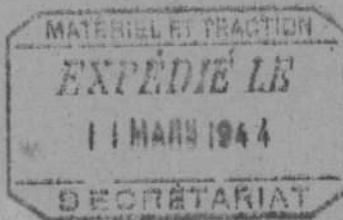
AMT de TOULOUSE



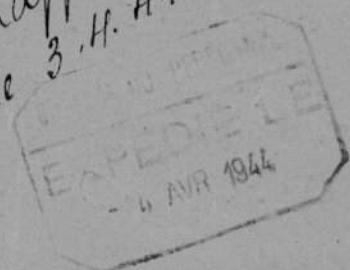
Je vous prie de nous adresser sans tarder 2 exemplaires de la Notice de renseignements que vous devez établir pour l'ouvrier auxiliaire JOSEPH Roger, du dépôt de Toulouse, conformément aux directives données par la lettre P.9681 du 5 août 1943 dont copie vous a été donnée le 17 septembre 1943, concernant l'utilisation des agents des Chemins de fer coloniaux.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

Signé : PESEZ



Rappel fait  
le 3.IV.44.



LL  
15.4

MINUTE  
PB.2

PARIS, le 18 avril 1944  
5 bis, Bd de l'Hôpital

91

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs

MATÉRIEL ET PERSONNEL

AGENTS DES CHEMINS DE FER  
COLONIAUX

2 p.

EXPÉDIE LE

18 AVRIL 1944

SECRETARIAT

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en double exemplaire, la notice de renseignements concernant le chef ouvrier ppal JOSEPH, Roger, des Chemins de fer Coloniaux, utilisé comme ouvrier auxiliaire au dépôt de TOULOUSE.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

Signé : PESEZ

Prises de service  
signalées aux Services  
Administratifs

21

932

agents des ch. de fer  
Colombey

Monsieur le chef des Services Techniques

21

J'ai l'honneur de vous donner ci-après  
les dates d'admission et le taux du salaire alloué  
aux agents des chemins de fer Colombey dont  
les noms suivent :

Daunis, Marcel, chef ouvrier d'art, admis  
le 1.5.43 comme ouvrier menuisier auxili-  
aire à l'Entrepôt de Bordeaux La Bombée  
au salaire horaire de 11.<sup>fr</sup> 70.

Viallançox, Jean, chef ouvrier d'art, admis  
le 1.5.43 comme ouvrier menuisier auxili-  
aire à l'Entretien d'Agen au salaire horaire de 8.<sup>fr</sup> 80

Gauthier, Prosper, chef ouvrier d'art, admis  
le 3.5.43 comme ouvrier apiculteur-monteur  
auxiliaire au Dépôt d'Angoulême, au salaire  
horaire de 9.<sup>fr</sup> 40.

Graugier, Adrien, chef d'équipe, admis le  
19.5.43 comme ouvrier apiculteur auxiliaire  
à l'Entrepôt de Bordeaux La Bombée, au  
salaire horaire de 11.<sup>fr</sup> 70.

Bottin, Albert, ~~contramestre adjt auxili~~  
Chef de Dépôt, admis le 2.6.43 comme  
Contramestre adjt auxiliaire au salaire  
~~horaire de~~ journalier de 104.<sup>fr</sup> 15.

Malbec, Aristide, chef ouvrier d'art, admis  
le 15.6.43 comme ouvrier apiculteur-monteur  
auxiliaire au Dépôt de Mont-de-Marsan,  
au salaire horaire de 8.<sup>fr</sup> 80.

Bart, Eloi, chef ouvrier d'art, admis le 1.9.43  
au Dépôt de Bergerac comme ouvrier auxiliaire  
au salaire horaire de

Le Chef de Dray

J'ajoute que M. Gracianet Roger  
agent comptable auquel nous avons offert  
un poste de facteur aux écritures auxiliaire  
au Magasin Général des Matières de 1<sup>re</sup> Pièce nous  
a fait savoir qu'ayant subi dernièrement une  
grave intervention chirurgicale ne pourra, sous  
réserve de l'approbation du chirurgien, reprendre son  
poste que vers le 20 Septembre courant.

PARIS le 3 avril 1943

mv 29.4.

PB2

AGENTS DES CHEMINS  
DE FER COLONIAUXMonsieur le CHEF DES SERVICES  
ADMINISTRATIFS

(21)

VR du 5.2.43

J'ai l'honneur de vous faire connaître que nous avons l'utilisation des agents ci-après des chemins de fer coloniaux dont les noms suivent dans les conditions indiquées ci-après :

- M.TIXADON Albert ,S/Chef de dépôt ,sera affecté au dépôt de Béziers ,aux essais des machines sortant de réparation des ateliers Pouge ,et s'occupera des cantines et des cultures collectives .
- M.BOTTIN ,Albert ,chef de Dépôt sera affecté au Dépôt de Férigueux ,où il assurera les essais des locomotives sortant de réparation des ateliers et du dépôt ,ainsi que la surveillance des cantines du 4<sup>e</sup> arrondissement .
- M.BUILLES Prosper chef ouvrier d'art,assurera la direction d'une équipe de réparation d'entretien des autorails au gpz ,au Dépôt de Toulouse .
- M.ALBERT Fernand ,chef ouvrier d'art sera utilisé en qualité d'ouvrier auxiliaire à l'Entretien de Toulouse .
- M.MLONG Raoul,chef ouvrier d'art ,sera utilisé en qualité d'ouvrier auxiliaire chargé de l'entretien des autos et camions de l'équipe des lignes de Toulouse .
- M.HOUIS Fernand chef ouvrier d'art sera utilisé en qualité d'ouvrier menuisier auxiliaire à l'Entretien de St-Pierre des Corps .
- M.VIALLANIX Jean,Chef ouvrier d'art ,sera utilisé en qualité d'ouvrier menuisier auxiliaire à l'Entretien à Agen.
- M.DAUNIS ,Marcel,chef ouvrier d'art ,sera utilisé en qualité d'ouvrier menuisier auxiliaire à l'Entretien de Bordeaux La Bombe .
- M.GRANGIER Adrien ,chef ouvrier d'art,sera utilisé en qualité d'ouvrier ajusteur-monteur auxiliaire au dépôt de Bordeaux-Bastide .
- M.GAUTHIER Prosper ,chef ouvrier d'art ,sera utilisé en qualité d'ouvrier ajusteur -monteur auxiliaire au dépôt d'Angoulême .

Le Service de la voie ,M.CHIBISAC pourra être affecté dans un service d'architecture ,un piqueur ou chef de district.

91

D'autre part ,MM.COMBAUD Jean, chef ouvrier d'art et BORDA Marcel,Chef d'Atelier ,sont actuellement le premier en traitement à l'Hôpital militaire de Toulouse pour blessure en service non consolidée ,le second en crise de paludisme . Ils seront examinés après guérison en vue de leur utilisation éventuelle .

Nous n'avons pas d'emploi à confier au Chef ouvrier d'art JOSEPH Roger,qui par suite de son état de santé ne peut rendre de services .

Nous vous renseignerons ultérieurement sur les chefs ouvriers d'art DELMAU, Prosper ,MALBEC Aristide ,et BART Eloï,dont la candidature est à l'examen.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL

*Léon Lefèvre*

*Delmas a demandé le 1<sup>er</sup>*

sb - 13.5

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
Paris, le mai 1943.  
REGION DU SUD-OUEST  
5bis, Blvd de l'Hôpital.  
Matériel & Traction

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs.  
PB.2

AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX.

VR : du 7.5.43.

Comme suite à la lettre P 9266 du 4 mai 1943 du Service Central du Personnel, j'ai l'honneur de vous faire connaître que nous avons examiné la candidature de tous les agents figurant sur la liste jointe à la lettre P 8810 du 1.2.43, dont les emplois aux chemins de fer coloniaux coïncidaient aux emplois de notre Service, à savoir :

1 Chef de Dépôt  
1 Sous-chef de dépôt  
13 Chefs ouvriers d'art  
1 Dessinateur principal

et, par ailleurs, 1 Chef ouvrier d'art signalé par lettre DRN 1/44 de la Région du NORD que vous nous avez transmise le 5.4.43.

Ainsi que nous vous l'indiquions par notre lettre PB.2 du 3 mai courant, nous avons offert un poste aux Chef et Sous-chef de dépôt, et à 9 chefs ouvriers d'art.

Il nous restait à cette date à examiner la candidature de 3 chefs ouvriers d'art; l'un d'eux a fait savoir qu'il préférât être utilisé sur le SUD-EST (notre lettre PB.2 du 7.5.43); nous vous tiendrons au courant pour ce qui sera fait pour les 2 autres. La candidature des 2 Chefs ouvriers d'art, actuellement malades, sera examinée après guérison.

Nous ne pouvons envisager la mise en stage du Chef ouvrier d'art JOSEPH, Roger, qui, en raison de son état de santé (rhumatismes lombaire et paludisme), ne pourrait être utilisé de façon rationnelle.

Le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction

5 шт. 671 №



Paris, le

mai 1943

1943  
21

PB2

sur le Chef des Services

### **Administratifs:**

AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX  
VR du 7.5.43 de la partie P9266 du 8<sup>e</sup> c. d. P du 4.5.43

J'ai l'honneur de vous faire connaître que nous avons examiné la candidature de tous les agents des chemins de fer coloniaux figurant sur liste annexée à la lettre P 8810 du 1er février 1943, dont les emplois concernaient notre Service.

Seule la candidature du chef ouvrier d'art JOSEPH, Roger, n'a pas été retenue, mais il ne nous est pas possible d'envisager sa mise en stage comme le demande la lettre P.9268 du 4 mai courant, car en raison de l'état de santé de cet agent (rhumatisme lombaire et paludisme), il n'est pas possible d'envisager son utilisation de façon rationnelle.

P. 9268 Compte tenu des indications de la lettre du Service Central du 4 mai 1943, nous faisons convoquer par nos Ateliers de Périgueux, le chef ouvrier BARREFE en vue de sa mise en stage éventuelle.

**LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL.**

Signé : PESEZ

MINUT



Paris, le bc ma.



LE CHEF DU SERVICE  
MATERIEL ET DE LA TRACTION

AGENTS DES CHEMINS  
DE FER COLONIAUX

Monsieur LE CHEF DES  
SERVICES ADMINISTRATIFS

VR: Pl/AR du  
6.5.43

J'ai l'honneur de vous faire connaître que  
le chef ouvrier d'art HOUIS Fernand a pris son  
service le 6 mai 1943 en qualité d'ouvrier  
menuisier à l'Entretien de St-Pierre son  
salaire horaire est de 9 f 40 .

Je vous signale par contre, que le chef  
ouvrier d'art ALBERT, Fernand, à qui nous  
avions offert un poste d'auxiliaire à l'Entre-  
tien de Toulouse vient de nous aviser qu'il  
était affecté au Ministère des Colonies à  
Paris .

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

Signé : PESEZ



Copie pour ze bon b du 108 xp.



Monsieur le Chef des Services Administratifs

AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX

J'ai l'honneur de vous donner ci-après les dates d'admission et le taux du salaire alloué aux agents des Chemins de fer coloniaux, dont les noms suivent :

M.TIXADOR, s/chef de dépôt, admis le 17.5.43, au dépôt de Béziers, comme contre-maître adjoint auxiliaire, à la taxe journalière de 106 F 10;

M.RASCOL, Chef ouvrier d'art, admis le 10.3.43 à l'équipe des lignes de Béziers comme ouvrier auxiliaire, au salaire horaire de 8 F 70.

M.LLONG Raoul, admis le 17.5.43 à l'équipe des lignes de Toulouse, comme ouvrier auxiliaire au salaire horaire de 11 F 20.

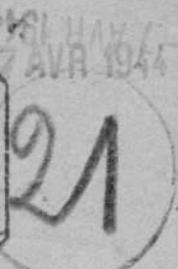
LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL,

Signé : PESEZ

13/25

REGION DU SUD-OUEST  
SERVICES ADMINISTRATIFS  
Pl.Ga

PARIS, le



Le Chef des Services Administratifs

à Monsieur le Chef du Service du  
Matériel et de la Traction

Agents des Chemins  
de fer Coloniaux

-----  
Cas Borda  
-----

Le Service Central du Personnel  
demande avec insistance à être tenu au courant  
de la prise de service de M.BORDA, Marcel,  
Chef d'Atelier des chemins de fer de l'A.O.F.,  
actuellement domicilié à Castres (Tarn).

J'ai l'honneur de vous prier de  
vouloir bien me mettre, le plus tôt possible,  
en mesure de renseigner ce Service.



MINUTE

BL  
13.4

PARIS, ~~mai~~ avril 1944  
5 bis, Bd de l'Hôpital  
REÇU LE  
15 AVRIL 1944  
SÉCRÉTARIAT  
Monsieur le Chef des

PB.2

AGENTS DES CHEMINS DE  
FER COLONIAUX

VR: Pl Ge du 7.4.44

Services Administratifs

2 p.

J'ai l'honneur de vous faire connaître  
que M. BORDA, Marcel, Chef d'atelier des  
chemins de fer de l'A.O.F., a pris son  
service le 1<sup>er</sup> avril courant, en qualité  
de sous-chef de brigade d'ouvrier auxiliaire  
à l'entretien de TOULOUSE.

Ci-joint la notice de renseignements  
établie pour cet agent.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL

Signé : PESEZ



SECRETARIAT D'ETAT  
AUX COLONIES

Inspection Générale des  
Travaux Publics des Colonies

*21*  
FICHE DE RENSEIGNEMENTS  
concernant M. .... BART ....  
..... ouvrier d'art .....

- 1° - Nom et prénoms ... BART Elie Jean .....
- 2° - Date de naissance 1er Décembre 1890 .....
- 3° - Situation de famille .....  
..... Marié sans enfant .....
- 4° - Domicile actuel Réfugié à Laforce ..  
(Dordogne) Domicile actuel :  
..... 41 Rue des Ecoles Hellennes (Nord)
- 5° - Grade exact dans le cadre colonial ..  
..... Chef ouvrier d'art des chemins de  
fer de l'A.O.F. (matériel et traction)
- 6° - Degré d'instruction ..  
(études faites, diplômes)  
..... Certificat d'études primaires .....
- 7° - Services antérieurs -  
Emplois occupés avant :  
-d'entrer dans l'administration colonial  
..... Tourneur outilleur .....

- à la Colonie pour le compte de l'adminis  
- tration coloniale  
- ouvrier d'art machines outils Paris  
- chef ouvrier monteur aux ateliers  
- locomotives du Réseau Abidjan-Niger

8° - Desiderata de l'intéressé :  
(région dans laquelle l'intéressé désirerait servir et emploi dans lequel il aimeraît être utilisé)

Non indiqué

9° - Observations diverses

Entré en service en 1921

PARIS, le 25 FEV 1943



18

SERVICIO

Lafour, le 10 Mars 1943

21

Bart. Elio. Chef ouvrier d'art des chemins de fer  
Coloniaux à Monsieur le Chef d'arrondissement de la  
Région du Nord.

Lille.

18 AVR. 1944

(panel)

Monsieur le Chef d'arrondissement,

J'ai l'honneur de vous accuser réception ce jour  
10 Mars, à Lafour. Dordogne où nous nous sommes proviso-  
irement réfugiés, de votre lettre du 1<sup>er</sup> Mars 43 adressée à  
Héllemmes 41 rue des Ecoles domicile que je n'ai pu  
rejoindre sur les circonstances -

Le 26. 2. 43 j'ai demandé à mon service en France  
un certificat d'envoi pour faire à la demande de  
l'armistice que j'avais adressé à Monsieur le Directeur  
de la SNCF pour me rendre à Héllemmes pour  
affaires personnelles, et revoir ma famille que j'ai  
quitté en 1937 -

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance ce  
permis, pour me permettre de revoir ma famille, répondre  
à votre convocation pour vous donner tous renseignements  
utiles sur ma situation et l'envoyer que je suis susceptible  
d'occuper à la SNCF.

Dans l'entier de ma demande recevoir une suite  
favorable, veuillez agréer Monsieur le Chef d'arrondissement  
avec mes remerciements anticipés mes respectueuses saluta-  
tions -

Bart. Elio

route Lure - Lafour. Dordogne

jeudi

P.B.

Arrondissement  
de Brive

Agence des  
Ch. & Je  
Coloniaux

N.R. P.B.<sup>e</sup> du  
9-4-43. D.P.

IV. et 130. 10

Je vous prie de  
nous faire connaître  
vos propositions en  
ce qui concerne l'emploi  
au chef ouvrier d'alt.  
Bart. Eloi, que vous  
avez du convoquer  
pour examen de sa  
suité. He restera  
Brive le 14. pour  
l'audition de la partie  
L'ingénieur / Chef d'Avionique  
du Matériel et de la Trachop

21

13 Mai 1943

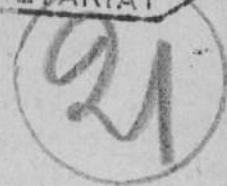
Le Chef de la Division  
du Service Général

R. Ruyg

PB2  
AGENTS DES CHEMINS  
de FER  
COLONIAUX

MINUTE

AC - 8/4  
Paris, le 1<sup>er</sup> AVRIL 1943  
MATERIEL ET TRACTION  
**EXPÉDIÉ LE**  
- 9 AVRIL 1943  
SECRETARIAT  
A.M.T. BRIVE



On nous signale la candidature du chef ouvrier d'art BART Eloi, des chemins de fer de l'A.O.F. demeurant actuellement route Lunac à LAFORCE (Dordogne)

Je vous prie de le convoquer le plus tôt possible, de recueillir les renseignements nécessaires en vue de déterminer l'emploi dans lequel il pourrait être utilisé, dans les mêmes conditions que les autres agents des chemins de fer coloniaux pour lesquels vous nous avez transmis vos propositions.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL

Signé: DÉTIENNE

MATERIEL ET TRACTION  
**EXPÉDIÉ LE**  
13 MAI 1943  
SECRETARIAT

Rappel  
fait 12.5.43

2 AVRIL 1943

TRANSMIS à Monsieur le Directeur de la Région du Sud-Ouest, REGION DU SUD-OUEST pour la suite qu'il jugera utile en ce qui concerne M. BART (lettre jointe) - 5 AVRIL 1943

LE DIRECTEUR

*Anvers*

DIRECTEUR

*21*

1943

SOCIÉTÉ NATIONALE  
des CHEMINS de FER FRANÇAIS

Région du NORD

Le Directeur

à Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Colonies,

Inspection générale des Travaux Publics

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

27, rue Oudinot à PARIS

5 AVRIL 1943

*du personnel*

D.R/N.1/44 S.N.C.F. m'a demandé de rechercher la possibilité d'utiliser en qualité d'auxiliaire:

M.M. FASSEUR, chef ouvrier d'art des chemins de fer de l'A.O.F. (M.T.)

B.R.T., -d°-

MATTEAU, chef ouvrier d'art des chemins de fer du Togo (M.T.)

actuellement dans la métropole qui, en raison des circonstances, ne peuvent rejoindre leur colonie d'affectation.

J'ai l'honneur de vous informer que j'envisage l'utilisation au Service M.T. de M.M. FASSEUR et MATTEAU; les intéressés, convoqués pour prendre leur service à CREIL et à ARRAS respectivement, n'ont toutefois pas répondu à cette convocation. Je vous tiendrai au courant.

Quant à M. BART, il est actuellement domicilié route de Lunes à LA FORCE (Dordogne). Je signalé en conséquence sa candidature à la Région du Sud-Ouest.

*L. Le Directeur*  
Signé: Oudot



Périgueux le 19 Mai 1943.

IV.e.130.10

Monsieur l'Ingénieur Chef A.M.T.  
à BRIVE.

"AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX"

(Suite à votre lettre du 12-4-43).

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que le Chef ouvrier d'Art BART Eloi, s'est présenté ce jour à mon bureau. Il m'a déclaré qu'il accepterait, le cas échéant, son utilisation dans les fonctions de C.B.O. à l'Entre-tien GR de Périgueux, mais à la condition d'avoir un logement à Périgueux. Or, malgré toutes ses recherches BART n'a pu trouver à se loger dans cette résidence.

Le Chef de dépôt,

IV.e.130.10 - 1 pièce

Transmis au Service Général. PB<sup>2</sup>

Avec prière de veiller bien à vous donner des instructions.

Briev le 22-5-43

L'Ingénieur Chef d'arrondissement  
du Matériel et de la Traction

MATÉRIEL & TRACTION  
BRIE  
24 MAI 1943

J

SNCF  
MT - SO.

PARIS, le 5.6  
juin 1943  
5 bis, Bd de l'Hôpital

AGENTS DES CHEMINS DE  
FER COLONIAUX  
MATERIEL ET DE LA  
TRACTION  
EXPÉDIE PAR  
- 8 JUIN 1943 Monsieur le Chef des Services  
ADMINISTRATIFS  
SECRÉTARIAT

Le Chef du Service  
du Matériel et de la  
Traction  
Q1  
Monsieur le Chef des Services  
Administratifs

Je suis à l'honneur de vous faire connaître que nous avons offert un poste d'auxiliaire au chef ouvrier d'art BART Eloi, des chemins de fer coloniaux demeurant actuellement route Lunac à Laforce (Dordogne).

Cet agent nous a fait savoir qu'il accepterait son utilisation à PERIGUEUX à la condition d'avoir un logement à cette résidence.

Etant donné la crise très sérieuse des logements qui sévit à PERIGUEUX où nos gents mutés ne trouvent pas à se loger, nous ne pouvons qu'inviter BART à nous aviser lorsqu'il sera à même de prendre du service.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL

Signé : PESET

2/6  
J'aurai à me renseigner  
à ce sujet dans les prochaines  
semaines et je vous ferai signe.

y  
1.6

PARIS EXPÉDIE le 1<sup>er</sup> JUIN 1943

- 8 JUIN 1943

MATERIEL ET TRACTION

SECRETARIAT

Arrendissement M.T à BRIVE

- AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX -

Il y a lieu d'aviser le chef ouvrier d'art BART Elei, des Chemins de fer Coloniaux qu'il lui appartiendra de nous aviser lorsqu'il aura trouvé un logement à PERIGUEUX. Nous examinerons alors les conditions de son utilisation à notre Service.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL

Signé : PESEZ

~~PB<sup>2</sup>~~

Laforce, le 21 juillet 1943

21

N° 180  
Transmis au service Général Bart Clos chef ouvrière des usines de fer de l'A.S.P.  
Monsieur Ingénieur Chef de l'Appareillage du  
Service officiel à la Brasserie aux à Brive.

Avec prière de vous faire parvenir le 26.7.43  
Sous à votre demande PB<sup>2</sup> des instructions pour le  
succès à notre retour à nos fréquents bombardements rejoindre notre quartier à Héllemmes  
Tours (Nord) d'où nous avons obligatoirement évacué notre  
résidence c'est avec eux que nous aurions quitté Laforce,  
frays et logement qui n'ont pas nous accusé de traits,  
pour rejoindre la S.N.C.F à Périgueux, où je croyais avec  
le concours d'un ami sur place trouver un logement  
mais à ce jour n'avons encore rien trouvé.

Je viens de recevoir une note du 17 juillet du  
Ministère des Colonies d'avoir à me mettre en relations avec  
la S.N.C.F en vue de répondre le poste que j'avais accepté  
en cas contraire ma solde sera suspendue à compter du  
1 juillet 43.

En considération de mon âge 55 ans de ma  
solde mensuelle de 2400<sup>00</sup> et de notre situation qui nous a  
obligé à de grosses dépenses il nous est difficile de vivre

889

ma femme à Laforce et moi à l'hôtel à Périgueux.

J'ai l'honneur Monsieur l'Ingénieur de solliciter de votre bienveillance mon affectation au Dépôt de Bergerac situé à 15 kms de Laforce, et où je pourrai me rendre en vélo et d'y rechercher un logement.

Dans l'espérance que ma demande reçoive une suite favorable. Veuillez agréer Monsieur l'Ingénieur l'assurance de mes sentiments respectueux.

PA

route de Lunas - Laforce

transmis à PA  
pour avis de D sur  
l'utilisation de Bart  
au Dépôt de Bergerac

LE CIE 2-8-43 PRINCIPAL  
(PERSONNEL)

~~PB~~

à la projection à la ligne Bart par  
l'ouverture accotière à  
l'arrête de Bart de Bergerac  
P. 8-43

et Yalleff



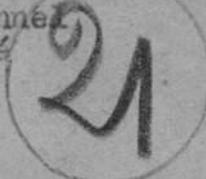
MATERIEL

ETAT FRANCAIS -

SECRETARIAT D'ETAT A LA MARINE ET AUX COLONIES

Direction du Personnel

et de la Comptabilité

4<sup>e</sup> Bureau1<sup>re</sup> Section.LE CONTRE-AMIRAL, SECRETAIRE D'ETAT  
A LA MARINE & AUX COLONIES,

à

Monsieur LE DIRECTEUR GENERAL DE  
LA REGION SUD-OUEST S.N.C.F.Direction Pl-CA -  
PARISEMPLOI EN FRANCE DES FONCTIONNAIRES COLONIAUX.

Votre lettre du 29 juin 1943.

Par lettre citée en référence, vous m'avez fait connaître que M. BART, Eloi, chef ouvrier des chemins de fer de l'A.O.F. n'acceptait le poste d'auxiliaire que vous lui offrez à PERIGUEUX, qu'à la condition d'avoir un logement.

Je viens d'inviter l'intéressé à rejoindre le lieu de son affectation, dans les moins d'épaisseur.

A } D'autre part, vous avez bien voulu me signaler que les candidatures de MM. LALANNE de HAUT, SERVAT et GIRARD étaient actuellement en cours d'examen.

A } Les nécessités du service m'ayant obligé à utiliser ces agents, je vous sauré gré de ne plus envisager la possibilité de les employer temporairement à la S.N.C.F.

P. LE SECRETAIRE D'ETAT ET P.O.  
LE DIRECTEUR DU PERSONNEL &  
DE LA COMPTABILITE,

\*\*\*\*\*

REGION DU SUD-OUEST  
SERVICES ADMINISTRATIFS

Pl Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction

## MINUTE,

Paris

## MATÉRIEL ET TRACTION

## EXPERIENCE

12 AOUT 1943

SECRETARIAT

PB2

1 unit à L PBZ<sup>2</sup> dans q.4 et 86.45

# Arrondissement Matériel et Traction à BRIVE

~~du 26.7 dernier~~ UTILISATION D'UN AGENT DES CHEMINS DE FER  
COLONIAUX - ~~XXXXXXXXXX~~ -

*admiss*  
A. 9. Il y a lieu de convoquer en vue de son utilisation comme ouvrier auxiliaire au dépôt de Bergerac le chef ouvrier d'art BART, Eloi, des chemins de fer coloniaux.

La prise de service de cet auxiliaire devra nous être signalée immédiatement par l'envoi d'un avis d'admission mod. 12.088.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

*Quelques  
dames  
l'admission  
avec 1/3*

MATEL. 100  
1943  
12 AOUT 1943

PB  
agents des  
Ch. de fer  
Colonial aux

N° R: du 12.8.43

Arrondissement  
de Brive



Préciez de nous faire connaitre par retour du courrier si le chef ouvrier d'art Bart, Eloi, a pris son service au dépôt de Bergerac, et à quelle date? a pris son job dans la négative, priere de nous préciser au g.t. de Bergerac a invoqué un motif pour retarder sa prise de retourne service.  
lettre à Paris, le 10 Septembre 1943  
pour indication  
du salaire horaire  
pas de 120 francs

CHEF DE BUREAU PRINCIPAL  
(PERSONNEL)

N° de N<sup>o</sup> 12088.

Nom et prénoms . . . . .

Bart Eloi

Date et lieu de naissance

1-12-1890 - Arques (Pas de Calais)

Recrutement d'origine . . . . .

Salle 31469-1 (marine de guerre)

Numéro matricule . . . . .

Bégré d'instruction . . . . .

Primaire

Patronage . . . . .

Date d'entrée au service  
de la Compagnie

1-9-1943

18 AVR. 1944

Emploi à l'admission . . . . .

ouvrier auxiliaire

Établissement et  
résidence

dépôt de Bergerac

Traitemen<sup>t</sup>

7.130 (aux horaires)

N° d'immatriculation  
au Régime  
des Assurances Socialesn'est pas immatriculé au régime  
des assurances sociales

OBSERVATIONS (1) . . . . .

Etait chef ouvrier chemins de fer  
coloniaux -

Vu :

LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT,

L'INGÉNIEUR  
CHEF D'(2)  
du Matériel et de la Traction

(1) Indiquer si l'agent admis est ancien élève d'une école spéciale ou titulaire d'un diplôme (Ex-élève de l'École Polytechnique, Centrale, etc...).

(2) Arrondissement ou Ateliers.

M

Bergerac, le 15 Septembre 1943

Boat noir, Chef ouvrier d'art après 66 mois des chemins de fer de l'A.O.F. détaché au dépôt de Bergerac, à l'ordre du Génie  
Chef d'établissement et des ateliers et de la Construction. Il dirige, gère et  
de tous autres le Chef du dépôt de Bergerac.

N° 130. N°

Transmis au PB<sup>2</sup> Service général - PB<sup>2</sup> avec la présente  
Note pour de meilleurs lieux de service et de meilleures conditions de travail.  
Pour donner des instructions. 1<sup>er</sup> J. 1943  
Sur la lettre PB<sup>2</sup> du 17. 9. 1943  
J'aurai l'honneur de vous faire connaître qui en ayant  
été nommé à la discipline j'ai rejoint la poste d'arriver au dépôt de Bergerac  
et où je résidais avec vous avec bien meilleures conditions, nant à  
ma demande au début en ayant pris toutes mes bagages.  
J'aurai l'honneur de vous faire connaître qui en ayant  
été nommé à la discipline j'ai rejoint la poste d'arriver au dépôt de Bergerac  
et où je résidais avec vous avec bien meilleures conditions, nant à  
ma demande au début en ayant pris toutes mes bagages.

Depuis ce temps je fus très surpris d'être affecté à Bergerac au poste  
d'ouvrier, qui ne correspond pas du tout à mon grade de  
Chef ouvrier d'art après 66 mois, revenant quasiment inférieur à  
un ouvrier à cause de l'absence de Chef d'établissement et d'ateliers, nant à  
mes conditions, nant à mon grade, dans le cadre des chemins de fer de  
l'A.O.F. classé dans la catégorie (voyage en 2<sup>e</sup> classe à bord des  
paquebots et en France sur les chemins de fer), assimilé  
au grade d'Officier subalterne et une solde en France  
supérieure à celle d'un contremaître nant travaillé à la  
S.N.C.F.

D'autre part, lorsque je me suis présenté à l'ordre du Génie

1<sup>er</sup> J. 1943  
Génie D.

Chausseur d'Artillerie chef des Dépôts de l'artillerie à qui j'ai donné quelques renseignements sur ma situation professionnelle et administrative, et la communication d'une lettre de chausseur Régiment d'Ingenieurs A.M. Inspecteur Divisionnaire, Chef du 3<sup>e</sup> Génie de l'Etat-major Algérien, sous les ordres devenus jusqu'à nos années, dans l'acquiescement des fonctions supérieures à mon grade.

Davies cette lettre (que je tiens à votre disposition), et les renseignements que je lui ai fournis, chausseur d'Artillerie à mesdites deux périodes employé comme Chef de Brigade des machines, au matériel ou à l'entretien.

Il y a une période de juste trente-trois années d'être affecté à Bergerac et compagnie armée auxiliaire, où étaient données les fonctions que j'ai démissionnées depuis 1921, et mon âge 58 ans, il n'est difficile de me faire comprendre que machines-outils et des établissements.

Mon affectation à la S.N.C.F. n'étant que provisoire nous voulons nous engager à Bergerac, sans aucunement de changements, où nous devrions tout à l'avantage, que dans l'accroissement des fonctions et responsabilités des agents de la S.N.C.F. (ce qui est fait)

Pour estimer l'ingénierie que vous voudrez bien nous faire faire au siège de l'administration régionale de service, considérer comme parfaitement justifiée ma réclamation, et me reborder au grade que j'aurais mérité au cours de mes services respectueux et honnêtes, brefs, et l'assurance de l'absence de tout retard dans la remise de la présente.

Transmis à M<sup>me</sup> l'ingénieur

C.H.M. Affiche.

Pour le suis écrit

18 AVR. 1944

Le chef de dépôt

Bergerac 6/4/44 *de amby*

*éphant*

172

D

21

Je vous prie de vouloir bien nous faire connaître la suite que vous pensez donner à la demande de changement d'affectation formulée par l'ouvrier d'art Bart, Eloi des Chemins de fer Colombeaux, que nous vous avons transmise pour avis le 23 septembre 1943.

290

Le 28 octobre 1943

Attenué en cours - ce jour  
le 28 octobre 1943  
LE CHEF DE BUREAU FRANÇAIS  
(PERSONNEL)

PB2.

15 p.

Transmis à D

Avec prière de nous donner  
son avis sur la requête ci-jointe  
du chef ouvrier d'art Bart, Doi  
qui a été affecté à Bergerac  
comme ouvrier auxiliaire  
à la suite de votre annotation  
du 5. 8. 43 sur pièce  
ci-jointe.

Paris, le 23 Septembre 1943

LE CHEF DE BUREAU PRINCIPAL  
(PERSONNEL)

Da  
port avr  
23.9.43

116  
130.10.

Bureau du Service  
Sécurité AB 2

Mme à votre note ci jointe

Je vous informe que le  
clou enroulé d'art Barat  
bloqué a pris son service au  
Dépôt de Bergerac le  
119/43

Brie le 11/9/43

Directeur Chef d'Arrondissement  
du Matériel et de la Traction

Arrondissement de  
Brie

Prise de poste au  
12088 avec réduction du  
salaire horaire  
attribué à Barat  
à partir du 14 Septembre 1943  
BUREAU PRINCIPAL  
(PERSONNEL)



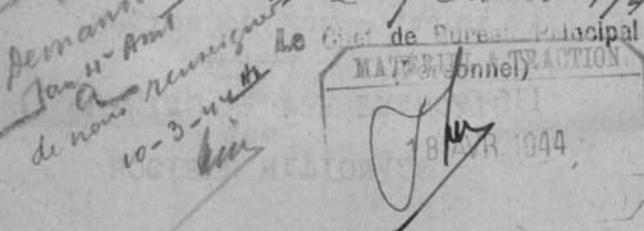
D

Suite à notre transmission  
du 23. 9. 43 à notre note du  
28. 10. 43 et à votre transmission  
du 22. 11. 43.

Je vous prie de vouloir  
bien nous faire connaître  
si le stage effectué au BOT  
du Dépôt de Bergerac par  
le chef ouvrier d'art Bart  
des chemins de fer coloniaux  
est terminé et quel en  
est le résultat.

Vous voudrez bien nous  
retourner les pièces que  
nous vous avions communiquées

Demantour Paris le 9 Mars 1944



Lg 22-11  
Paris, le 17 nov. 1943

Db 130.10

AGENTS DES CHEMINS  
DE FER COLONIAUX

Arrondissement MT à BRIVE(2)

Suite aux renseignements fournis par M. CAPLAN, Inspecteur Divisionnaire sur le cas du chef ouvrier d'art BART Eloi du dépôt de Bergerac - votre transmission IVe du 12-11-43.

Je suis d'accord pour faire effectuer un stage de 2 mois au chef ouvrier d'art BART au B.O.T. du dépôt de Bergerac, à la suite duquel il sera interrogé et examiné pour savoir définitivement s'il peut être utilisé dans des fonctions de maîtrise.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DE LA TRACTION  
RIOU

Copie pour PB2

Suite à sa transmission du 23-9-43 et à sa note du 28-10-43.

Nous vous renseignerons définitivement dès que l'intéressé aura été examiné et interrogé à la suite du stage de 2 mois qu'il va effectuer au BOT du dépôt de Bergerac.

Paris, le 22 Novembre 1943

Le Chef de la Division

de la Traction

*Riou*



Paris, le

1 AVRIL 1944

GM

30.3

D<sup>b</sup> 130 10

AGENTS DES CHEMINS  
DE FER COLONIAUX

PB<sup>2</sup>

1 dossier  
en retour. ( Votre note du 9.3.44 )

21

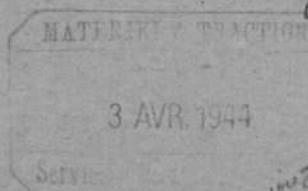
A la suite du stage qu'il a effectué au BOT du dépôt de Bergerac, le chef ouvrier d'art BART Eloi a été examiné et peut être utilisé dans les fonctions de C.B.O.

Dans l'étude du renforcement du personnel d'encadrement des ateliers de dépôt, nous avons prévu un agent en supplément à Bergerac.

L'intéressé devra donc être maintenu à sa résidence actuelle et utilisé au dépôt de Bergerac comme C.B.O auxiliaire.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DE LA TRACTION

A par 7



ChifP de D (M. Dupuisier)  
pour D n'a pas encore reçu l'autorisation  
machines sabotées effectué au dépôt de Bergerac  
permettrait l'utilisation de Bart comme  
CBO auxiliaire

PB? : *Autop* 4/4/44 } l'accord  
Agence des Chemins de fer Colombeau Arrondissement de Brive  
Le chef de la section de la traction

Il y a lieu d'utiliser  
comme Chef de brigade  
d'ouvriers auxiliaire, à la  
même résidence, à compter  
du 1. 4. 44, le Chef  
ouvrier d'art Bart, Eloi,  
des Chemins de fer Colombeau,  
admis au Dépôt de Bergerac,  
comme ouvrier auxiliaire  
le 1. 9. 43.

12 AVR 1944



25 AVR 1944

TISSACO

(2)

Fixation des salaires

PB<sup>2</sup>

agents des  
Ch. de fer  
coloniaux

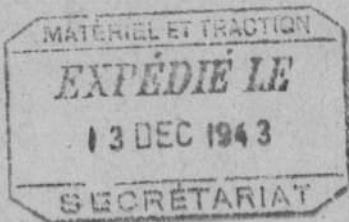
MINUTE

Arrondt de Béziers

21

Par suite du relevement  
des traitements des agents  
du cadre permanent à  
partir du 1<sup>e</sup> juillet 1943,  
le salaire journalier de M.  
Tixador, agent des chemins  
de fer coloniaux utilisé au  
Dépôt de Béziers comme contre-  
machin adjoint auxiliaire  
se trouve fixé à 109<sup>5</sup> 61.

M. Tixador percevra en  
outre la prime mensuelle  
qu'il réalisera effectivement.



Le chef de Drôg

Sig. Lissac

Pg/JF

Béziers, le 11 Décembre 1943

VII-d-100.16

Division du Service Général  
( PB 2 )

421

SALAIRE DES AUXILIAIRES

M. TIXADOR Albert, agent des Chemins de fer de l'A.O.F., a été embauché comme auxiliaire au dépôt de Béziers le 17 mai 1943, en exécution des instructions de votre lettre PB2 du 27 Avril 1943.

Son salaire a été fixé à ce moment-là à 106 f,10 par jour.

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître le nouveau salaire à appliquer à cet auxiliaire, du fait de l'application des nouveaux barèmes fixés par la lettre P 9920 du 21.10.43 du Service Central P.

L'INGENIEUR C.A.M.T.

113 DEC 1943

PP2  
MINUTE  
Agents des  
Chemins de fer  
Coloniaux

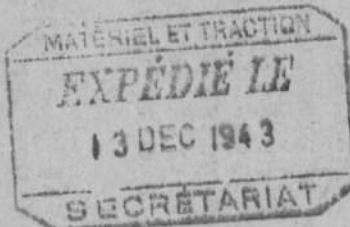
Arrond<sup>t</sup> de Brive

21

Par suite du relèvement  
des traitements des agents  
du cadre permanent à  
partir du 1<sup>e</sup> juillet 1943,  
le salaire journalier de M.  
Bottin, agent des chemins  
de fer Coloniaux utilisé au  
Dépot de Périgueux comme  
Contremarétre adjoint auxpi-  
laires, se trouve porté à 107.76

M. Bottin percevra en  
outre la prime mensuelle  
qu'il reçoit effectivement

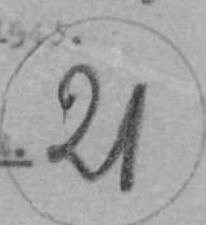
Le Chef de Dépôt



Signdé LISSAC

sb - 50.4

avril 1943.



FB.2

AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX.

VR : VI A 130.10 du 15.3.43.

Il y a lieu d'aviser les agents ci-après des chemins de fer coloniaux que nous avons leur utilisation dans les emplois ci-après :

- BUILLEZ, Prosper, Chef ouvrier d'art, en qualité de sous-chef de brigade d'ouvriers, chargé de la direction d'une équipe de réparation, d'entretien des autorails au gaz au dépôt de TOULOUSE. Son salaire journalier sera de 86 fr.50.

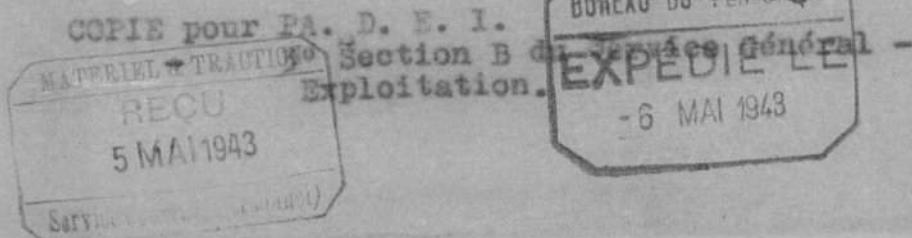
*aîné  
affilié  
au 1<sup>er</sup> du  
colonial*  
- ALBERT, Fernand, Chef ouvrier d'art, en qualité d'ouvrier auxiliaire à l'entretien de TOULOUSE.

*avant  
17.5.43*  
- LIONG, Racul, chef ouvrier d'art, en qualité d'ouvrier auxiliaire chargé de l'entretien des autos et camions de l'équipe des lignes de TOULOUSE.

Vous aurez à nous faire connaître la date de leur prise de service.

Il y aura lieu de les aviser que le salaire leur revenant du fait de leur utilisation à notre Service sera versé par nos soins au Secrétariat d'Etat aux Colonies qui continuera à leur assurer lui-même le service de la solde.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL



RV 21-4  
Paris, le 22 AVRIL 1945

Da. 130.20/02

3

- 5 -

- PB -

21

AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX

Nous avons l'utilisation de M. BUILLES Prosper, chef ouvrier d'art aux Chemins de fer à A.O.F. au dépôt de Toulouse, où nous envisageons de lui confier la direction d'une équipe de réparations d'entretien des autorails au gaz.

Je vous prie donc d'autoriser le 6ème AMT à procéder à son embauchage.

En retour, les pièces que vous nous avez communiquées.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DE LA TRACTION,

Copie pour A.M.T. Toulouse

Comme suite à ma lettre Da 306.29/03 du 6 avril courant

Copie pour Da

17 JUIN 1943 Toulouse, le

16 Juin 1943

Servic... (cachet)

VI.A.I30.10/

21

- PB2 -

AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX

En exécution des instructions de votre lettre PB2 du 3.5.1943 nous avons avisé par lettre le 10 Mai dernier le Chef ouvrier d'art BUILLES Prosper que nous avions son utilisation au dépôt de TOULOUSE en qualité de sous-chef de Brigade d'ouvriers chargé de la direction d'une équipe de réparation d'entretien des autorails au gaz.

A ce jour, l'intéressé n'a pas encore fait connaître sa décision.

l'Ingénieur Ppal,

*C*

lettre 3944 / Pcl 4 du 29-9-43 vs colonie  
transmise par soldat le 5-10-43  
Builles a été nommé par  
le Secrét d'Etat aux colonies par  
a renommé d'urgence son  
poste au Dépôt de Toulouse  
lettre classée à Louis

MINUTE  
PPZ 2  
agente des  
ch. de fer  
coloniaux

Arrond<sup>t</sup> de Toulouse

21

Nous sommes avisés  
que le Secrétariat d'Etat à la  
Marine et aux Colonies a  
envié le chef ouvrier d'art  
Bruillet, Prosper, à rejoindre  
d'urgence son poste d'affec-  
tation au Dépôt de Toulouse.

Je vous prie de vouloir  
bien nous adresser un  
avis 12088 et établir la  
Notice de renseignements  
priée par la lettre P 9688  
du 5.8.43 dès la prise  
de service de cet agent

verso -  
admis le  
11.10.43

jet l'air  
1<sup>re</sup> avr à arr PB (M. P.)  
du dépôt

Le chef du Bureau



S. N. C. F.

Région du Sud-Ouest

Matériel et Traction

P

## AVIS D'ADMISSION

ÉTABLISSEMENT :

Dépôt de  
ToulouseN° de N<sup>r</sup>e 12088.

4.000 ex. - 715 — Imp. GENET - 40/E 18116-8-40

Nom et prénoms . . . . .	BUILLES Prosper
Date et lieu de naissance	11.12.1899 à Niaux Ariège
Recrutement d'origine ..	s <sup>i</sup> l <sup>s</sup> de BUILLES Victor - - et de Blazy Anna
Numéro matricule . . . .	Trois 608
Degré d'instruction . . .	C.E.I. 3 ans de cours supérieur
Patronage . . . . .	—
Date d'entrée au service de la Compagnie	11 Octobre 1943.
Emploi à l'admission . .	Smo. chef de Brigade d'moriers auxiliaire
Établissement et résidence	Dépôt de Toulouse.
Traitemen <sup>t</sup> . . . .	86;80 par jour
N <sup>o</sup> d'immatriculation au Régime des Assurances Sociales	sera fourni ultérieurement
OBSERVATIONS (1) . . .	agent des chemins de fer du Dakar-Niger.
<p>Toulouse le 15-10-43 Vu :          LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT,          Le Chef de Dépôt P<sup>re</sup>  <i>[Signature]</i></p> <p>L'INGÉNIEUR  <i>[Signature]</i></p> <p>Voir les autres feuilles</p>	

(1) Indiquer si l'agent admis est ancien élève d'une école spéciale ou titulaire d'un diplôme (Ex-élève de l'École Polytechnique, Centrale, etc...).

(2) Arrondissement ou Ateliers.

Builles, 1.c.B.O ann<sup>re</sup> (échelle e) Et<sup>r</sup> de Toulouse

21

A ( Fraîtement net	921
I.S.T .....	1020
Prime fixe nette ..	118
IR Toulouse ...	286
1/2 grat. (10, 8% de A)..	203,33

$$\frac{2848,33 \times 12}{343} = \text{taux journalier : } 90,76$$

Taux horaire : 10,08

Ciradec, Coutrem/adj<sup>r</sup> (éch. 9) Et<sup>r</sup> de Béziers

A ( Fraîtement net	1063
I.S.T .....	1100
Prime fixe nette ..	111
IR de Béziers	286
1/2 grat. (14% de A)	341,66

$$\frac{3204,66 \times 12}{343} = \text{taux journalier : } 122,04$$

Taux horaire : 13,63

Bottin. Coutrem/adj<sup>r</sup> (éch. 9) Et<sup>r</sup> de Péruwelz

A ( Fraîtement net	1063
I.S.T .....	1100
Prime fixe nette ..	111
IR Péruwelz	238
1/2 grat. (14% de A)	341,66

$$\frac{3153,56 \times 12}{343} = \text{taux journalier : } 120,90$$

Taux horaire : 13,43

0 7 + 5<sup>70</sup>  
2 - 2 . 8 / 6

P.B.  
Adjoint  
de l'EF Colonial

Mouvement le Chef de Division



Nous avons admis en qualité  
d'auxiliaires des agents des Chemins de fer  
Colonial qui n'avaient pas rejoint leur  
poste aux colonies.

La plupart sont utilisés et  
payés comme auxiliaires.

3 d'entre eux sont utilisés à  
des fonctions de commandement: l'un,  
Chef de brigades d'ouvriers, les 2 autres contre-  
maîtres adjoints. Et leur salaire <sup>de recrutement</sup> a été  
déterminé conformément aux dispositions  
de l'art. 24 du fascicule XXI "Personnel auxiliaire"  
du Règlement du Personnel en prenant pour  
base la <sup>ensemble</sup> ~~montant~~ du traitement net mensuel  
du 1/12 de la valeur nette de la prime de fin  
d'année normale; de la valeur mensuelle  
de l'indemnité spéciale temporaire,

de l'indemnité de résidence et de la prime  
fixe mensuelle que percevrait un agent  
de même échelle

Cette prime mensuelle étant main-  
tenant supprimée nous espérons

<u>M. Buillet</u>	<u>SCBO aux " (ech. e) dt Boulouze</u>	
Traitemet net mensuel (échelon)		<u>962</u>
1ST		<u>1020</u>
Prise de fin d'année (1/12 de N)	<u>2500</u>	<u>208.83</u>
Ind <sup>re</sup> de résidence de Boulouze		<u>286</u>
Eaux journalier	<u>2476.33 x 12</u>	<u>2.976,33</u>
+ Prise de production effectivement réalisée	<u>513</u>	<u>945.93</u>
<u>M. Girador</u>	<u>Contremaire adjt (ech. g) dt Beziers</u>	
Traitemet net mensuel (éch.)		<u>1173</u>
1ST		<u>1400</u>
Prise de fin d'année (1/12 de N)	<u>4300</u>	<u>358.33</u>
Ind <sup>re</sup> de résidence de Beziers	<u>12</u>	<u>286</u>
Eaux journalier	<u>3217.33 x 12</u>	<u>3.217,33</u>
+ Prise de gestion mensuelle	<u>313</u>	<u>123,34</u>
<u>M. Böthig</u>	<u>Contremaire adjt (ech. g) dt Perigueux</u>	
Traitemet net mensuel (éch.)		<u>1173</u>
1ST		<u>1400</u>
Prise de fin d'année (1/12 de N)	<u>4300</u>	<u>358.33</u>
Ind <sup>re</sup> de résidence de Perigueux	<u>12</u>	<u>238</u>
Eaux journalier	<u>3169.33 x 12</u>	<u>3.169,33</u>
	<u>313</u>	<u>121,50</u>
+ Prise de gestion mensuelle		

M. Brilles S(BO aux<sup>e</sup>) (ech. e) Dt. Toulouse

Traitemet net mensuel (2<sup>e</sup> echelon)  
1ST 24 962  
Ind<sup>4e</sup> de résidence de Toulouse 1020  
286

Gaus journalier  $\frac{2268 \times 12}{313}$  86.95 2268  
+ Prime de production effectivement réalisée 16.80

M. Bimondor Contrat/adjt (ech. g) Dt. Béziers

Traitemet net mensuel (2<sup>e</sup> echelon) 1173  
1ST 1400

Ind<sup>4e</sup> de résidence de Béziers 286

Gaus journalier  $\frac{2859 \times 12}{313}$  109.61 2859

+ Prime mensuelle

M. Bottin Contrat/adjt (ech. g) Dt Périgueux

Traitemet net mensuel (2<sup>e</sup> echelon) 1173  
1ST 1400

Ind<sup>4e</sup> résidence de Périgueux 238

Gaus journalier  $\frac{2811 \times 12}{313}$  107.76 2811

+ Prime mensuelle

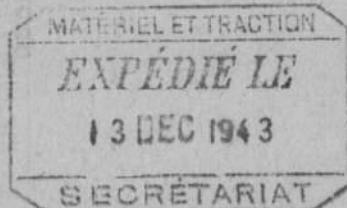
PP2  
—  
agents des  
ch. de fer  
coloniaux

MINUTE

Arrond<sup>t</sup> de Toulouse

21

Par suite du relevement  
des traitements des agents  
du cadre permanent à  
partir du 1<sup>e</sup> juillet 1943,  
le salaire journalier de  
M. Builles, agent des chemins  
de fer coloniaux utilisé  
au dépôt de Toulouse  
comme SCB0 auxiliaire  
se trouve porté à 87.<sup>95</sup>  
~~M. Builles percevra en outre~~  
~~une campagne la prime~~  
~~de production effectivement~~  
~~réalisée par cet agent~~



Signé : LIBRACO

Le chef de droit

Copie pour l'agent

Transmis à Maitre S. Tuganbaran  
C. AMT à Toulouse

en ayant l'honneur de lui demander de  
rouvrir le cas <sup>un casseur</sup> du salaire de journalier de 86<sup>4</sup>95  
accordé à M. Builles Prosper agent  
des Chemins de fer coloniaux, affecté au dépôt de  
Toulouse, comme SCB aux travaux, auquel  
nous faisons connaître le nouveau taux  
journalier qui doit lui être attribué.

(la transcription V.A. 130.11, du 9 décembre 1943)  
Toulouse le 2 mars 1944.

LE SOUS-INGENIEUR

Chargé du Dépôt de Toulouse

VIA 130.1°

Transmis, pour la suite à donner, à Maitre le Chef  
du Service du Matériel et de la Drachery, Direction du Service  
Général (Personnel) la réclamation du SCBPO auxiliaire  
Builles Prosper du dépôt de Toulouse, ex agent  
des Chemins de fer coloniaux.

Builles a été embauché au salaire journalier de  
86<sup>4</sup>80 en exécution des instructions de La Lettre PB2 du  
3 J. 43. Ce salaire a été porté à 86<sup>4</sup>95 par votre  
lettre PB2 du 13.12.43.

Toulouse le 3 Mars 1944

L'Ingenieur  
Chef du S. AMT

~~éralement du CBO aux Bart~~

Traitements net mensuel (20000) 1019  
187 \_\_\_\_\_ 1080  
Fond de résidence de Bergerac 214  

---

2313

Causes journalier

$$\frac{2313 \times 12}{313} = 88,67$$

+ Prime

PPR  
Agent des  
Chemins  
de fer coloniaux  
VR : 19-4-44

MATERIAL ET TRAVAIL  
ARRONDISSEMENT DE BURK  
27 AVRIL 1944  
SECRETARIAT

Le salaire journalier  
à appliquer au C130  
auxiliaire Bart, Eloi  
du Dépôt de Bergerac  
est de 88<sup>t</sup>. 6F, auquel  
s'ajoutera la prime  
de production qui il  
réalisera effectivement

Le chef de D<sup>r</sup>ois

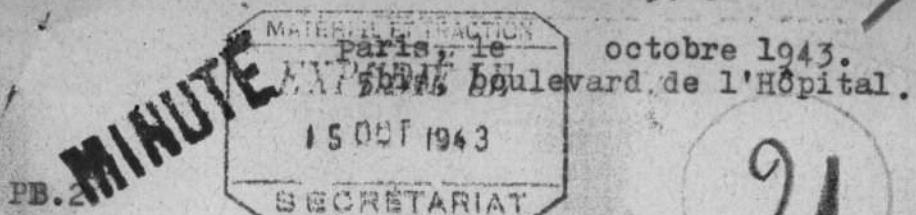
Signé : PESEZ

28 AVR. 1944

SOPVRA

(21)

Notices de renseignements à envoyer aux  
Services Administratifs -



Monsieur le Chef des Services  
Administratifs

21

AGENTS DES CHEMINS DE FER  
COLONIAUX

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le chef-ouvrier d'art DAUNIS, Marcel, utilisé comme ouvrier auxiliaire aux Ateliers de BORDEAUX-la-BOMBE, à la réparation des wagons, a demandé à être affecté à un travail plus doux. Nous lui avons proposé de le charger de la réparation des agrès de gare, travail à l'établissement moins pénible que la réparation des wagons; mais M. DAUNIS demande à être chargé du contrôle dans un établissement de l'industrie privée ou à faire valoir ses droits à la retraite.

Nous ne pouvons envisager de styler pour le contrôle I.P. un auxiliaire âgé de 55 ans.

En conséquence, nous sommes d'avis de remettre DAUNIS à la disposition du Ministère des Colonies comme il le demande, en vue de lui permettre de faire valoir ses droits à la retraite.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

Signé : PESEZ

25/I8854

BORDEAUX, le 25 SEPTEMBRE 1943

DAUNIS Marcel détaché des Chemins de Fer coloniaux(ouvrier auxiliaire aux Ateliers de LA BOMBE ) à BORDEAUX

à Monsieur l'Ingénieur Directeur des Ateliers de la S.N.C.F. à BORDEAUX  
sous le couvert de Monsieur l'Ingénieur Chef des  
Ateliers de LA BOMBE

Monsieur l'Ingénieur ,

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance le changement de mon affectation au service des Ateliers de LA BOMBE ( réparation de wagons travail à la chaîne ) . Je n'ai jamais fait ce travail durant ma carrière aux chemins de fer coloniaux ; j'étais affecté à la réception du matériel et durant les 13 dernières années de mes services à la réception des bois et à la direction de la scierie du chemin de fer Abidjan Niger.

Sujet à des vertiges j'ai eu fin juillet un accident grave survenu au suite d'une chute du haut d'une échelle à la reprise de mon service sur ma demande j'ai été détaché à l'immatriculation de bois dans les Landes chantiers d'Escource . A la suite d'une note de service venue de PARIS, j'ai été relevé de ces fonctions .

Ma santé ne me permet pas d'assurer un service aussi fort que celui demandé aux ateliers de LA BOMBE . Dans le cas où je ne pourrais être changé pour un travail plus en rapport avec mes fonctions à la colonie, je vous prie Monsieur l'Ingénieur de bien vouloir me mettre à la disposition de Monsieur le Ministre des Colonies .

Veuillez agréer Monsieur l'Ingénieur , l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués .

Signé: DAUNIS

BORDEAUX, le 30 septembre 1943

Monsieur l'Ingénieur C.A.M.T. BORDEAUX

J'ai proposé à DAUNIS de le charger de la réparation des agrès de gare, travail à l'établi moins pénible que la réparation des wagons. Il demande à être chargé du contrôle dans un établissement de l'I.P. ou de faire valoir ses droits à la retraite .

REQU  
11 OCT 1943

L'INSPECTEUR CHEF DE L'ENTRETIEN  
Signé: .....

Servi

COPIE transmise à Monsieur L'INSPECTEUR PRINCIPAL chargé du Service Général (Personnel) . Nous ne pouvons envisager de styler pour le contrôle I.P. un auxiliaire âgé de 55 ans . En conséquence , je serais d'avis de remettre DAUNIS à la disposition du Ministère des colonies pour lui permettre de faire valoir le cas échéant ses droits à la retraite : Bordeaux, le 9.10.1943

Vp.

L'Ingénieur C.A.M.T

*Deriu*

•S·N·C·F•

# Renseignements

Renseignements sur les Transports de denrées expédiées

Expéditions de détail de 51 à 1000 Kgs. (1)

	Année courante	Année précédente	D
Maree, poissons et huîtres			
Lait	5320	10110	
Volailles	-	-	
Légumes frais, primeurs.	-	-	
Fruits frais			
Viande fraîches			
Oeufs	-	-	
Fromages et beurre.	-	-	
Agneaux en caisses			
Petits porcs en caisses	-	-	
Autres catégories de denrées y compris les boissons.	70	170	
Total:	5390	10280	

Le tonnage total de cet état doit être exactement au tonnage figurant dans (Détail-Denrées) de l'état C.N.P.

(1) Tonnage exprimé en Kilogs.

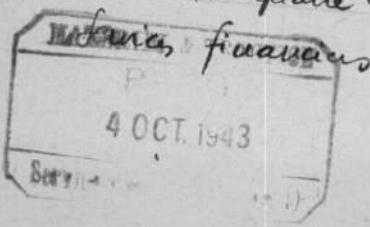
PB2

Suite à lettre PB2 du 17.9.43

21

Ci-joint 2 exemplaires de la notice de renseignements concernant l'auxiliaire allié de l'équipe des lignes de Toulouse, ex-agent des Chemins de fer coloniaux.

Le 2<sup>e</sup> exemplaire a été adressé directement aux



Toulouse le 1.10.43

L'ingénieur Principal  
Chef du Bureau

B

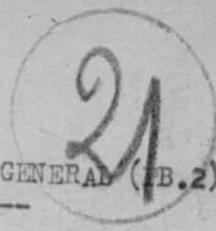
Béziers, le 7 Octobre 1943

VII-d-130.00

4 pièces

=====

DIVISION DU SERVICE GÉNÉRAL (B.2)



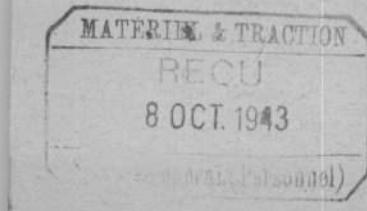
AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX.

Comme suite à votre transmission du 17.9.43 pour application de la lettre P.968I du Service Central P du 5.8.43, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, les notices de renseignements pour les deux agents des chemins de fer coloniaux utilisés par notre Arrondissement.

Conformément aux indications de votre précitée nous avons adressé 1 exemplaire de ces notices aux Services Financiers.

Une fiche va et vient du modèle annexé à votre transmission a été envoyée au Bureau Régional de la solde par les établissements intéressés.

l' Ingénieur C.A.M.T.



27/ 18522

S.N.C.F.

Bordeaux, le 4 Octobre 1943

21

Région du Sud-Ouest

Matériel et Traction

5ème Arrondissement

Vp. - 10 pièces -

Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction  
(Division du Service Général)  
Personnel -PB.2

- AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX -

Suite à votre lettre PB.2 du 17.9.43.

Je vous adresse ci-joint, en double exemplaire 5 notices de renseignements concernant les agents ci-après des Chemins de fer coloniaux concédés :

DAUNIS, Marcel, de l'entretien de Bordeaux-La Bombe

GRANGIER, Adrien -----d°-----

VILLANEIX, Jean de l'entretien d'Agen

GAUTHIER, Prosper , du dépôt d'Angoulême

MALBEC, Aristide, du dépôt de Mont-de-Marsan.

L'INGENIEUR C.A.M.T. ,

Terme

5 OCT. 1943

Service de la Poste

Région du Sud-Ouest.

Société Nationale des Chemins de fer Français.

Gares

NA TESTI

4.152

# Relevé hebdomadaire des renseignements sur la marche du trafic.

N<sup>o</sup> de N<sup>o</sup> 2029

Semaine du 27 Juin 1942 au 3 Juillet.

1942.

20.000 - 13 J - Imp. GENET (40/E.16538.10.4)

1 Voyageurs		2 Expéditions G.V. et animaux vivants		3 Expéditions P.V.		4 Petits Colis	
Perceptions Totales sur billets et cartes de toute nature (y compris les perceptions supplémentaires)		Montant des taxes de transport (Port payé et Port dû) décomptées au départ		Montant des taxes de transport (Port payé et Port dû) décomptées au départ		Produits des expéditions de petits colis (Port payé et Port dû)	
Exercice précédent	Exercice en cours	Exercice précédent	Exercice en cours	Exercice précédent	Exercice en cours	Exercice précédent	Exercice en cours
25374	49685	39543	17878	18735	3587	1903	1379

## Justification des différences entre les recettes des deux exercices.

Services routiers supplémentaires moins abondantes expéditions en moins de grande et de petite moins de colis familiaux.

(1) Observer les périodes hebdomadaires indiquées au Chapitre XI de l'Instruction concernant les dispositions à observer par les gares à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1938.

(2) Pour toute semaine chevauchant sur deux mois, il y a lieu de porter sur deux lignes distinctes les recettes afférentes

aux portions de l'un ou l'autre mois et les justifications données doivent préciser à quel mois elles s'appliquent.

Relevé à adresser au Bureau de la Statistique, à Bordeaux, le 2<sup>e</sup> jour qui suit l'expiration de la période hebdomadaire.

Le 3 juillet 1942

Le Chef de gare,

Jean

186

130.10. Transmis à Q  
Direction du Service Financier  
PB 2

Annex à cette liste PB 2  
du 17. 9. 43

Brux le 27. 9. 43

L'ingénieur Chef d'Arrondissement  
du Matériel et de la Traction

X

MATÉRIEL & TRACTION	
REOU	
28 SEP. 1943	
Serv. ...	

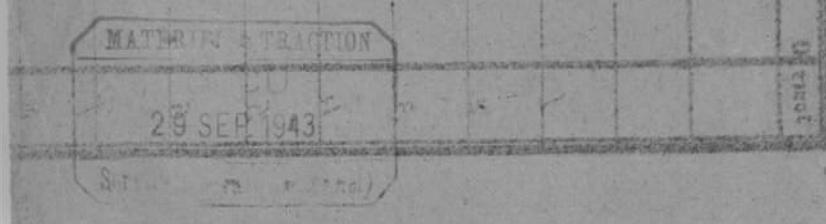
IV c 130.10. 4 pièces

Transmis au Service Général PB<sup>2</sup>

Suite à la lettre PB<sup>2</sup> du 17.9.43

Envie le 28.9.43

L'Ingénieur Chef d'Arrondissement  
du District et de la Traction



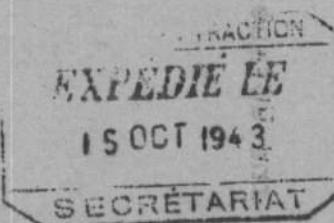
PBC  
agents des  
Ch. de fer  
Coloniaux.

suivi à lettre  
9687 du 5.8.43  
du Secr. P.

cop. Y ai l'honneur de vous  
adresser ci-joint, en double  
exemplaire, les notices  
de renseignement établies  
pour les agents des chemins  
de fer coloniaux utilisés  
comme auxiliaires par  
notre service.

Le chef de division

Signé : PÈSEZ



PP2  
Agents des  
Ch. de fer  
Coloniaux  
Suite à lettre  
9681 du 5.8.43  
du Secrétaire

MATÉRIEL ET TRACTION  
EXPÉDIÉ LE 22 NOV 1943  
M. le Chef de b  
SECRETARIA  
Services Administratifs

2 p. J'ai l'honneur de  
vous adresser ci-joint,  
en double exemplaire,  
la Notice de renseignements  
établie pour le Chef ouvrier  
d'art Buielles, nommé  
comme Chef de brigade  
d'ouvriers auxiliaires

au Dépôt de Toulouse  
REÇU 24 NOV. 1943  
Service Général (Personnel)

Chef de D...  
Signé: LISSACQ

VIA 130.10

PB2

21

(Application de la lettre P 9681 du Service  
Central P du 5.8.43 )

Ci-joint 2 notices de renseignements concernant  
l'auxiliaire Brigitte Proper ex-agent des Chemins  
de fer Coloniens. Le troisième exemplaire  
a été adressé directement aux Services financiers

Toulouse le 15.11.43

17 NOV 43  
M. l'Ingénieur Principal  
Chef R. A. M.

(21)

Agents des chemins de fer.

- du Maroc
- de Tunisie
- d'Algérie

utilisés à moindre service -

Bordeaux le 4 Décembre 1943

Ap. 100.48

L'INGENIEUR CHEF DES ATELIERS  
 à M. LE CHEF de la DIVISION du SERVICE  
 GENERAL (PB2)- PARIS

21

CHEMINS DE FER ALGERIENS.-

Suite à votre transmission PB2 de la lettre N° 870 du 18 Novembre de la Direction des chemins de fer algériens transmise par PL. du 24 Novembre de M. le Chef des Services Administratifs.

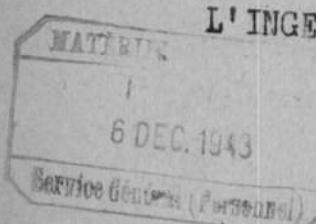
J'ai l'honneur de vous signaler que nous avons actuellement aux Ateliers de Bordeaux depuis le 15 Novembre 1943 en qualité d'auxiliaire l'homme d'équipe BAKRI André des chemins de fer algériens.

Commissionné homme d'équipe le 1er août 1938 à ALGER AGHA , marié sans enfant, BAKRI a été mobilisé le 27 août 1939 au 5e Zouaves, fait prisonnier le 16 Juin 1940 à Angerville (S et Oise) et libéré le 12 avril 1943.

Le 13 avril 1943 a été admis en qualité d'auxiliaire homme d'équipe à Bordeaux-Bastide puis à Bordeaux-St-Jean . Il a été muté aux ateliers de Bordeaux le 15.II.43 en raison de sa spécialité d'horloger, comme aide ouvrier horloger auxiliaire.

L'INGENIEUR CHEF DES ATELIERS,

*Ja. Montagny*



Mod. 1362 B. O. 71 Série A 61 MIDI  
(Juillet 1931)

N° de N° 7465

6 DEC. 1943

Toulouse Imp Régionale. 624513-36.

Exploitation Commune  
des Réseaux d'Orléans et du Midi

# FICHE remplaçant un état NÉANT

Désignation du Service ou du Bureau destinataire de la fiche

Date pour laquelle l'état est demandé

Timbre de l'Arrondissement ou de la gare expéditrice de la fiche

Monsieur le chef du Service  
du Matériel et de la Traction  
Service général - Personnel PB1

Ateliers de Tours

Numéro et titre complet du modèle que cette fiche remplace

Modèle N° 1<sup>e</sup>) liste des agents des chemins de Fer Algériens, prisonniers de guerre ayant été libérés ou mis en congé de captivité qui sont employés par nos ateliers.  
2<sup>e</sup>) liste des agents des chemins de Fer Algériens, qui, se trouvant en congé en France

en Novembre 1942 et n'ayant pu

NÉANT

Tours le 4.12. 1943,

L'ingénieur Chef des Ateliers  
de Tours et de St-Pierre-des-Corps

J. P. Gauthier

(suite à la transmission PB1 du 31.11.43 de la  
lettre 302870 du 19.11.43).

S. N. C. F.

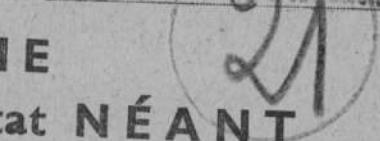
Région du Sud-Ouest

Service des M.T.

N° de N° 6992

Etablissement émetteur

Magasin Général de Bordeaux



## FICHE

### remplaçant un état NÉANT

Service destinataire,

Dou du Service Général  
PB<sup>2</sup>  
41 Bd de la Gare - Paris

Date pour laquelle l'état est demandé

(1) Liste des agents des ch. de fer Algériens } - prisonniers de guerre libérés qui sont employés au Magasin  
- qui, n'ayant pas rejointre l'Algérie ont sollicité un emploi à titre d'aumônier

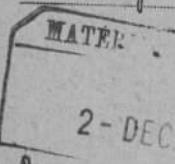
NÉANT

Bordeaux le 1<sup>er</sup> Decbr 1943

La Chf du Magasin Général,

Gruot, 40/E 35383-3-42

(1) Désignation de l'état.



VI.A. 130.20.

Toulouse, le 7 Dec 1943

PB 2 -

CHEMINS DE FER ALGERIENS -

(Suite à votre transmission PB 2 du 30.II.43)

L'ex-ajusteur des CFA BOY Marcel,  
ancien prisonnier de guerre libéré au titre  
de la relève le 21.I2.42 et n'ayant pu  
rejoindre l'Algérie, est utilisé au dépôt  
de Toulouse depuis le 2.2.43 en qualité  
d'aide-ouvrier auxiliaire, au taux horaire  
de 10 fr 70.

L'Ingénieur principal,

8/12

III<sup>e</sup>

P.B2

( Suite à votre tractation P.B2 du 30/11/43 )

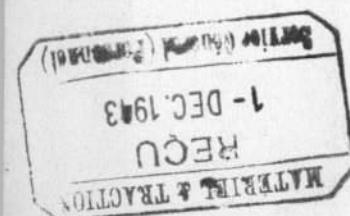
21

1<sup>o</sup> Liste des agents des Chemins de fer Algériens, prisonniers de guerre, ayant été libérés et mis en congé de captivité, occupés sur le 3<sup>e</sup> front

Neaut ~

2<sup>o</sup> Liste des agents des Chemins de fer Algériens qui, se trouvant en congé en France en Novembre 1943 et n'ayant pas rejoint l'Algérie, ont sollicité un emploi sur le 3<sup>e</sup> front au titre d'aide-mécanicien

Neaut ~



Cours le 1.12.43

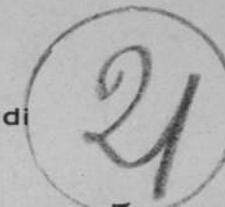
L'INGÉNIERIE MATERIEL D'ARRONDISSEMENT  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

*Durand*

Mod. 1362 P. O. 71 Série A 61 MIDI  
(Juillet 1934)

N<sup>o</sup> de N<sup>o</sup> 7465

Exploitation Commune  
des Réseaux d'Orléans et du Midi



# FICHE remplaçant un état NÉANT

Désignation du Service ou du Bureau destinataire de la fiche

PB2

Date pour laquelle l'état est demandé

3-12-43

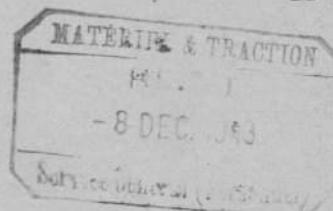
Timbre de l'Arrondissement ou de la gare expéditrice de la fiche

4<sup>e</sup> Arr<sup>t</sup>  
à Brive

Numéro et titre complet du modèle que cette fiche remplace

Modèle N<sup>o</sup> 1<sup>er</sup> Agent des chemins de fer d'Algérie pris comme prisonnier par les forces allemandes et déporté dans nos services.  
2<sup>er</sup> Agent des chemins de fer d'Algérie qui n'a pas été déporté dans nos services et n'a pas pu rejoindre l'Algérie pour solliciter son emploi à titre d'auxiliaire.  
(mis à cette PB2 du 30-11-43)

NÉANT



Brive

le 2-12-1943  
L'Ingénieur Chef d'Arrondissement  
du Matériel et de la Traction

Mod. 1362 (Avril 1932)  
N° de N° 7465

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

# FICHE remplaçant un état NÉANT

Carré bulle écr. 8 k. - 200.000 ex. in-S<sup>o</sup> - Toulouse Imp. Régionale. - 63120-7-3

Désignation du Service ou du  
Bureau destinataire de la fiche

Dévision du Service  
Général PB2

Date pour laquelle l'état est  
demandé

d'urgence

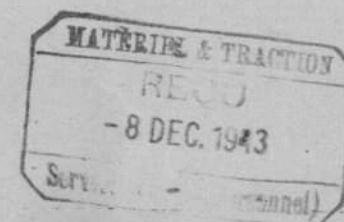
Timbre de l'Arrondissement ou  
de la gare expéditrice de la fiche

1<sup>er</sup> G. M. Z.  
Orléans

Numéro et titre complet du modèle que cette fiche remplace

Modèle N° Liste des agents des chemins de fer Algériens  
en service ou ayant sollicité leur embauchage à titre d'auxiliaire  
(Suite à notre mandat PB2 du 30.11.43)

NÉANT



Orléans le 7 Décembre 1943

INGENIEUR CHEF D'ARRONDISSEMENT  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

CHEMINS DE FER ALGERIENS

Direction

N°870

PERSONNEL



ETAT FRANCAIS

Paris, le 26 Novembre 1943

31, rue Pasquier, Paris (8e Arrdt)

Monsieur le DIRECTEUR de l'Exploitation,

En vue de répondre à une demande émanant du Ministère de l'Intérieur (Sous-Direction de l'Algérie), j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire parvenir :

- 1° - la liste des agents des Chemins de fer Algériens, prisonniers de guerre ayant été libérés ou mis en congé de captivité qui sont employés par vos services (emploi, date de la prise de service, résidence, rémunération);
- 2° - la liste des agents des Chemins de fer Algériens, qui, se trouvant en congé en France en Novembre 1942 et n'ayant pu rejoindre l'Algérie ont sollicité un emploi à votre Région à titre d'auxiliaire.

Veuillez agréer, Monsieur le DIRECTEUR, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

LE CHEF DE SERVICE ADJOINT,

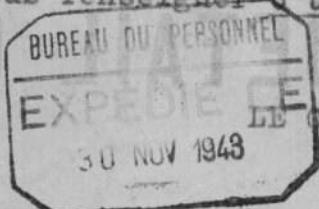
signé: .....

Monsieur le Directeur de l'Exploitation de la Région du Sud-Ouest -  
1, place Valhubert - PARIS -

Région du Sud-Ouest  
Services Administratifs  
Pl

Monsieur le Chef du Service du Matériel  
et de la Traction,

Copie transmise en vous priant de vouloir bien nous renseigner d'urgence.



Paris, le  
24 NOV 1943  
LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS,

Copie pour arrondis: Clermont-Ferrand, Montluçon,  
Tours, Brive-Bordeaux, Toulouse, Béziers,  
Agen, Toulouse, Périgueux, Bordeaux

Avec prière de nous adresser d'urgence  
les renseignements demandés ci-dessus.  
Paris, le Novembre 1943  
Le chef de Beau Ppa

Paris, le

décembre 1943

EXPIRÉ LE

13 DEC 1943

SECRETARAT

PB2

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs

21

## AGENTS DES CHEMINS DE FER ALGERIENS

VR du 24.11.43

J'ai l'honneur de vous faire connaître que nous utilisons comme auxiliaires les agents ci après des chemins de fer algériens :

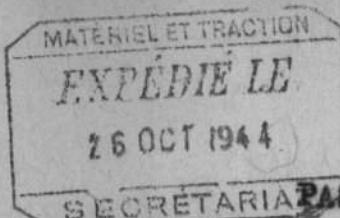
- L'ajusteur BOY Marcel, prisonnier de guerre, libéré au titre de la relève le 21.12.42, est utilisé depuis le 2.12.43, en qualité d'aide ouvrier auxiliaire au dépôt de Toulouse, au taux horaire de 10 h 70.
- L'homme d'équipe BAKRI André, prisonnier de guerre, libéré le 12.4.43, a été embauché le 13.4.43 en qualité d'homme d'équipe auxiliaire à la gare de Bordeaux-Bastide, puis muté à celle de Bordeaux St-Jean, et enfin affecté à nos ateliers de Bordeaux, le 15.11.43, comme aide-ouvrier horloger auxiliaire. au salaire horain 10:90

Nous n'avons pas reçu par ailleurs de demandes d'emploi à titre auxiliaire émanant d'autres agents des Chemins de fer algériens.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL,

Signé : PESEZ

**MINUTE**



GML 24.1c



AGENTS DES CHEMINS DE FER ALGERIENS

octobre 44

1PJ

Monsieur le Directeur  
des Chemins de fer Algériens

31, rue Pasquier

PARIS 8ème

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint à toutes fins utiles, copie d'une demande de rapatriement en Algérie formulée par l'homme d'équipe BAKRI André, de la gare d'Alger-Agna, utilisé provisoirement comme aide ouvrier auxiliaire à notre service aux Ateliers de Bordeaux.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL & DE LA TRACTION. 6

Dépôt : LISSACO



REGION Sud-Ouest  
MATERIEL ET TRACTION  
ARROND. Montauban

MOIS D' Avril 1944

ATELIER DU DEPOT<sup>(1)(2)</sup>

ATELIER D'ENTRETIEN<sup>(1)(2)</sup>

Rue

Mireuil

N°

Départ.

CORREZE

N° tel.

GRAND ATELIER DE REPARATION

MATERIEL MOTEUR<sup>(1)(2)</sup>

VOITURES ET WAGONS<sup>(1)(2)</sup>

	EFFECTIF TOTAL A DISPOSITION AU 15.9.42	EFFECTIF TOTAL A DISPOSITION AU DERNIER JOUR DU MOIS PRECEDENT	ADMISSIONS REALISEES OU DETACHEMENTS OPERES AU COURS DU MOIS	DEPARTS (Y COMPRIS DETACHEMENT) AU COURS DU MOIS		EFFECTIF TOTAL A DISPOSITION AU DERNIER JOUR DU MOIS	BESOINS MOYENS	POUR MEMOIRE	OBSERVATIONS
				A LA D.R.B.	AUTRES				
OUVRIERS SPECIALISTES ET OUVRIERS (C.P. et Auxiliaires)	25	24	11	11	11	24	24		
AIDES OUVRIERS ET C.M.O. (C.P. et Auxiliaires)	1	1	11	11	11	1	1		
MANOEUVRES SPECIALISES ET MANOEUVRES (C.P. et Auxiliaires)	2	2	11	11	11	2	2		
TOTAL (C.P. et Auxiliaires)	28	27	11	11	11	27	27		

<sup>1</sup> Rayez la mention inutile

<sup>(2)</sup> Adresser sommable - Localité, Rue, N°, Département (en gros caractères, voir exemple) et N° de téléphone le cas échéant.

Exemple: SEINE

S.C.P. Méthodes. 7.43.

COMPAGNIE PARIS, le 22 janvier 1944  
DES CHEMINS DE FER bc 28.1  
DU MAROC

n°452 Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'un de nos Agents du MAROC, M.RABIT, actuellement utilisé dans vos ateliers de Bordeaux, vient de nous questionner sur le nombre de jours de congé auxquels il a droit pour la présente année.

A cette occasion, je me permets de vous rappeler qu'il a été entendu avec la SNCF que ces agents, qui restent exclusivement à notre charge continuent à bénéficier du Statut des Agents commissionnés de notre Compagnie.

En conséquence, cet Agent a droit à 26 jours ouvrables de congé dans l'année. Je vous serais tout à fait obligé, si vous n'y voyez pas d'objection, de bien vouloir le signaler au Chef de Service de M.RABIT à Bordeaux. Il est bien entendu que l'octroi de ce congé ne devra en aucun cas nuire à l'exécution du service de cet agent.

Veuillez agréer, Monsieur le Chef de Service, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Secrétaire Général

PB2 Copie pour Ateliers de Bordeaux

Avec prière de prendre note et nous renseigner sur les conditions d'utilisation de M.RABIT

Paris, le 28 JANV 1944 janvier 1943  
LE CHEF DE BUREAU PRINCIPAL

28 JANV 1944

*S. Ferry*

Monsieur le Chef du Service du Matériel et de la Traction Région du SUD-OUEST  
5bis, Boulevard de l'Hôpital PARIS

*À ds 1-0d 4/1-feray M. Rabit est utilisé par  
la SNCF de l'exploitation*

# MATÉRIEL & TRACTION

Note adressée à Monsieur

l'Ingénieur Chef d'Arrondissement

Matiériel et traction

Nantes

Comme suite à copie d'une lettre du Service des Wagons en date du 13 courant, je me l'honneur de vous faire connaître que les bogies n° 34187, 34202, 34203, 34207 et 34210, qui doivent être réinjectés sur les ateliers de Nantes, pour l'application de l'éclairage électrique, ne circulent pas dans nos roulement et n'ont pas été reformées par notre Entretien.

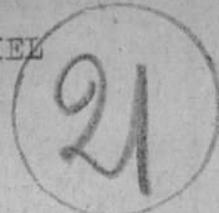
Transmis à Mr l'Ingénieur en chef d'Entretien  
des Wagons  
Lundi 1er Décembre 1921  
à votre lettre du 13-11-1921  
Ces wagons nous nous hâchent n° 34202  
NANTES, LE 31-12-20 -  
Lettre pour Chef d'Arrondissement  
Matiériel et traction

Paris, le 3 février 1943

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

signé : VIEL

SERVICES ADMINISTRATIFS  
Bureau du Personnel

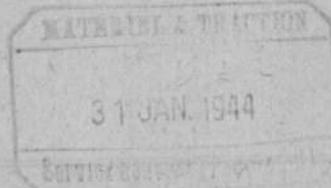
Le Chef des Services Administratifs

à Monsieur le Chef du Service  
EX, MT, VB

Nous occupons, jusqu'à ce qu'ils aient la possibilité de rejoindre leur poste en Afrique du Nord, quelques agents de la Compagnie des Chemins de Fer du Maroc et de la Compagnie Ferrière des Chemins de Fer Tunisiens.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il a été convenu avec les Compagnies intéressées que celles-ci assurerait directement le paiement du salaire de ces agents et nous dégagésent de toute responsabilité en cas d'accident pouvant leur survenir.

Les intéressés doivent toujours être considérés comme agents du Réseau Africain et non de la S.N.C.F. et, par suite, rester soumis dans toute la mesure du possible (notamment au point de vue maladie, congés, facilités de circulation) aux régimes des Chemins de fer Marocains ou Tunisiens.



MV 24.2.  
PARIS le 25 février 1944

PB2

Ateliers de BORDEAUX .

21  
Suite à transmission PB2 du 28.1.44 d'une  
lettre de la Cie des C.F du MAROC n°452 du 22.1.44

Nous vous avons demandé de vouloir bien  
nous renseigner sur les conditions d'utilisation  
de M.RABIT votre réponse ne nous étant pas encore  
parvenue, je vous serais obligé de vouloir bien  
nous la faire adresser le plus tôt possible .

803

26 FEV 1944

LE CHEF DE BUREAU PRINCIPAL

TR  
TM  
TU

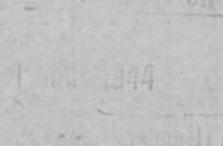
X

9m & Th

Retourné à m. le Chef de Bureau Gpal PB<sup>2</sup> à Paris  
en lui confirmant notre retourni du 31.1.1944 par  
lequel nous indiquions que M. Rabit de la  
Cie des C.F du Maroc était incomme aux Ateliers de  
Bordeaux.

Bordeaux le 29 Février 1944  
Le Chef de Bureau des Ateliers.

Dominique



Paris, le 16 février 1944

1ère Division

PB  
B  
*Hu*

Monsieur le Directeur de l'Exploitation  
de la Région du Sud-Ouest,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à l'avenir, la S.N.C.F. assurera, pour le compte de la Compagnie des Chemins de fer du Maroc, le paiement de la rémunération des agents de la dite Compagnie utilisés par nous.

Le montant de la rémunération qui sera ainsi payée chaque mois par vos soins aux intéressés est actuellement fixé comme suit :

Noms	Grade	Résidence	Rémunération mensuelle! (net à payer)
RABIT	Ajusteur-mécanicien	Bordeaux	1.959 f. + 30 f. par jour de calendrier
TOMME	Chef de gare	La Nouvelle	3.530 f. + 30 f. par jour de calendrier

Vous serez à indiquer chaque mois aux Services Financiers le montant total de la somme dont ces Services auront à faire reprise sur la Compagnie des Chemins de fer du Maroc.

Ces dispositions commenceront à entrer en vigueur pour le paiement de la rémunération du mois de février courant.

P. Le Directeur  
L'Ingénieur en Chef au Service  
Central du Personnel  
signé : FATALOT



RÉGION SUD-OUEST

SERVICE ADMINISTRATIF

Bureau du Personnel

*M. Rabit est venu me faire la livraison de l'ordre de service de l'exploitation*

*M. Rabit est venu me faire la livraison de l'ordre de service de l'exploitation*

*M. Rabit est venu me faire la livraison de l'ordre de service de l'exploitation*

*Copie transmise pour la suite utile en ce qui*

*Concerne M. RABIT.*

*Paul G.  
LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS.*

*18 FEV 1944  
Vil*

PB2 *Brouillon*

F

F	Recd le 19 MAI 1943
---	------------------------

*L.O.*

je vous prie de vouloir  
 bien nous faire connaître  
 la raison pour laquelle  
 la candidature du chef  
 d'atelier Barrère, Emile,  
 figurant sur liste  
 ci-jointe n'a pas été  
 retenue, alors que celle de  
 Borda l'a été.

**PB** 2 Borda l'a été.

Le candidat de  
 BORDA a été retenue  
 raison de sa spécialité  
 Paris le 19 mai 1943. *(modèle)*

Le Chef de la Subdivision  
 des Ateliers *Plenier*

LE CHEF DE BUREAU PRINCIPAL  
 (PERSONNEL)

80/20-4

K 19.

SERVICE GÉNÉRAL  
du PERSONNEL

1ère Division  
P. 8810

1943

Paris, le 1er Février 1943.

E.M.

E.F.C.

6/1/43  
J'ai rédigé ce  
lundi 6/1/43  
f.e.g.

Messieurs les Directeurs de l'Exploitation des Régions

veuillez prendre note  
et faire retour à M.

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, une liste d'agents des Chemins de fer Coloniaux actuellement dans la Métropole qui, en raison des circonstances, ne peuvent rejoindre leur colonie d'affectation.

Pour répondre au désir exprimé par M. le Secrétaire d'Etat aux Colonies, je vous serais obligé de bien vouloir envisager, dans la mesure où vous aurez leur utilisation, l'admission des intéressés en qualité d'auxiliaires et me tenir au courant.

J'ajoute que le salaire revenant à chacun de ces agents du fait de son utilisation à la S.N.C.F. sera versé, par nos soins, au Secrétariat d'Etat aux Colonies qui continuera à assurer lui-même le service de la solde aux intéressés. Les modalités d'application de ces dispositions vous seront indiquées ultérieurement.

Reçu le

10 FEV 1943

LE DIRECTEUR

signé : BARTH.

Cas

Région du SUD-OUEST

SERVICES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction,

copie transmise pour la suite utile en ce qui concerne ceux des agents figurant sur la liste ci-jointe qui sont susceptibles d'être utilisés par votre Service et avec prière de veilloir bien nous renseigner.

Paris, le

5 FEV 1943

LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS,

KL

copie transmise pour la suite utile en ce qui concerne ceux des agents figurant sur la liste ci-jointe qui sont susceptibles d'être utilisés par votre Service et avec prière de veilloir bien nous renseigner.

copie transmise pour la suite utile en ce qui concerne ceux des agents figurant sur la liste ci-jointe qui sont susceptibles d'être utilisés par votre Service et avec prière de veilloir bien nous renseigner.

Nom et prénom	Date de naissance	Grade	Adresse
ALBERT Fernand	124.8.03	chef ouvrier d'art. XE (menuisier en voitures)	petite 7, rue St-Lazare à Toulouse
BARRIERE Emile	29-12-03	chef d'atelier	7, rue Emile Sentini à Agen
BELLANGE Marcel	1-7-92	chef de district Ppal	Léognan (Gironde)
BOISSON Henri	21-11-01	chef de gare	St-Victurien (Hte-Vienne)
BORDA Marcel	12-5-98	chef d'atelier (sculpteur sur bois - modelleur) XF	36, rue Villegoudoue - Castres (Tarn)
BOTTIN Albert	22-5-98	chef de dépôt X	1, rue Fouret à Tulle (Corrèze)
BOURY Georges	17-11-01	chef de gare	Les Varennes à Artannes (Indre-et-Loire)
BRACONNIER Edouard	23-3-01	chef de gare	64, rue de Mérignac à Pessac (Gironde)
BRISIAUD Julien	20-9-96	-	Moulin Matteaux près Bellac (Hte-Vienne)
BUILLAS Prosper	11-12-99	chef ouvrier d'art XD (automobiles-autorails)	22, allées de Villota à Foix (Ariège)
CARTIER Charles	17-8-98	Inspecteur d'Exploitation	Villa Merlinpol, Parc Boulard Biarritz
GAZELLES Paul	30-6-97	chef de gare	10, avenue d'Ambres à Lavaur (Tarn)
CHEVALLIER Pierre	27-1-90	-	20, rue Victor Hugo à Caudéran (Gironde)
CHEYSSAC Yves	9-6-05	dessinateur Ppal XC	5, rue Maudron à Bordeaux
DAUNIS Marcel	14-8-89	chef ouvrier d'art XE (menuisier charpentier)	73, rue Eugène Tenet à Bordeaux
DAURÉ Maurice	19-4-02	agent comptable Ppal	Hôtel Cistac à Lannemezan (Htes-Pyrénées)
DEJEAN Eugène	12-6-88	chef gare	44, rue Goya à Bordeaux
DELAPORTE Constant	14-3-96	chef de gare (a servi au P.O.)	12, rue Beaurepaire à Saumur
DELMAU Prosper	6-1-00	chef ouvrier d'art XE	chez M. TARRISSON, rue du Pont Le Boulou (P.O.)
DURAND Charles	31-10-97	chef de gare principal	12, rue des Frères Delga à Gaillac (Tarn)
EHRLER André	11-6-04	chef de section (dessinateur, projeteur, conducteur de travaux)	Trémolat (Dordogne)
GAUTHIER Prosper	31-8-97	chef ouvrier d'art XF (ajusteur-monteur)	chez M. Levillé aux Varennes par Touvre (Charente)
GENSAT Paul	3-2-04	chef de district Ppal	6, rue Basse des Carmes Paris (55)
GIMAT Ernest	15-6-00	chef de gare Ppal	chez Mme Duos à Lavaur (Lot-et-Garonne)
GIRARD Louis	9-9-95	agent comptable Ppal	rue du Collège à Aire-sur-Adour (Landes)
GOMBAUD Jean	1-4-96	chef ouvrier d'art XD (automobile-autorail)	39 bis, av. Billières Toulouse
GRACIANT Roger	12-4-05	agent comptable Ppal	62, rue du Maréchal Foch à Argelès-Gazost (Htes-Pyrénées)
HANGIER Adrien	28-10-93	chef ouvrier d'art ajusteur-monteur) XF	3, avenue Pierre Ruffin à Marmande

Nom et prénom	Date de naissance	Grade	Adresse
GUISSET André	21-10-93	chef de district Ppal	53 rue Maurice Barrès à Perpignan
HOUIS Fernand	29-6-94	chef ouvrier d'art D	Savonnières (Indre-et-Loire)
JOSEPH Roger	25-10-93	chef ouvrier d'art Ppal X	route de Nogars à Eauze (Gers)
LALANNE de HAUT Jean	17-3-01	agent comptable Ppal	55, cours Victor Hugo à Agen
LAMBLLOT Paul	30-1-94	chef de district Ppal	25 rue Gavarret à Condom (Gers)
LAUGA Emilian	6-6-90	chef de gare	Villa Robert, 98, chemin Lapujade à Toulouse
LIENHART René	24-8-67	Inspecteur Divisionnaire Ppal(VB)	9, rue du Général Clergerie à Périgueux
LLONG Raoul	15-7-98	chef ouvrier d'art (ajusteur-mécanicien automobile, autorail, Diesel) XF	14, avenue de Bellevue Lapujade à Toulouse
MALREC Aristide	6-5-93	chef ouvrier d'art X E (serrurier)	chez Mme Pourgat à Grenade sur l'Adour (Landes)
MARY Joseph	19-3-03	chef de gare	Collioure (Pyrénées Orientales)
MATHIEU Edmond	1-11-07	chef de district Ppal	4, avenue Berthelet à Millau (Aude)
Mathieu Louis	15-6-96	agent comptable Ppal	24, rue Cordier à Béziers
MAGOT Charles	4-9-11	chef de station	86, rue de Bordeaux à Périgueux
MASCOL Louis	2-11-06	chef ouvrier d'art X E (menuiserie-ébénisterie)	73, avenue Jot à Bédarieux (Hérault)
Amis 10.3.43 manuscrit		chef de gare	St-Laurent d'Olt (Aveyron)
RAYMOND Edmond	7-11-97	Insp. Divisionnaire Ppal (Traction - Service électrique autorails)	47, rue "mille barrières à Toulouse Candidature annulée
REISSING Paul	4-9-01	chef de gare	Biarritz (Lot)
ROLDE Marcel	24-11-86	chef de gare	à Sarreilhe par Bier (Ariège)
SERVAT Augustin	13-7-00	agent comptable Ppal	sous Villas à Marmande (Lot-et-Garonne)
SICHAUMETTE Jean	31-12-11	chef de district Ppal	16, rue Victor Hugo à Pamiers (Ariège)
SOUAIX Dominique	25-3-02	chef de district Ppal	6, rue Victor Hugo à Civray (Vienne)
THUAULT René	10-10-00	agent comptable Ppal	chez M. Armangou, route du Faubourg à Collioure (P.O.) Laborré par St-Sulpice-les-Champs (Gers)
TIXADOR Albert	16-5-97	sous-chef de dépôt X	Chemin de la Coopérative à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne)
VEYRE Petrus	10-8-92	chef de district Ppal (dessinateur en sharpen-tes métalliques)	sous Quatre Blanches à Risques (Gers)
VIALLANTEL Jean	26-2-01	chef ouvrier d'art X E (menuisier)	
VRIGNON Eugène	23-11-98	chef de gare	

21

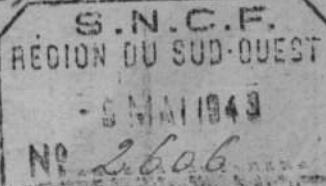
80/7-4

SERVICE CENTRAL  
du PERSONNEL

lère Division

P. 9.246

Paris, le 20 avril 1943.



Monsieur le Directeur de l'Exploitation  
de la Région du SUD-OUEST,

A

Comme suite à ma note P. 9000 du 5 mars dernier et en confirmation de la communication téléphonique du 22 courant, je vous serais obligé de bien vouloir renseigner directement le Secrétariat d'Etat aux Colonies - Inspection Générale des Travaux Publics des Colonies - 27, rue Oudinot à Paris (7<sup>e</sup>), sur les admissions d'agents des chemins de fer coloniaux réalisées jusqu'à ce jour ainsi que sur le salaire horsière alloué à chacun d'eux.

Je vous rappelle, en outre, que ma note P. 8810 du 1er février dernier, spécifiait que le salaire revenant à chacun de ces agents du fait de son utilisation à la S.N.C.F. sera versé, par nos soins, au Secrétariat d'Etat aux Colonies qui continuera à assurer lui-même le service de la solde aux intéressés.

LE DIRECTEUR,  
signé : BARTH.

Région du SUD-OUEST  
SERVICES ADMINISTRATIFS

Pl/AR.

Monsieur le Chef du Service du Matériel  
et de la Traction,

Copie transmise à titre d'information.

Les Services Administratifs seront chargés de □.

Paris, le 26 MAI 1943

LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS,

Kle

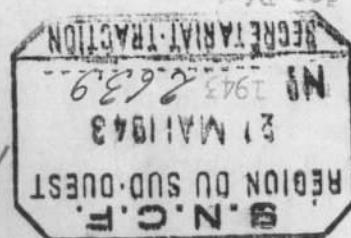
P 9351

DIVISION  
SÉCURITÉ GÉNÉRALE  
Bureau du Personnel  
SERVICES ADMINISTRATIFS

UDJET : Remunération des agents des Chemins de Fer Coloniaux occupés à la S.N.C.F. en qualité d'auxiliaires.  
Opérée à la remunération des agents des chemins de fer coloniaux. Ainsi l'agent en ce qui con-  
cerne la rémunération des voies ferrées continue à être assuré par le Secrétaire  
d'Etat aux Colonies à qui la S.N.C.F. versera le salaire brut et les allocations familiales.

Le service de la scinde des intérêses continuer à être assuré par le Secrétaire  
d'Etat aux Colonies à la S.N.C.F. en qualité d'auxiliaires.

des 1er février et 4 mai 1943.



La rémunération des agents des Chemins de fer coloniaux occupés à la S.N.C.F. en qualité d'auxiliaires.  
L'état auquel il est arrivé le caractère de leur utilisation comme auxiliaires a été déplacé, de sorte que les allocations familiales restent au profit des agents du fait de son caractère de travailleur à l'exploitation des installations de placement, de la part de ces dernières qu'il exerce.

Chaque Service occupant en qualité d'auxiliaires des agents des Chemins de fer coloniaux occupe dans ces conditions pendant le mois écoulé. Ce dernier-  
est donc des Directrices générales - à la fin de chaque mois, un bordereau montant des con-  
ditions des services aux Services Administratives - Division de la Compagnie Generale - Sud-Ouest

A

indiquera pour chacun des intéressés le nombre de jours de travail pendant le mois considéré et le salaire brut lui revenant du fait de son utilisation comme auxiliaire ; les journées d'absence pour un motif autre qu'un repos régulier seront mentionnées en observation avec l'indication du motif de ces absences. Une facture de crédit d'un montant égal au total du bordereau sera jointe à celui-ci.

Le salaire revenant aux intéressés sera décompté, compte tenu de l'emploi tenu par chaque agent, suivant les règles applicables au personnel auxiliaire, en distinguant, d'une part, le salaire proprement dit et, d'autre part, les allocations familiales.

Ces auxiliaires ne devront pas être immatriculés aux Assurances Sociales et il ne sera effectué aucune retenue sur leur salaire au titre de l'impôt cédulaire.

Il y aura lieu d'autre part, d'adresser aux Services Financiers copie des renseignements fournis au Secrétariat aux Colonies au moment de l'admission des intéressés.

*a ne pas copier*

Le Directeur,

*M. Martin*

*P. de la  
lent u de  
familiers  
ment K au  
ment de la  
ment de la  
NOTE. - Les dispositions de la présente lettre ne sont applicables qu'aux fonctionnaires coloniaux admis en qualité d'auxiliaires à l'exclusion de ceux qui ne sont pris qu'en stage dans les conditions fixées par la lettre P.9268 du 4 Mai 1943. (lettre non répercutée)*

58/32  
Service Central  
du Personnel

1ère Division

Bureau du Personnel

Paris, le 15 S.I. S.N.C.F.  
REGION DU SUD-OUEST

20 MAI 1943 21 MAI 1943

No. 2661

Le Service EX-continental  
messieurs les Directeurs de  
l'Exploitation. Secrétaire à la Direction.

Par note n° 8810 du 1er février, je vous ai transmis une liste d'agents des Chemins de fer Coloniaux qui se trouvent actuellement en France et ne peuvent, en raison des événements, rejoindre leur colonie d'affectation.

Je vous demandais d'envisager l'admission de ces agents en qualité d'auxiliaires, étant entendu que la rémunération leur revenant serait versée par les soins de la S.N.C.F. au Secrétariat d'Etat aux Colonies qui continuera à assurer lui-même le service de la solde aux intéressés.

J'ai l'honneur de vous préciser qu'il y aura lieu, pour l'application de ces dispositions, de tenir compte de la rémunération brute de l'auxiliaire (c'est-à-dire sans effectuer aucune retenue pour les assurances sociales ni pour le fisc) correspondant à l'emploi tenu par chacun des intéressés.

A Vous aurez à adresser aux Services Financiers, pour le 10 de chaque mois, la liste des agents des Chemins de fer Coloniaux qui auront été occupés sur votre Région au cours du mois précédent. Cette liste, qui sera fournie en double exemplaire, indiquera, pour chacun des intéressés, l'emploi tenu, le nombre de journées d'occupation au cours du mois considéré et la somme totale (calculée comme il est indiqué au paragraphe précédent) lui revenant pour le dit mois.

Vous créditez les Services Financiers du montant total des sommes revenant aux auxiliaires ainsi occupés par vous et les Services Financiers feront le nécessaire pour assurer le versement de ces sommes au Secrétariat d'Etat aux Colonies.

En ce qui concerne les facilités de circulation, les agents des Chemins de fer Coloniaux occupés en qualité d'auxiliaires seront soumis au régime des auxiliaires. Toutefois la classe de voitures à leur attribuer sera celle qui correspond pour les agents du cadre permanent de la S.N.C.F. au grade qu'ils avaient les intéressés au Chemin de fer Colonial auquel ils appartiennent.

Le Directeur : BARTH.

Paris, le 17 mai 1943

G.G.  
26.5

1<sup>e</sup> Division  
P 9331

MINUTE

Messieurs les Directeurs de l'Exploitation  
des Régions,

- Rémunération des agents des Chemins de Fer Coloniaux occupés à la S.N.C.F.  
en qualité d'auxiliaires - Suite à lettres P.8810 et P.9268 du 1er février  
et 4 mai 1943. -

J'ai l'honneur de vous faire connaître les dispositions à observer en ce  
qui concerne la rémunération des agents des chemins de fer Coloniaux actuellement  
dans la métropole et admis à la S.N.C.F. en qualité d'auxiliaires.

Le service de la solde des intéressés continuera à être assuré par le Secrétaire d'Etat aux Colonies à qui la S.N.C.F. versera le salaire brut et les  
allocations familiales revenant à ces agents du fait de leur utilisation comme  
auxiliaires, à l'exclusion des allocations ayant le caractère de remboursement  
de frais telles que les allocations de déplacement, de nuit, de zone, etc...  
qui seront payées aux intéressés dans les mêmes conditions qu'aux autres agents.

Chaque Service occupant en qualité d'auxiliaires des agents des chemins  
de fer Coloniaux, adressera aux Services Financiers - Division de la Comptabilité  
Générale - Subdivision des Ecritures Générales - à la fin de chaque mois  
un bordereau nominatif des fonctionnaires coloniaux occupés dans ces conditions  
pendant le mois écoulé. Ce bordereau indiquera pour chacun des intéressés le  
nombre de jours de travail pendant le mois considéré et le salaire brut lui  
revenant du fait de son utilisation comme auxiliaire; les journées d'absence  
pour un motif autre qu'un repos régulier seront mentionnées en observation avec  
l'indication du motif de ces absences. Une facture de crédit d'un montant égal  
(au total du bordereau sera jointe à celui-ci.

Le salaire revenant aux intéressés sera décompté, compte tenu de l'emploi  
tenu par chaque agent, suivant les règles applicables au personnel auxiliaire  
en distinguant, d'une part, le salaire proprement dit, et, d'autre part, les  
allocations familiales.

Ces auxiliaires ne devront pas être immatriculés aux Assurances Sociales  
et il ne sera effectué aucune retenue sur leur salaire au titre de l'impôt  
cédulaire.

LE DIRECTEUR  
BARTH

NOTA - Les dispositions de la présente lettre ne sont applicables qu'aux  
fonctionnaires coloniaux admis en qualité d'auxiliaires à l'exclusion  
de ceux qui n'ont pris qu'en stage dans les conditions fixées par la  
lettre P.9268 du 4 mai 1943 (Lettre non répercutée).

PB2 COPIE pour A.M.T. Tours, Brive, Bordeaux, Toulouse, Béziers

suite à notre transmission du 25.2.43 de la lettre P.8810 du 1.2.4  
à titre de renseignement.

...

- 2 -

21

Le point A de la lettre ci-dessus concerne la 3<sup>e</sup> section B du Service Général Exploitation.

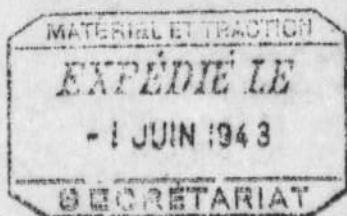
En ce qui concerne les facilités de circulation, les agents des chemins de fer Coloniaux occupés en qualité d'auxiliaires seront soumis au régime des auxiliaires. Toutefois la classe de voitures à leur attribuer sera celle qui correspond, pour les agents du cadre permanent, de la S.N.C.F. au grade qu'avaient les intéressés au Chemin de fer Colonial auquel ils appartiennent.

COPIE pour 3<sup>e</sup> Section B du Service Général Exploitation.

Paris, le 1<sup>er</sup> mai 1943

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL

Signé : PESEZ



*S. de Bas M.T.*

*PB*

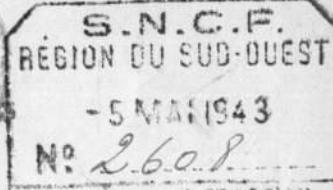
*i A6.ML.*

**SERVICE CENTRAL  
DU PERSONNEL**

**1<sup>re</sup> Division**

**P. 9266**

*K G*  
Paris, le 9 mai 1943 - 5 MAI 1943



Messieurs les Directeurs de l'Exploitation  
des Régions,

Par lettre P. 8810 du 1er février 1943, je vous ai transmis une liste d'agents des Chemins de fer Coloniaux, actuellement dans la métropole et qui, en raison des circonstances, ne peuvent rejoindre leur colonie d'affectation.

Je vous demande de bien vouloir envisager l'admission des intéressés en qualité d'auxiliaires.

M. le Contre-Amiral Secrétaire d'Etat à la Marine et aux Colonies insiste à nouveau et très vivement pour que tous les fonctionnaires coloniaux soient affectés le plus rapidement possible à un emploi dans la métropole.

Il nous demande de prendre en stage, pendant une période de 3 mois, les agents des Chemins de fer Coloniaux dont la candidature ne peut être retenue parce que les Services n'en ont pas l'utilisation, eu égard aux fonctions que les agents assurent aux Colonies; ces agents seraient rémunérés en totalité pendant cette période.

**COPY à Messieurs les Directeurs des Services Centraux M, T, V.  
Messieurs les Chefs des Services Régionaux.**

PBZ *Q 1000*  
en retour M. Blouet  
J'aimerais M.  
135

Monsieur le Chef de Division

21  
14 MAI 1943  
SERVICE GÉNÉRAL (PARIS)

- Suite à Note ci-jointe -

Nous avons examiné la candidature de tous les agents des chemins de fer coloniaux qualifiés Chefs ouvriers d'art.

À l'heure actuelle, nous avons offert un poste à notre service à :

- 1 Chef de Dépôt
- 1 S/Chef de Dépôt
- 9 Chefs ouvriers d'art

Par ailleurs il reste :

- 3 chefs ouvriers d'art que nous avons fait convoquer par les Chefs d'arrondissements pour examen de leur candidature et auxquels nous offrons vraisemblablement un emploi.

- 2 Chefs ouvriers d'art actuellement malades, auxquels nous offrons un poste quand ils pourront reprendre du service.

- 1 Chef ouvrier d'art dont l'état de santé fait qu'il ne peut rendre de grands services, et dont nous n'avons pas retenue la candidature.

- 1 destinataire Pfal qui semble plutôt destiné au service de la Voie, Architecture, nous avons signalé ce poste aux services administratifs.

Y. 7.5.43

F m' Blondel - 5-5-33

Agents des chemins de fer coloniaux

La direction vous offre à son compte tous les agents qualifiés ouverts d'esprit sur la Vie à-t-elle évoluée à son occupé ?

21

R

- P -  
que nous fait exactement,

R

60/13

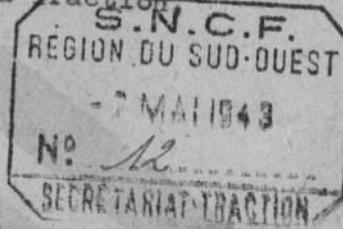
Paris, le

REGION DU SUD-OUEST  
SERVICES ADMINISTRATIFS  
PL/AR

- 6 MAI 1943

Q1

Le Chef des Services Administratifs  
à Monsieur le Chef du Service du Matériel  
et de la Traction



V.R. PB<sup>2</sup>  
du 3.5.43  
Agents des Chemins  
de fer coloniaux

Pour nous permettre de renseigner le Secrétaire d'Etat aux Colonies (application des dispositions de la lettre - 1<sup>e</sup> Division P. 9246 du 28 avril dernier - dont copie vous a été adressée le 4 mai), j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien, en nous faisant part de la date de prise de service des intéressés, de nous indiquer le salaire horaire attribué à chacun d'eux; conformément aux dispositions de la lettre P. 8810 du 1<sup>e</sup> février 1943 le salaire revenant à chacun de ces agents sera versé par les soins de la S.N.C.F. au Secrétaire d'Etat aux Colonies DU PERSONNEL

PB<sup>2</sup>

Copie pour Arrond<sup>t</sup> Tours, Brive,  
Bordeaux, Toulouse, Béziers  
avec prière de nous adresser le renseignement  
demandé en nous signalant la prière de  
service des intéressés.

5 ex III

Le Chef de Région PB<sup>2</sup>

S. N. C. F.

Région du Sud

MATERIEL TRACTION

Matériel et

Traction

RAVIS D'ADMISSION

[15 MAI 1943]

ÉTABLISSEMENT :  
ENTRETIEN de

Meaux-La BOMBE

N° de Nre 12088.

4.000 ex. - 715 — Imp. GENET - 40 E 34887-12-40

Nom et prénoms . . . . .	DAUNIS Marcel,
Date et lieu de naissance	14.8.1889 à Gontaud (Lot-et-Gar)
Recrutement d'origine . . . . .	
Numéro matricule . . . . .	
Degré d'instruction . . . . .	primaire
Patronage . . . . .	----
Date d'entrée au service de la Compagnie . . . . .	embauché le 1.5.1943
Date de réadmission ou de mutation . . . . .	
Emploi à l'admission . . . . .	auxiliaire ouvrier menuisier
Emploi actuel . . . . .	
Établissement et résidence	entretien de Bordeaux-Bombe
Traitemen t . . . . .	horaire, II,70
N° d'immatriculation au Régime des Assurances Sociales	non inscrit (inscription demandée)
OBSERVATIONS (1) . . . . .	agent des Chemins de fer Coloniens admis en exécution de la lettre PBZ du 14.4.43
<p>Bordeaux , le 5.5.43 19</p> <p>Vu :</p> <p>LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT, L'INGÉNIER LE CHEF D'ENTRETIEN Anond M.</p> <p><u>Gatteau</u> <u>Jamo</u></p>	

(1) Indiquer si l'agent admis est ancien élève d'une école spéciale ou titulaire d'un diplôme (Ex-élève de l'École Polytechnique, Centrale, etc...).

(2) Arrondissement ou Ateliers.

P.O.-MIDI

MATÉRIEL ET TRACTION

ÉTABLISSEMENT :

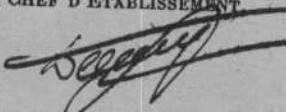
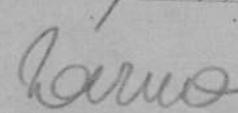
## AVIS D'ADMISSION

27 MAI 1943

N° de N<sup>o</sup> 12088.

7,000 ex. in-8° carré bulle 7x gr. - 715 — Imp. GIEFF (61698-7-37)

21

Nom et prénoms . . . .	Tiallancier Jean
Date et lieu de naissance	26.2.1901 à Bordeaux
Recrutement d'origine . . . .	Chemins de fer A.O.F
Numéro matricule . . . .	
Degré d'instruction . . . .	Brevet d'étude
Patronage . . . .	
Date d'entrée au service de la Compagnie	1 mai 1943
Emploi à l'admission . . . .	Mécanicien auxiliaire
Établissement et résidence	Ateliers d'Agen
Traitemen t . . . .	Floraine 8.80
N° d'immatriculation au Régime des Assurances Sociales	Il n'est pas assuré
OBSERVATIONS (1) . . . .	
Entrée d'Agen le _____, le _____ 19_____ LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT _____ 	
Vu : CHEF D'(2) / L'INGÉNIEUR / Ant. M.T. 	

(1) Indiquer si l'agent admis est ancien élève d'une école spéciale ou titulaire d'un diplôme  
 (Ex-élève de l'École Polytechnique, Centrale, etc...).  
 (2) Arrondissement ou Ateliers.

P.O.-MIDI

ACTION

MATÉRIEL ET TRACTION

15 MAI 1943

## AVIS D'ADMISSION

Service Rectificatif. Formule et remplie  
au dépôt d'Augsbourg, le 15 mai 1943.

ETABLISSEMENT :

Dépôt Augsbourg

N° de N<sup>e</sup> 12088.

2.000 ex. in-8° carré bulle 72 gr. — Imp. Gener (62631-4-36).

Nom et prénoms . . . .	Gauthier Prosper
Date de naissance . . . .	31-8-97
Date d'entrée au service de la Compagnie	3-5-43
Emploi à l'admission . .	Dépôt d'Augsbourg monteur auxiliaire
Établissement et résidence	Dépôt Augsbourg
Taxe . . . . .	9,40 d.l'heure
N° d'immatriculation au Régime des Assurances Sociales	"
OBSERVATIONS (1) . .	Le salaire reçu par ce agent du fait de son utilisation à n'importe sera versé au secrétariat d'état aux colonies qui enverra à l'agent lui-même le service de sa fédération. Agent des Pôles Coloniaux admis en vertu de la lettre T.B.E. du 14.4.43
LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT, <i>Jano</i>	Vu : L'INGÉNIEUR CHEF D <sup>(2)</sup> / <i>Ant M.T.</i> <i>Jano</i>

(1) Indiquer si l'agent admis est ancien élève d'une école spéciale ou titulaire d'un diplôme (Ex-élève de l'École Polytechnique, Centrale, etc...).  
 (2) Arrondissement ou Ateliers.

S. N. C. F.

Région du Sud-Ouest

Matériel et Traction

**AVIS D'ADMISSION**

ÉTABLISSEMENT :

Bordeaux-La BOMBE

21

27 MAI 1943

N° de N<sup>o</sup> 12088.

7.000 ex. - 745 — Imp. GENET - 40/E 38.195-1-41

Nom et Prénoms .....	GRANGIER Adrienne
Date et lieu de naissance	28-11-1893 à la Treigne Gironde
Recrutement d'origine .....	
Numéro matricule .....	
Degré d'instruction .....	primair
Patronage .....	
Date d'entrée au Service de la Région .....	19 mai 1943
Date de la réadmission ou de la mutation .....	
Emploi à l'admission .....	Ateliers ouvrier préparatoire
Emploi actuel .....	
Établissement et résidence	Entretien Bordeaux Bombe
Traitemen .....	horaine 11,70
N° d'immatriculation au Régime des Assurances Sociales	non inscrit. Inscription demandée le 19-5-43.
OBSERVATIONS (1) .....	Fonctionnaire de colonies - chef d'équipe au chemin de fer Dakar-Niger
<p>Bordeaux, le 19-5-1943</p> <p>LE CHEF D'ENTRETIEN LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT,</p> <p><i>Yatteau</i></p>	
<p>Vu :</p> <p>CHEF D (2) <i>An M T.</i></p> <p><i>Barus</i></p>	

(1) Indiquer si l'agent admis est ancien élève d'une école spéciale ou titulaire d'un diplôme  
(Ex-élève de l'École Polytechnique, Centrale, etc...).

(2) Arrondissement ou Ateliers.

S. N. C. F.

Région du Sud-Ouest

MATÉRIEL ET TRACTION

## AVIS D'ADMISSION

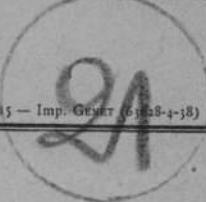
ÉTABLISSEMENT :

Dépôt de  
PERIGUEUX

9 JUIN 1943

N° de N<sup>o</sup> 12088.

4.000 ex. in-8° carré bulle 72 gr. - 715 — Imp. Gruet (61-28-4-38)



Nom et prénom Fils de feu . . . . . et de . . . . .	BOTTIN Albert René VERHILLE Gabrielle
Date et lieu de naissance	22-5-98 à Calais
Recrutement d'origine . . . . .	St Omer
Numéro matricule . . . . .	3090
Degré d'instruction . . . . .	Secondaire
Patronage . . . . .	Secrétariat d'Etat aux Colonies
Date d'entrée au service de la Compagnie	2-6-43
Emploi à l'admission . . . . .	Contremaître adjoint (auxiliaire)
Établissement et résidence	Dépôt de Périgueux
Traitemen t . . . . .	104 Fr 15 par jour.
N° d'immatriculation au Régime des Assurances Sociales	Non immatriculé
OBSERVATIONS (1). . . . .	Ex-Chef de dépôt au chemin de fer DAKAR-NIGER à GUINGUINEO (Sénégal) Embauché, suite à la lettre PB2 du 27- 4-43 de M. le Chef de la D. de Sce G1

Périgueux 2-6-43 19

Vu:

L'INGÉNIEUR

CHEF D'(2) ARR. M.T.

(1) Indiquer si l'agent admis est ancien élève d'une école spéciale ou titulaire d'un diplôme (Ex-élève de l'École Polytechnique, Centrale, etc...).

(2) Arrondissement ou Ateliers.

I2088

N° de Nre 12088.

2.000 ex. in-8° Carré bulle 72 gr. - 715 - Imp. GENET (61162-5-37).

Nom et prénoms . . . .	<b>M A L B E C Aristide</b>
Date et lieu de naissance	<b>filie de MALBEC Isidore et de SIGNORON Antoinette</b> <b>08 aout 1893 à Cahors (Lot)</b>
Recrutement d'origine . . .	<b>CAHORS</b>
Numéro matricule . . . .	<b>286</b>
Degré d'instruction . . . .	<b>C.E.P.</b>
Patronage . . . .	<b>néant</b>
Date d'entrée au service de la Compagnie	<b>15 juin 1943</b>
Emploi à l'admission . . .	<b>AUXILIAIRE OUVRIER ajusteur-monteur</b>
Établissement et résidence	<b>Dépôt de MONT DE MARSAN</b>
Traitemen t . . . .	<b>8 F 20 c/ l'heure</b>
N° d'immatriculation au Régime des Assurances Sociales	<b>ne doit pas être immatriculé lettre P.933I du 17.5.43 de "p"</b>
OBSERVATIONS (1) . . .	<b>Chef ouvrier d'art des Ch.de Fer de Dakar au Niger(Lettre P.933I précitée- et Vp du 4.6.43 du V° AMM</b>
Mont de Marsan , le	<b>19/6/43</b>
LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT,	CHEF D <sup>(2)</sup>
Vu : L'INGÉNIEUR <i>An'MT</i>	

(1) Indiquer si l'agent admis est ancien élève d'une école spéciale ou titulaire d'un diplôme (Ex-élève de l'École Polytechnique, Centrale, etc...).  
(2) Arrondissement ou Ateliers.

*Vous au delà*

*16 JUIL 1943*

Pièces jointes :

- I - Déclaration sur les Associations secrètes (1)
- 2 - Fiche d'embauchage (2) annexe III à la  
lettre Vp du 19.5.43
- 2 - Etat pour M. l'Inspecteur de la Main-d'Oeuvre  
prévu par Vp du 30/4/43 (2)

58/1  
Service Central  
du Personnel  
—  
1ère Division

Paris, le 12 Juin 1943



Monsieur le Directeur de l'Exploitation  
de la Région du Sud-Ouest,

V.R: Note Pl - Ga du 4 juin 1943

Objet: Situation de M. MARCHES, Attaché aux che-  
mins de fer algériens, occupé à la S.N.C.F.

Vous m'avez demandé de vous indiquer comment de-  
vait être traité M. MARCHES Attaché (éch. 8) aux chemins  
de fer algériens que vous occupez en qualité d'auxiliaire  
à Montmorillon depuis le 22 février dernier.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les  
dispositions relatives au paiement de la solde des  
agents des chemins de fer coloniaux occupés par la  
S.N.C.F. (lettres P. 8810, P 9351 des 1/2 et 17/5/1943)  
ne sont pas applicables aux agents des chemins de fer  
algériens. Ces derniers doivent être à tous points de vue  
(rémunération, congé, facilités de circulation, assurances  
sociales...) soumis au régime normal des auxiliaires de  
la S.N.C.F.

SERVICES ADMINISTRATIFS

Bureau du Personnel

P. Le Directeur

GIRARDOT

Copie pour M. T.  
A titre d'information  
17 JUIN 1943

18 JUIN 1943

Extrait de la Commission Interservices  
du Personnel du 16 juin 1943

21

1) Les diverses instructions du Service Central P, concernant la situation des agents des chemins de fer coloniaux actuellement en France et qui, étant dans l'impossibilité de rejoindre leur colonie d'affectation, sont utilisés par la S.N.C.F., sont-elles applicables aux agents des chemins de fer marocains, algériens ou tunisiens qui se trouvent dans le même cas?

Réponse négative. Les instructions en question ne visent que le personnel des chemins de fer coloniaux dépendant du Ministère des Colonies, ce qui n'est pas le cas pour les agents des chemins de fer de l'Afrique du Nord. Les instructions précédemment données en ce qui concerne ces derniers demeurent en vigueur.

S. N. C. F.

## Bordereau d'Envoi

## RÉGION DU SUD-OUEST

adressé à M ~~onsieur~~ le chef du service

Service de Ateliers de

## Méthode de Gestion du Matériel et de la Gestion

Nº de Nro 6.931

Imp. Thiolat Frères St-Amand (Québec) (Acte 19-350-A-i-11-39)

Numéros des pièces	DÉTAIL DES EXEMPLAIRES	Nombre
		d'Exemplaires
	Bossier de l'attache QF II à l'essai Tinquier Liere admis aux Ateliers	1
	de Tinguement le H-12-40	

REÇU les pièces ci-dessus.

— 19 —

A. Seizmique le 14-12-1940

P. l'Ingenieur Chef des Ateliers

### Retour à l'Expéditeur

S.N.C.F.  
Région du Sud-Ouest

-----  
SERVICES ADMINISTRATIFS  
Pl - Ga

Agents des chemins  
de fer coloniaux

Le Chef des Services Administratifs  
à  
Monsieur le Chef du Service de l'Exploitation

Paris, le 3 AOUT 1943  
MITRAILLE ET TRACTION  
G 3 AOUT 1943  
S.P. 21

Suite à votre transmission "SG.4.B3  
du 20 juillet dernier, d'une requête par la  
quelle M. CARTIER, agent des chemins de fer  
coloniaux affecté à Bayonne, sollicite le  
remboursement des frais de transport qu'il  
aura à supporter pour ses déplacements jour-  
naliers de Biarritz, sa résidence d'habita-  
tion, à Bayonne.

J'ai l'honneur de vous faire connaître  
que, malgré la situation digne d'intérêt de  
M. CARTIER, il n'a pas été reconnu possible  
de le traiter autrement que nos propres  
agents qui ne bénéficient d'aucune indemnité  
dans des cas semblables; en conséquence, sa  
requête ne peut recevoir satisfaction et je  
vous serais obligé de vouloir bien l'en  
faire aviser.

Signé: VIEL

SERVICES ADMINISTRATIFS

Bureau du Personnel

Copie faite  
à votre documentaire

Copie pour M.T.

Paris, le 3 AOUT 1943

LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS.

*RS*

Ch.

PEZ  
2 PJ

MAISON DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL  
EXPÉDIÉ LE

Copie 17 SEPTEMBRE 1943 A.M.T. TOURS BRIVE  
PARIS SAINT-DENIS TOULOUSE MURET

AC 14/9

SECRETARIAT

Pour approbation de la lettre P 9381 du 5 C.R. du 5.9.43

Q1

Le bordereau nominatif dont la fourniture aux Services Financiers est prévue au chapitre II Régime de rémunération sous § d) page 3, a été établi par le Bureau Régional de la Soldde.

A cet effet, il vous appartient de faire établir par les Etablissements employeurs d'agents des chemins de fer coloniaux, le 25 du mois de la prise de service d'un de ces agents, une fiche individuelle en et vient du modèle ci-joint. Cette fiche sera renvoyée le dernier jour de chaque mois à l'établissement qui devra l'adresser au Bureau Régional de Soldde le 25 du mois suivant.

Les prescriptions de la lettre 9381 ci-jointe étant applicables avec effet rétroactif depuis l'admission des intéressés, vous aurez à adresser au Bureau Régional de Soldde, pour le 25 septembre, la fiche en question pour tous les agents utilisés jusqu'à ce jour par les Etablissements de votre Arrondissement, en indiquant, moins par moi depuis la prise de service de chacun d'eux, toutes les renseignements que comporte cette fiche.

D'autre part, il y a lieu d'établir dès maintenant en 5 exemplaires, une notice de renseignements du modèle prévu au chapitre VIII pour tous les agents des chemins de fer coloniaux actuellement en service sur votre Arrondissement ainsi que pour ceux qui n'ont pas répondu à votre convocation. Un exemplaire devra être adressé directement aux moins aux Services Financiers; les 4 autres devront être adressés au Bureau du Personnel PEZ.

20 SEP. 1943

21 SEPTEMBRE 1943

CHIEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL

Signé : PEZ

Service pour la Section B  
du Sec Général Exploitation

fiche d'affiliation soldde  
par le 25.9.43

SERVICES CENTRAL  
DU PERSONNEL

1ère Division

R. 9681

SERVICES ADMINISTRATIFS  
Bureau du Personnel

M.T.

P.B.

Paris, le 15 Août 1943

S.N.C.F.  
RÉGION DU SUD-OUEST

10 AUGUST 1943

N° 2641

Messieurs les Directeurs de l'Exploitation et Région

- 9 AOÛT 1943

OBJET : Utilisation par la S.N.C.F. des agents des chemins de fer coloniaux non concédés, en congé dans la Métropole et qui, en raison des circonstances, ne peuvent rejoindre leur colonie d'attache.

J'ai l'honneur de vous informer qu'à la suite des pourparlers qui ont eu lieu entre le Secrétariat d'Etat aux Colonies et la S.N.C.F., les dispositions suivantes doivent être observées en ce qui concerne ces agents.

Les intéressés sont actuellement, soit pris en stage pour une période de 3 mois au maximum, soit, si la S.N.C.F. en a l'utilisation, admis immédiatement en qualité d'auxiliaires; par ailleurs, d'autres agents sont encore en instance de convocation ou n'ont pas donné suite à la convocation qui leur a été adressée.

Rectificatif: N°1

Lettre du 23.10.43  
du 1<sup>er</sup> Central P.

#### A - AGENTS PRIS EN STAGE -

##### I - Conditions d'utilisation.

Les agents dont les noms et adresses vous ont été communiqués à différentes dates et qui ne peuvent être utilisés immédiatement en qualité d'auxiliaires dans un poste correspondant à leur grade dans les chemins de fer coloniaux, soit parce que les Services n'en n'ont pas l'utilisation, soit parce que les intéressés n'ont pas les aptitudes requises, sont admis en qualité de stagiaires pendant une période de 3 mois au maximum au cours de laquelle ils sont mis à même d'acquérir les connaissances propres au fonctionnement des chemins de fer métropolitains.

Pendant cette période, les Inspecteurs, Chefs d'une circonscription de mouvement du Service de l'Exploitation et les fonctionnaires assimilés des autres Services (Chefs de sections de la Voie, Chefs de dépôts de la Traction, Chefs des Ateliers du Matériel) doivent s'occuper personnellement du perfectionnement et de la formation professionnelle des intéressés. Après s'être rendus compte, au cours d'un entretien, de leurs aptitudes et de leurs connaissances professionnelles actuelles, ils doivent leur tracer un programme de travail précis et les affecter successivement (au besoin en double) à des emplois choisis de telle sorte qu'ils puissent, si possible, à la fin de leur stage, être utilisés dans des fonctions en rapport avec leur grade colonial. Ils doivent voir fréquemment les stagiaires, les interroger et les conseiller et formuler sur eux, à la fin du stage, une appréciation écrite détaillée, permettant de juger s'ils ont tiré profit

Copie à Messieurs les Directeurs des Services Centraux F, M, T, V,  
et à Messieurs les Chefs des Services Régionaux.

Ø de la Thomas Ø de l'oldé attendez pour émettre Ø de l'oldé  
12/8/43 confirmé 11/12/43 confirmé 29.7. n'est pas encore validé

du stage et s'ils sont capables de tenir dans de bonnes conditions un emploi d'auxiliaire à la S.N.C.F.

A l'expiration des 3 mois de stage, ou plus tôt si possible, les agents susceptibles d'être utilisés comme auxiliaires sont affectés à un poste définitif correspondant aux connaissances acquises et font l'objet de la Notice de renseignements visée au § VIII du Chapitre C.

Les agents qui ne sont pas reconnus aptes professionnellement à être utilisés en qualité d'auxiliaires, font l'objet de la même Notice de renseignements accompagnée d'un rapport spécial indiquant la date de cessation de service à la S.N.C.F.

## II. - Régime de rémunération.

Le Secrétaire d'Etat aux Colonies continue à payer directement aux agents coloniaux en stage à la S.N.C.F. leur traitement et indemnités sur la base de leur statut colonial.

La S.N.C.F. n'a pas à faire à ce département ministériel le versement prévu en b) du § II du Chapitre B. Elle paie toutefois directement aux intéressés les éléments de solde visés en c) du même §.

## B - AGENTS UTILISÉS EN QUALITÉ D'AUXILIAIRES -

### I - Conditions d'utilisation.

Dans toute la mesure du possible, les intéressés doivent être utilisés dans un emploi tenant compte de leur grade dans les chemins de fer coloniaux et, s'il s'agit d'anciens agents de la S.N.C.F., des fonctions qu'ils y exerçaient antérieurement.

### II - Régime de rémunération (1).

- Le Secrétaire d'Etat aux Colonies continue à verser aux intéressés leurs traitements et indemnités sur la base de leur statut colonial.
- De son côté, la S.N.C.F. verse chaque mois et pour chaque agent au Secrétariat d'Etat aux Colonies :

- 1°) le salaire brut correspondant à 200 heures de travail effectif ou à la durée réelle de travail effectif lorsque cette durée est inférieure à 200 heures dans le mois considéré; (2)
- 2°) la totalité des allocations prévues par le Code de la Famille (allocation familiale, allocation de salaire unique st. le cas échéant, complément d'allocation familiale attribué à titre transitoire). Ces allocations sont attribuées dans les mêmes conditions qu'aux autres auxiliaires, compte tenu de la résidence d'habitation et du nombre des enfants vivant en France métropolitaine.

- Les dispositions du présent § relatives à la rémunération, sont applicables avec effet rétroactif, depuis l'admission des intéressés. Les redressements qui en résultent devront être effectués dès que possible.

(2) - S'il s'agit d'un agent occupé dans un emploi d'une échelle égale ou supérieure à l'échelle 10, il est versé au Secrétariat d'Etat aux Colonies une somme égale à 90 % du salaire mensuel déterminé suivant les dispositions de l'art. 24 du Fascicule XXI du Réglement.

91

c) La S.N.C.F. versera directement aux intéressés tous les éléments de solde autres que ceux visés en b) ci-dessus et notamment :

- le salaire brut correspondant aux heures de travail effectuées chaque mois en sus de 200 heures; (3)
- les primes de production ou de traction;
- les allocations de déplacement, de nuit, de zone, etc...;
- les indemnités ou gratifications diverses, dans les mêmes conditions qu'aux autres auxiliaires.

d) Chaque Service utilisant en qualité d'auxiliaires des agents des chemins de fer coloniaux, adresse aux Services Financiers - Division de la Comptabilité générale - Subdivision des écritures générales - à la fin de chaque mois, un bordereau nominatif des agents coloniaux occupés dans ces conditions pendant le mois écoulé. Ce bordereau indique pour chacun des intéressés :

- le salaire brut correspondant à 200 heures de travail ou au nombre d'heures réellement effectuées lorsque ce nombre est inférieur à 200; (4)
- les allocations familiales;
- le nombre de journées de travail pendant le mois considéré;
- le nombre de journées d'absence pour un motif autre qu'un repos régulier avec l'indication du motif de ces absences.

Une facture de crédit d'un montant égal au total du bordereau est jointe à celui-ci.

### C - DISPOSITIONS COMMUNES AUX AGENTS VISES AUX CHAPITRES A ET B -

#### I - Assurances sociales.

Les agents des chemins de fer coloniaux demeurant soumis à leur statut colonial, ne doivent pas être immatriculés aux assurances sociales.

#### II - Impôt cédulaire.

Seules sont soumises à l'impôt et déclarées à l'Administration des Contributions Directes, les sommes effectivement payées aux intéressés, à l'exclusion du salaire correspondant aux 200 premières heures de travail effectuées chaque mois, ou à 90% du salaire mensuel.

#### III - Facilités de circulation.

Les intéressés bénéficieront des mêmes facilités de circulation que les auxiliaires; il pourra toutefois, en raison de leurs services antérieurs au chemin de fer, leur être accordé pour eux et leur famille un permis gratuit au cours de leur premier trimestre d'utilisation.

(3) - S'il s'agit d'un agent occupé dans un emploi d'une échelle égale ou supérieure à l'échelle 10, il est versé à l'intéressé une somme égale à 10% du salaire mensuel déterminé suivant les dispositions de l'article 24 du Fascicule XXI du Règlement du Personnel.

(4) - La somme à indiquer sur le bordereau, en ce qui concerne l'agent occupé dans un emploi d'une échelle égale ou supérieure à l'échelle 10, est celle qui est versée au Secrétariat d'Etat aux Colonies, conformément au renvoi (2) de la page 2.

La classe de voitures est celle qui correspond au grade des agents du cadre permanent de la S.N.C.F. dont les intéressés remplissent les fonctions.

IV - Economats.

Les intéressés sont autorisés à s'approvisionner aux Economats de la S.N.C.F.

V - Congé.

Les intéressés bénéficient du congé payé dans les mêmes conditions que les auxiliaires.

Cette règle n'étant toutefois susceptible de leur ouvrir droit à un congé payé qu'à partir de l'année 1944, il pourra leur être accordé au cours du 2<sup>e</sup> semestre 1943 des autorisations d'absence sans soldes dans la limite de 15 jours, dont 12 jours ouvrables.

VI - Soins médicaux.

Pendant leur occupation à la S.N.C.F. les intéressés (à l'exclusion de leur famille) bénéficient gratuitement des soins donnés par le médecin de la S.N.C.F. (médicaments etc...), à l'exclusion de toutes autres prestations.

Ils ne peuvent être affiliés à la Caisse de Prévoyance de la S.N.C.F.

VII - Accidents du travail.

En cas d'accidents du travail, les intéressés sont soumis aux dispositions de la loi du 9 avril 1898 modifiée par la loi du 1er juillet 1938.

VIII - Notice de renseignements.

Il est établi en triple exemplaire pour chaque agent des chemins de fer coloniaux qui a déjà été embauché ou qui le sera dans l'avenir, une notice de renseignements du modèle figurant en annexe à la présente lettre. Le premier exemplaire est adressé séparément aux Services Financiers et les deux autres par la voie hiérarchique au Service Central du Personnel.

Cette notice doit également être établie à l'expiration du stage, ainsi que dans tous les cas où l'agent ne peut donner suite à la convocation qui lui a été adressée.

MATRÉ

17 AVR. 1944

Service Général (Télégramme)

D - AGENTS NON ENCORE CONVOQUÉS OU N'AYANT PAS RÉPONDU A LA CONVOCATION -

Il importe de hâter l'examen des candidatures et l'envoi des

21

convocations et de signaler la suite donnée par l'envoi de la notice d'informations visées au § VIII du Chapitre C.

Les agents qui n'ont pas répondu, dans un délai de 10 jours, à la convocation les concernant sont également à signaler dans le plus bref délai au moyen de la même notice, en vue des décisions utiles à prendre par le Secrétariat d'Etat aux Colonies.

La présente lettre annule et remplace les lettres :

- n° P. 8810 du 1er février 1943 /<sup>1)</sup>
- n° P. 9268 du 4 mai 1943 /<sup>2)</sup>
- sans n° du 15 mai 1943 /<sup>3)</sup>
- et n° P. 9334 du 17 mai 1943. /<sup>4)</sup>

Le Directeur,

Guillaumé

Voir Annexe au verso

(1) copie a été donnée aux arrt. le 25.2.43  
(2) non répercute  
(3) copie a été donnée aux arrt. le 1.5.43

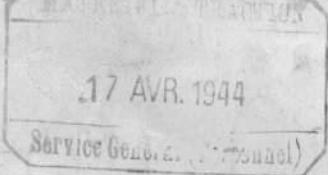
SOCIETE NATIONALE DES  
CHEMINS DE FER FRANCAIS

Région d'.....

NOTICE de RENSEIGNEMENTS

Service d'..... concernant un agent des chemins de fer coloniaux non concédé

- a) Nom et prénom de l'agent :  
(nom en lettres capitales)
- b) Date de naissance :
- c) Adresse de l'intéressé en France :
- d) Situation de famille :
- e) Grade et résidence dans les Chemins de fer colonial :
- f) Date à laquelle l'intéressé a été convoqué<sup>(1)</sup> :
- g) Date à laquelle l'intéressé s'est présenté<sup>(1)</sup> :
- h) Date à laquelle l'intéressé a pris son service<sup>(1)</sup> :
- i) Poste ou emploi tenu en qualité d'auxiliaire par  
l'agent et Etablissement d'attaché :
- j) S'il y a lieu, nature du stage auquel l'intéressé est  
sousmis et indication de son Etablissement d'attaché :
- k) Montant des sommes qui seront versées  
mensuellement au Secrétariat d'Etat  
aux Colonies
- { = salaire brut correspondant à  
{ 200 heures de travail .....  
{ allocation familiale et  
{ allocation de salaire unique...  
{ = total : .....
- l) Date à partir de laquelle les sommes ci-dessus seront versées au Secrétariat d'Etat  
aux Colonies :
- m) Appréciation détaillée sur la valeur professionnelle de l'agent et sur la possibilité  
pour la S.N.C.F. de l'utilisation dans un emploi correspondant à son grade colonial.



- (1) Si le temps écoulé entre les dates définies aux §§ f) g) et h) ci-dessus semble exagéré,  
l'intéressé doit être invité à fournir toutes justifications et explications utiles qui  
seront consignées sur la notice.

Colonies une somme égale à 90 % du salaire mensuel déterminé suivant les  
dispositions de l'art. 24 du Fascicule XXI du Règle

Toulouse le 1<sup>er</sup> Mars 1944

Builles Prosper s.c.b. 6. d.

à

21

Monsieur le S<sup>t</sup> Ingénieur,  
Chargé du Dépot de Toulouse,

J'ai l'honneur, Monsieur le S<sup>t</sup> Ingénieur,  
de vous exposer le fait suivant :

Par lettre P.R. dont copie vous a été  
transmise par W. A. 130. 10. concernant le  
relèvement des traitements à partir du 1<sup>er</sup> Juillet  
1943, mon salaire journalier étant porté de  
86,80 à 86,95.

Cette augmentation me paraissant  
dérisoire, je serais très heureux que vous  
fassiez examiner à nouveau mon cas.

Avec tous mes remerciements,  
je vous prie de croire,

Monsieur le S<sup>t</sup> Ingénieur,  
à mes sentiments respectueux et dévoués.

T. S.V.P.

Builles

PB2

MINUTE

PARIS le 1<sup>e</sup> mars 1944

MV 8.3.

Arrondissement MT à TOULOUSE ,

AGENTS DES  
CHEMINS DE FER  
COLONIAUX

VR VI.A.130.10  
du 3.3.44



Le salaire journalier de 86<sup>80</sup> attribué à son admission au SCBO auxiliaire BUILLES du dépôt de Toulouse comprenait la prime fixe mensuelle et le 1/12<sup>e</sup> de la gratification d'un agent du cadre permanent de même grade .

Le salaire de 86 frs 95 résultant du relèvement des traitements des agents du cadre permanent à partir du 1er juillet 1943, ne comporte plus le 1/12<sup>e</sup> de la gratification (les auxiliaires percevant maintenant une gratification mensuelle en sus de leur salaire ), ni la prime fixe , qui depuis a été supprimée ( et qui est remplacée par la prime de production).

Il y a lieu de renseigner dans ce sens M<sup>me</sup> BUILLES comme suite à sa lettre du 1er mars 1944.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

S<sup>igné</sup> : PESÉZ

2814

SR 7 AVRIL 1944

Paris, le  
5 bis Bd. de l'Hôpital

21

Db 130.20/03  
24 p.j.

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION  
à monsieur LE CHEF DES SERVICES  
ADMINISTRATIFS.

Suite à sa transmission PL.A, du 23 mars 1944 ci-jointe, concernant M. MALBEC Aristide chef ouvrier d'art des Chemins de fer de l'A.O.P en service au dépôt de Mont-de-Marsan.

Je serais d'avis de répondre que nous avons le regret de ne pouvoir modifier l'affectation de ce chef ouvrier d'art des Chemins de fer coloniaux.

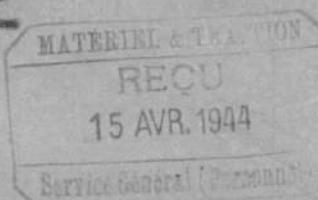
Le dépôt de Mont-de-Marsan est, effet, d'une importance relativement faible, son effectif en ouvriers très réduit et nous n'y avons pas le choix des postes. Par ailleurs, le service du dépôt de Mont-de-Marsan n'est pas spécialement dur; cette localité est, en contrepartie, favorisée par un climat plutôt doux pour la métropole.

Je serais d'avis, en outre, d'indiquer dans une note annexe les renseignements complémentaires ci-après: l'ouvrier auxiliaire MALBEC n'a pas d'aptitude au commandement, il est propriétaire d'une maison à Mont-de-Marsan où il désire du reste continuer à résider.

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Signé CARDET/

*Copie à L*



BRIEVE le 19 avril 1944

Dépôt de BERGERAC



Ci-après copie d'une lettre PB.2 de M.le Chef de la Division du Service General du 17ct.

-"AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX -

Il y a lieu d'utiliser comme chef de bataille d'ouvriers auxiliaires, à la même résidence à compter du 1.4.44, le Chef ouvrier d'art BART Eloi, des chemins de fer Coloniaux, admis au dépôt de BERGERAC comme ouvrier auxiliaire le 1.9.43."

Je vous prie de faire le nécessaire en ce qui vous concerne .

Nous vous ferons connaître ultérieurement le taux horaire à lui appliquer .

L'INGENIEUR C.A.M.T.

Copie à M. CAPLAN

- à la DIVISION DU SERVICE GENERAL PB.2

avec prière de bien vouloir nous faire connaître le taux horaire à appliquer à BART.

Brive le 19 avril 1944  
L'INGENIEUR C.A.M.T.

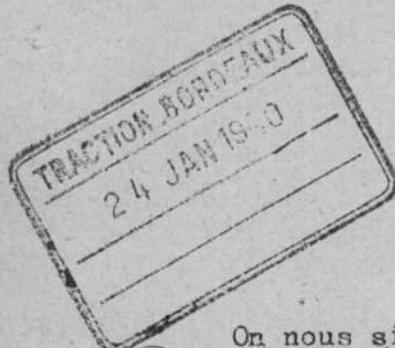
*Auré*  
28 AVR 1944



SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
R. C. Seine 276.448 B  
RÉGION du SUD-OUEST  
MATÉRIEL & TRACTION

Paris le 23 JAN 1940 19  
41, Boulevard de la Gare (XIII<sup>e</sup>)  
AD. TÉL. : TRACORLÉ PARIS-63  
TÉLÉPHONE : Gobelins, 88-10  
Inter 0-12

N. P. b.  
à rappeler dans la réponse



Monsieur,

On nous signale que le frappeur Peyroue,  
Dominique, de l'entretien de Bordeaux-la-Bonne  
serait désireux d'être affecté à Carbes.

Je vous serais obligé de vouloir bien  
nous faire savoir si cet agent a établi  
une demande dans ce sens, s'il a des chances  
d'obtenir satisfaction et dans quel délai ?

Litho. 1343. 9-39.

*P.*  
L'INSPECTEUR PRINCIPAL  
chargé du Service Général  
(Personnel)

*A. Vert*

*Bacanier*  
*et renseignez P*  
24.1.40  
*M. M. L*  
Monsieur le Chef d'arrondissement de la  
traction à Bordeaux

## Région du Sud-Ouest

## Matériel et Traction

Etablissement:

FICHE INDIVIDUELLE VA ET VIENT CONCERNANT LA SOLDE DE



m<sup>r</sup>

agent des chemins de fer coloniaux utilisé en qualité de stagiaire ou d'auxiliaire<sup>10</sup>

① reyer La mention inutile.

Grade et lieu de résidence à la Colonie : \_\_\_\_\_

Emplacement à la Région du Sud-Ouest : \_\_\_\_\_

à adresser au Bureau Régional de Solde le 25 de chaque mois.

Mois de

Région Sud-Ouest      Paris, le 14 Sept. 1943  
EXPLOITATION  
SERVICE GÉNÉRAL  
3<sup>e</sup> Section B

C4

Monsieur l'Inspecteur PRÉCISEL  
à la Division du Service Général  
Matériel et traction



Pour nous permettre de calculer, conformément aux prescriptions de la lettre P. 9681 du 5 août 1943, les éléments de solde des agents des chemins de fer coloniaux utilisés par la SNCF en qualité de stagiaires ou d'auxiliaires, je vous proposerai d'insérer dans votre transmission de la lettre précitée les renseignements suivants:

"Pour permettre au Bureau Régional de Solde de faire application de ces nouvelles prescriptions, les établissements employeurs de ces catégories d'agents devront établir le 25 du mois de la prise de service d'un de ces agents, la fiche individuelle va et vient du modèle ci-joint. Cette fiche sera retournée le dernier jour de chaque mois à l'établissement qui devra l'adresser au Bureau Régional de Solde le 15 du mois suivant.

Les prescriptions de la lettre précitée étant applicables avec effet rétroactif depuis l'admission des intéressés, vous aurez à adresser au Bureau Régional de Solde, pour le 25 Septembre, une fiche du modèle ci-jointé, pour tous les agents utilisés jusqu'à ce jour par votre Etablissement (stagiaires et auxiliaires) en indiquant, mois par mois, depuis la prise de service de chacun d'eux, tous les renseignements que comporte cette fiche.

LE CHIEF DE LA 3<sup>e</sup> SECTION B  
DU SERVICE GÉNÉRAL

\*\*\*\*\*

Région Sud-Ouest  
EXPLOITATION  
SER ICE GENERAL  
3<sup>e</sup> Section B  
C4

Paris, le 14 SEPT 1943

21

Monsieur l'Inspecteur Principal  
à la Division du Service Général  
Matériel et Traction

Pour nous permettre de calculer, conformément aux prescriptions de la lettre P. 9681 du 5 août 1943, les éléments de solde des agents des chemins de fer coloniaux utilisés par la S.N.C.F. en qualité de stagiaires ou d'auxiliaires, je vous proposerai d'insérer dans votre transmission de la lettre précitée les renseignements suivants :

"Pour permettre au Bureau Régional de Solde de faire application de ces nouvelles prescriptions, les Etablissements employeurs de ces catégories d'agents devront établir, le 25 du mois de la prise de service d'un de ces agents, la fiche individuelle va et vient du modèle ci-joint. Cette fiche sera retournée le dernier jour de chaque mois à l'Etablissement qui devra l'adresser au Bureau Régional de solde le 25 du mois suivant.

Les prescriptions de la lettre précitée étant applicables avec effet rétroactif depuis l'admission des intéressés, vous aurez à adresser au Bureau Régional de Solde pour le 25 septembre, une fiche du modèle <sup>d'annexe</sup>, pour tous les agents utilisés jusqu'à ce jour par votre Etablissement (stagiaires et auxiliaires) en indiquant, mois par mois, depuis la prise de service de chacun d'eux, tous les renseignements que comporte cette fiche!"

**LE CHEF DE LA 3<sup>e</sup> SECTION B  
DU SERVICE GENERAL.**

DE LA 3<sup>e</sup> SECTION B  
RVICE GENERAL,  
*(Signé) A. L. Thomas*  
Le 15. 9. 43.  
J'aurai le plaisir de répondre  
à l'ordre que vous

Perito Sc 74.9.43

21

PE.2

COPIE pour Arrondissements MT à TOURS. BRIVE. BORDEAUX. TOULOUSE.  
BEZIERS.

Pour faire les rectifications utiles à la lettre P.9681 du 5 août  
1943, dont copie vous a été donnée le 17 septembre 1943.

Paris, le novembre 1943.

LE CHNF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL

Signé : PESEZ



SOCIETE NATIONALE  
des  
CHEMINS DE FER FRANCAIS

Service Central  
du Personnel

Paris, le 27 octobre 1943

21

S.N.C.F.  
REGION DU SUD-OUEST

N° 2655

RECTIFICATIF N° 1

à la lettre P. 9681 du 5 août 1943. 27 OCT 1943

SECRETARIAT TRACTION

Mon attention a été appellée sur la rémunération à accorder aux agents des chemins de fer coloniaux, utilisés comme auxiliaires dans un emploi une échelle égale ou supérieure à l'échelle 10.

Pour déterminer la salaire mensuel de ces agents, il y a lieu de tenir compte des fonctions réellement remplies par les intéressés et d'appliquer les dispositions de l'article 24 du Fascicule XXI du Règlement du Personnel.

En conséquence, il y a lieu de piquer :

- 26 OCT 1943
- le renvoi (2) ci-dessous à la fin du chapitre B - § II - b - 1<sup>e</sup> de la page 2 de ma lettre P. 9681 du 5 août 1943 après les mots "... dans le mois considéré" et de coller le biquet ci-dessous au bas de la page 2;
  - le renvoi (3) ci-dessous à la fin de la 4<sup>e</sup> ligne de la page 3, après les mots "... en sus de 200 heures";
  - le renvoi (4) à la fin de la 16<sup>e</sup> ligne de cette même page après les mots "... est inférieur à 200".

et de coller le biquet ci-dessous au bas de la page 3.

Le chapitre C - § II sera d'autre part complété à la plume par : "... ou à 90 % du salaire mensuel".

La lettre P. 9681 du 5 août 1943 sera annotée par l'indication du numéro et de la date du présent Rectificatif.

Le Directeur,  
R. BARRE

Biquet à  
coller au  
bas de la  
page 3.

Biquet  
à  
coller  
au bas  
de la  
page 2.

(3) - S'il s'agit d'un agent occupé dans un emploi d'une échelle égale ou supérieure à l'échelle 10, il est versé à l'intéressé une somme égale à 10 % du salaire mensuel déterminé suivant les dispositions de l'art. 24 du Fascicule XXI du Règlement du Personnel.

(4) - La somme à indiquer sur le bordereau, en ce qui concerne l'agent occupé dans un emploi d'une échelle égale ou supérieure à l'échelle 10, est celle qui est versée au Secrétariat d'Etat aux Colonies, conformément au renvoi (2) de la page 2.

(2) - S'il s'agit d'un agent occupé dans un emploi d'une échelle égale ou supérieure à l'échelle 10, il est versé au Secrétariat d'Etat aux Colonies une somme égale à 90 % du salaire mensuel déterminé suivant les dispositions de l'art. 24 du Fascicule XXI du Règlement du Personnel.

SECRETARIAT D'ETAT  
A LA MARINE ET AUX COLONIES

COLONIES

## MINUTE

Vichy le 29 mars 1944

Direction du Personnel  
et de la Comptabilité  
4<sup>e</sup> Bureau  
1<sup>re</sup> Section  
1.109/Pel 4

LE CONTRÉ AMIRAL  
Secrétaire d'Etat à la Marine et  
aux Colonies

à Monsieur le Directeur Général de la SNCF  
88 rue St-Lazare.PARIS.

OBJET - Promotions obtenues par les fonctionnaires coloniaux, mis temporairement à votre disposition.

Pièce jointe: une

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint pour information un état nominatif des fonctionnaires appartenant aux cadres locaux des colonies mis temporairement à votre disposition et qui ont obtenu une promotion dans leur cadre d'origine.

Ces promotions ont déjà été notifiées aux intéressés par les soins des Services Coloniaux de Marseille et de Bordeaux.

P. le Secrétaire d'Etat et p.c.  
P. le Directeur du Personnel  
et de la Comptabilité  
Le Chef du 4<sup>e</sup> Bureau  
CAPELA

SERVICE CENTRAL  
DU PERSONNEL  
1<sup>re</sup> Division

Copie adressée à  
Monsieur le Directeur de l'Exploitation de la  
Région du Sud-Ouest  
A titre d'avis  
Paris, le 12 avril 1944  
P. LE DIRECTEUR

\*\*\*\*

SERVICES ADMINISTRATIFS

Bureau du Personnel  
Pl/Ga

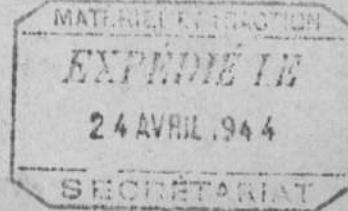
Copie transmise à Monsieur le Chef  
du Service du Matériel et de la Traction  
A titre d'avis en ce qui concerne M. TIXADOR.  
Paris, le 14 avril 1944  
P. LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS

PB2 Copie pour AMT BEZIERS

Pour prendre note en ce qui concerne M. TIXADOR

Paris, le 14 avril 1944  
LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL.

Signé : PESEZ



D.M.  
CHEMIN DE FER  
DE

PARIS A ORLÉANS

MATÉRIEL & DE LA TRACTION

Servi  
du

Périgueux

9 Octobre 1913.

Monsieur Larroumes,

Chef d'Entretien à Périgueux.

Votre

Les ateliers ont terminé la réparation de l'application OFD 1523, il ne reste plus que d'atteler les wagons à Paris. Nous ne pourrons donc verser à la ferme ce wagon le 10/10/13.

Je vous donne ci-après copie d'une lettre du chef des Wagons en date du 8 courant :

"Comme suite à ma communication du 29 Septembre écoulé, relative au wagon OFD 1523, recherché par lettre hebdomadaire et que l'Entretien de Périgueux a laissé entrer aux Ateliers, au lieu de le diriger sur l'Entretien de Paris, je vous prie, si ce véhicule est en état de circuler, de le diriger sur l'Entretien de Paris, où ses organes d'attelage doivent être examinés. S'il n'est pas en état de circuler, il y aura lieu de l'y mettre d'urgence et de le placer, au point de vue des appareils de choc et de traction, dans les conditions où il se trouvait lors de son entrée à l'Atelier."

Je vous prie de faire le nécessaire et me renseigner.

Votre dévoué,

L'Ingénieur Chef de Traction

25 AVR. 1944  
Service de l'Atelier

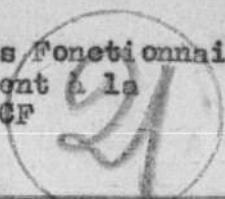
10/10/13

10/10/13

10/10/13

Direction du Personnel  
et de la Comptabilité  
4<sup>e</sup> Bureau  
1<sup>re</sup> Section

Promotions obtenues par les Fonctionnaires  
coloniaux mis temporairement à la  
disposition de la SNCF



Nom	Affectation actuelle	Avancement obtenu	Date d'effet de la promotion
.....			
TIXADOR	<u>Personnel du cadre commun supérieur des chemins de fer de l'A.O.F. et du Togo</u> S.N.C.F. Béziers	Chef de dépôt avant 2 ans	1-7-43
.....			

74/29/4

ETAT FRANCAIS

SECRETARIAT D'ETAT  
A LA MARINE ET AUX COLONIES

## COLONIES

Vichy le 29 Mars 1944

**Direction du Personnel et de la Comptabilité**

1.109 / Pel 4 TVA 18 October 1970

Secrétaire d'état à la Marine et aux colonies

OBJET : Promotions obtenues par les fonctionnaires coloniaux, mis temporairement à votre disposition.

Pièce jointe : une BRÉFÉAUX ALIMENTAIRES

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, pour information, un état nominatif des fonctionnaires appartenant aux cadres locaux des colonies mis temporairement à votre disposition et qui ont obtenu une promotion dans leur cadre d'origine.

Ces promotions ont déjà été notifiées aux intéressés par les Soins des Services Coloniaux de Marseille et de Bordeaux.

P. le Secrétaire d'Etat et p.c.  
P. le Directeur du Personnel  
et de la comptabilité  
Le Chef du 4<sup>e</sup> Bureau  
signé : CAPELA

T.S.V.P.

SERVICE CENTRAL  
DU PERSONNEL  
1<sup>re</sup> Division

TATI'D TAIHATIATI D'WUA  
ZKINOMIKA TSUA TE MIRAM AI A  
COPIE adressée à --

Monsieur le Directeur de l'Exploitation  
de la Région du Sud-Ouest

RÉGION N.C.F.  
DU SUD-OUEST

J.S.A.N.H.I. Paris, le 12 Avril 1944. R.O.I.

N° 2656

LE DIRECTEUR

SECRETARIAT TRACTION

SERVICES ADMINISTRATIFS  
Bureau du Personnel

P1/Ga

copie transmise à Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction

à titre d'avis en ce qui concerne

M. TIXADOR

Paris, le 14 Avril 1944

LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS

AB<sup>2</sup> .A.V.G.T

Copie pour Aut. de Beziers  
Pour prendre note en ce qui  
concerne M. Tixador.

Paris, le 18 Avril 1944

Le Chef de Dept

MATÉRIEL & TRACTION

18 AVR. 1944

74/31/4

## Direction du Personnel

et de la Comptabilité : Promotions obtenues par les fonctionnaires  
notre Bureau : suite des promotions faites dans les services  
1<sup>o</sup> Section : Coloniaux mis temporairement à la  
disposition de la S.N.C.F.

NOM : Affectation actuelle: Avancement obtenu : Date d'effet  
 Personnel du cadre commun supérieur des Travaux publics de l'A.O.P.

MM. CHAMPETIER : S.N.C.F. Nîmes : Chef surveillant Ppal : 1er juillet 1943  
: : avant 2 ans :  
CHAMPROUX : S.N.C.F. Le Mans : Chef ouvrier d'art : 1er janvier 1943  
: : avant 2 ans :  
Personnel du cadre, continu

Personnel du cadre commun supérieur des chemins de fer de l'A.C.F. et du Teg		
EHERLER	S.N.C.F. Bergerac	Inspecteur de la Voie : 1er juillet 1943
TIXADOR	" Béziers	avant 2 ans
AGNIEL	" Avignon	Chef de dépôt avant 2 ans
MARGER	" Béziers	Chef de district Ppal de 2ème classe
REDOUTEZ	" Belfort	Inspecteur d'Exp. avant 2 ans
		Chef de gare avant 18 mois
		18 AVR 1944



Paris, le 18 août 1944

21

-----  
 Direction du Personnel et de la Comptabilité  
 et de la Comptabilité

N° 2.547 - PEL/C

## NOTE DE SERVICE

Paiement de leur solde aux agents coloniaux administrés par les ports de commerce et qui se trouvent actuellement dans la région parisienne.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir porter les mesures ci-après à la connaissance des agents coloniaux, administrés par les ports de commerce, qui servent sous vos ordres:

1- a partir du 1er septembre, la solde des intéressés sera établie:

a)- par la Comptabilité, en ce qui concerne les agents en service au département et dans les établissements annexes;

b)- par le Service Administratif Colonial, en ce qui concerne les agents détachés dans d'autres administrations métropolitaines ou sans affectation.

Les certificats de cessation de paiement de ces agents ont déjà été demandés aux services coloniaux. Ils permettront de maintenir aux intéressés l'intégralité des émoluments dont ils jouissent actuellement. Si ces certificats ne parviennent pas cette semaine, la Comptabilité et le S.A.C. y suppléeront en se basant sur les relevés de droits des intéressés qui devront se présenter à partir du lundi 21 août:

- à la Comptabilité, à M. DUMONT, pièce 59 (le 21 août, les agents dont les noms entrent dans les lettres initiales A et B; mardi lettres C à L; mercredi lettres M à P; jeudi lettres Q à Z);

- au Service Administratif Colonial, à Mme PRACASTIN, pièce 20, rez-de-chaussée (autant que possible se présenter avant le 26 août);

Ils seront porteurs de leur relevé de droits, et de celui de leur délégué toutes les fois que ce délégué résidera encore avec eux. Si ce second relevé n'est pas présenté, la Comptabilité et le S.A.C. seront contraints d'en déduire quelles intérêts sont séparés, que ce second relevé est utilisable et par conséquent devront soustraire le montant de la délégation consentie des sommes qu'ils mandateront.

Les relevés de droits permettront de reconstituer la situation de chaque agent, mais on ajoutera aux sommes qu'ils indiquent les allocations que ces relevés ont omises en exécution des instructions du Ministère des Finances, et qui ne sauraient concerner du personnel demeuré en service.

2- Certains agents ont bénéficié de rajustements de traitements en vertu d'actes récents. La Comptabilité et le S.A.C. ne pourront momentanément en tenir compte faute de temps et de personnel entraîné pour se livrer immédiatement aux calculs nécessaires. Bien entendu, les droits des intéressés seront réservés.

**P.B.** 3- En outre, la Comptabilité et le S.A.C. prendront des mesures pour payer aux agents qui ne les recevraient pas des services coloniaux : la solde de juillet, celle d'août, l'allocation exceptionnelle.

Mais il est précisé qu'il est très probable que ces rémunérations que les ports ont signalé avoir déjà mandatées, parviendront aux intéressés bien qu'avec du retard. (Pour tous renseignements, s'adresser au rez-de-chaussée, pièce 12, à M. OCQUIDANT, caissier des ventes dépenses, qui est chargé de l'envoi des ordres de paiement visés par la Pairie générale de la Seine).

4- Enfin, des avances peuvent être accordées aux agents momentanément démunis de toutes ressources et qui devront s'adresser, pour les obtenir, pièce 49 ou 51, rez-de-chaussée.

L'Administrateur Colonial

chargé de la Comptabilité

J.C. HAUMANT

SERVICE CENTRAL P.

1ère Division

Receveurs les Directeurs de l'exploitation des Régions, en les priant de bien vouloir faire porter à la connaissance des agents coloniaux mis à leur disposition, la note de service ci-dessus émanant du secrétariat d'Etat aux Colonies.

Paris, le 12 septembre 1944

S.N.C.F.

P. LE DIRECTEUR

RÉGION DU SUD-OUEST

15 SEP 1944

N: 1002

M. T.  
LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Il n'occupe aucun poste interne  
et n'a pas de responsabilités administratives

Ch. J.

21/10/44

SERVICE CENTRAL

DU PERSONNEL

PA.

Paris, le 2 Septembre 1944.

1<sup>re</sup> Division

N° 1117.

Messieurs les Directeurs de l'Exploitation des Régions,  
Messieurs les Directeurs des Services A et F.

21

**MINUTE**

**OBJET:**

Paiement de l'allocation exceptionnelle aux agents des Chemins de fer coloniaux occupés à la S. N.C.F. en qualité d'auxiliaires à salaire mensuel.

L'article 321 du Fascicule XXI du Règlement du Personnel prévoit que les agents des chemins de fer coloniaux qui sont occupés à la S.N.C.F. en qualité d'auxiliaires dans les emplois d'une échelle égale ou supérieure à l'échelle 10 reçoivent de la S. N.C.F. un salaire égal à 10% du salaire mensuel déterminé suivant les dispositions de l'article 24 du même fascicule et qu'il est versé au Secrétariat d'Etat aux Colonies une somme égale à 50% dudit salaire.

Je vous prie de prendre note que ces dispositions sont notamment applicables aux deux allocations exceptionnelles qui ont été attribuées aux agents du cadre permanent par application des lettres P. 672 du 5 mai et P. 1054 du 4 août 1944 et qui ont été également accordées aux auxiliaires à salaire mensuel qui reçoivent une rémunération déterminée par référence à la rémunération des agents du cadre permanent (mes lettres P. 861 du 16 juin et P. 1102 du 26 Août 1944).

L'allocation familiale exceptionnelle prévue par la lettre P. 1054 du 4 Août 1944 serait susceptible d'être attribuée aux intéressés sera versée au Secrétariat d'Etat aux Colonies au même titre que les allocations familiales.

LE DIRECTEUR,

CAMBONI C

COPIE à Messieurs les Directeurs des Services Centraux M<sup>2</sup> T<sup>2</sup> V,

SERVICE AD. INISTRATIFS Bureau du Personnel MT. 6 Sep. 1944  
VIEL.

2 Copie pour Arrondissements MT. TOURS, BRIVE, BORDEAUX, TOULOUSE,  
BEZIERS; pour application

PARIS, le Septembre 1944.

Le Chef de Division du Service Général

Signé : PESEZ

AG/Pg

BEZIERS le 13 mai 1943

21

VII-d-.130.00

MATERIEL & TRACTION

DIVISION DU SERVICE GENERAL  
( P.B.2 )

15 MAI 1943

1  
PIÈCES  
JOINTES

SEN  
AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX.

Suite à votre lettre PB.2 du 14 avril 1943, relative à l'utilisation comme auxiliaire de M/RASCOL Louis, ouvrier d'art aux Chemins de Fer de l'A.O.F.

Le Service Colonial de Marseille nous demande par lettre dont ci-joint copie, de mandater directement à M.RASCOL, les sommes qui pourraient lui être dues par la S.N.C.F. pour indemnités diverses (indemnités de déplacements, astreinte, primes de production).

Nous avions indiqué au Service Colonial que des indemnités seraient versées au Secrétariat d'Etat aux Colonies par la SNCF. au même titre que le salaire et qu'elles pourraient, à notre avis lui être versées par ses soins, en plus des émoluments normaux.

Je vous serais obligé de vouloir bien nous donner des instructions.

Actuellement, RASCOL ne perçoit aucune somme de la SNCF. Il perçoit du Service Colonial les émoluments suivants :

- Solde de grade : 23.500 frs. l'an moins 6% pour pension,
- Indemnité de séjour en France : 4.600 frs. l'an,
- Supplément provisoire de traitement : 9.000 frs. l'an.
- Charges de famille et salaire unique : 1.020 fr. par mois,
- Indemnité de service temporaire : 3.000 frs. l'an

L'INGENIEUR C.A.M.T.

*Emblé de répondre  
Béziers se trouve renseigné  
par la lettre adressée à l'adresse  
des armes*

AG  
MINISTÈRE DES COLONIES

MARSEILLE le 5 mai 1943

Service Colonial à Marseille

40 Boulevard de la Major

n° 3661

Monsieur l'I.C.A.M.T.  
BEZIERS

21

C O P I E

En réponse à votre lettre du 28 avril 1943, concernant les sommes dues pour indemnités diverses (déplacements, astreinte, primes etc.....) à M.RASCOL, Louis Chef ouvrier des Chemins de Fer de l'A.O.F. affecté provisoirement à la S.N.C.F., j'ai l'honneur de vous faire connaître que ces accessoires étant attribués en vertu des textes propres à votre administration et que le Service Colonial n'a pas à appliquer, il ne me paraît pas possible d'en effectuer moi-même le mandatement.

J'ajoute que ces allocations sont vraisemblablement influencées par des éléments variables suivant les conditions de travail, de domicile de rendement, tous éléments dont je n'ai pas connaissance, et que je n'ai pas qualité pour apprécier.

En particulier, le Service Colonial n'est pas avisé des déplacements pour raisons de service que M.RASCOL peut avoir à effectuer.

Il semble dès lors, plus opportun que ces accessoires soient mandatés directement par la S.N.C.F. seule qualifiée pour apprécier les droits et connaître les tarifs.

Je vous signale, enfin, qu'en raison de leur caractère, ces indemnités ne peuvent être imputées, même provisoirement au budget d'une colonie puisqu'il s'agit d'un service effectué dans la Métropole pour le compte d'une administration métropolitaine.

P. LECHEF DU SERVICE COLONIAL

COMBES

REGION DU SUD-OUEST  
EXPLOITATION  
Service Général  
3<sup>e</sup> Section B  
C.5

MINUTE

AG 30/6  
Paris, le 23 Juin 1943

21

Monsieur l'Inspecteur Principal  
à la Division du Service Général  
Comptabilité Matériel et traction

PARIS

agents des Chemins de fer  
coloniaux occupés à la  
S.N.C.F. en qualité  
d'auxiliaires.

Les dispositions de la lettre P. 9351 du 1<sup>er</sup> mai 1943 (votre référen-  
ce PB2 du 1/6/43) prescrivent l'envoi aux Services Financiers le 10 du  
mois M, d'un bordereau nominatif des agents des Chemins de fer Coloniaux  
occupés à la S.N.C.F. en qualité d'auxiliaires pendant le mois M-1.

La 3<sup>e</sup> Section A du Service Général de l'Exploitation, chargée de cen-  
traliser les renseignements à fournir pour l'ensemble de la Région du  
Sud-Ouest, nous demande la liste des auxiliaires utilisés par le Service  
M.T. depuis le mois de mai 1943.

Pour nous permettre de compléter la liste nominative que nous possé-  
dons par certains renseignements demandés, qui nous sont défaut, je  
vous serais obligé de veuillez bien donner aux établissements M.T. inté-  
ressés les instructions suivantes:

1<sup>e</sup> - Faire connaître à la 3<sup>e</sup> Section B du Service Général à  
Bordeaux, les grade et lieu de résidence de l'agent à la colonie.

2<sup>e</sup> - Indiquer, s'il y a lieu, entre les rubriques 44 et 52 de la  
minute préparatoire de soldes de la piqûre 4817, le nombre de jours  
d'absence autres que les repos réguliers ainsi que les motifs de ces  
absences.

EXÉDIE LE

1 JUIL 1943

LE CHIEF DE LA 3<sup>e</sup> SECTION B  
DU SERVICE GÉNÉRAL

.....

PB2 - Copie pour Arrondissements de TOULOUSE BORDEAUX BAIE TOULOUSE BESIERS  
avec prière de fournir au bureau du Personnel pour le 5 Juillet au  
plus tard, les renseignements demandés au 1<sup>e</sup> et de demander aux établis-  
sements de faire le nécessaire en ce qui concerne le 2<sup>e</sup>.

LE CHIEF DE BUREAU PRINCIPAL.

+ (PB2)

23/I2739

S.N.C.F.

Région du Sud-Ouest

Matériel et Traction

5ème Arrondissement

Vp.

Bordeaux, le 8 Juillet 1943

21

Monsieur le CHEF DU SERVICE  
du Matériel et de la Traction  
Division du Service Général  
Personnel (P.B.2)

AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX OCCUPES A LA S.N.C.F. EN  
QUALITE D'AUXILIAIRES

Suite à votre transmission P.B.2 du 1.7.43.

Ci-après, les renseignements demandés :

Noms & Prénoms	Etablissement d'emploi en France	Grade à la Colonie	Lieu de résidence à la Colonie
DAUNIS Marcel	Entretien de Bx-la-Bombe	Chef ouvrier d'Art	ABIDJAN (Côte d'Ivoire)
GRANGIER Adrien	-d°-	Chef d'Equipe	DAKAR (Sénégal)
MALBEC Aristide	Dépôt de Mont-de-Marsan	Chef ouvrier d'Art	THIES (Sénégal)
VIALANEIX Jean	Entretien d'Agen	Chef ouvrier d'Art	ABIDJAN (Côte d'Ivoire)
GAUTHIER Prosper	Dépôt d'Angoulême	Chef ouvrier d'Art	GUINGUINEO (Sénégal)

L'INGENIEUR C.A.M.T.

*Jean*

9 AOUT 1943

REPLIQUE DE LIBREVILLE

Tours le 7 Juillet 1943

Monsieur le Chef du Bureau du Personnel PB2  
PARIS

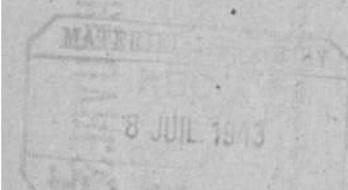
( Suite à la lettre C 3 du Service Général  
3<sup>e</sup> Section B du 23.6.43.)

Agents des Chemins de fer coloniaux occupés à  
la S.N.C.F., en qualité d'auxiliaires

HOUTS Fernand-Chef ouvrier d'art.  
Chemins de fer de l'A.O.F. ligne Konakry-Niger  
en résidence à Mamou-Guinée Française.

Pris note de faire le nécessaire en ce qui  
concerne le 2<sup>e</sup> de la lettre précitée.

L<sup>e</sup> INSPECTEUR DIVISIONNAIRE  
Chef de l'Entretien



IV e

21

Brive, le 2 Juillet 1943

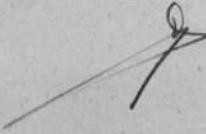
SERVICE GENERAL PB2  
-Q-:-:--:-:--:-

AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX

(Suite à votre transmission PB2 du 1-7-43 de la  
lettre de la 3<sup>e</sup> section B du Sce Gal du 23-6-43

Nous utilisons au dépôt de Périgueux  
M. BOTTIN Albert, Chef de dépôt à Guinguineo  
(Sénégal).

L'INGENIEUR CHEF D'AMT





S.N.C.F.  
RÉGION DU SUD-OUEST

EXPEDITEUR

Chef de Bureau Principal  
Secrétaire du Personnel  
16 Bd de l'Hôpital  
Paris

DESTINATAIRE

Chef d'Arrondissement  
à Tours  
à Bordeaux

Remis au P.R.I. à h m

Message passé à:

Tel. Tours: 328-1430

Bordeaux: 38-1630

le 8/7 1943

4049 MESSAGE TELEPHONE (1)

Texte du Message (suite au verso)

par retour de courrier  
Prévoir adresse d'urgence renseignement  
sur agents de chemins de fer coloniaux demandé  
pour 5 commandant.

Signature de  
l'Expéditeur:

Visa du fonctionnaire  
qualifié:

(1) le message urgent est barré d'un trait au  
crayon rouge.

Lith. A.C.M. 2 (487-4-40)

Bèziers, le 2 Juillet 1943

VII-d

DIVISION DU SERVICE GÉNÉRAL

(P.B.2)

20

AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX OCCUPES A LA S.N.C.F.

comme suite à votre transmission FB.2 du T<sup>e</sup> courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que nous utilisons 2 agents des Chemins de Fer coloniaux en qualité d'auxiliaires qui sont :

**LILLIADOR** Hubert, sous chef de dépôt des Chemins de fer du Niger aux ateliers Généraux de Konakry occupé en qualité de contremaître adjoint auxiliaire au dépôt de Béziers.

22 - M.RASCOL Louis, chef ouvrier d'art, des Chemins de fer de l'A.O.F. eux ateliers de Thiès (Sénégal) occupé en qualité d'ouvrier auxiliaire à l'Equipe des Lignes de Bédarieux.

Nous donnons les ordres nécessaires pour le 2<sup>e</sup>/ de votre transmission.

1. Ingénieur G.A.M.T.

5 111 1943

MATERIAL & TRACTION  
REQUISITION

mv 13.7.

PARIS le

juillet 1943

PB2

Monsieur le CHEF DE LA 3<sup>e</sup> SECTION B  
du Service Général -Exploitation

EXPEDIE LE

16 JUIL 1943

AGENTS DES CF COLONIAUX  
OCCUPES COMME AUXILIAIRES  
A LA S.N.C.F.

WR C.3 du 23.6.43

Je vous adresse ci-après les renseignements demandés par votre lettre susvisée relatifs aux grades occupés à la colonie par les agents des chemins de fer coloniaux occupés actuellement à notre Service .

- # HOUIS Fernand -chef ouvrier d'art - Maniou Guinée Française
- BOTTIN Albert - Chef de dépôt -Guinguinéo  
Dalni  
(Sénégal)
- PANNIS Marcel - Chef ouvrier d'art Abidjan  
(Côte d'Ivoire)
- , GRANGIER Adrien- Chef d'équipe -Dakar (Sénégal)
- MALEBC Aristide- Chef ouvrier d'art -Thies -d°-
- VIALANEIX Jean - Chef ouvrier d'art -Abidjan  
(Côte d'Ivoire)
- , GAUTHIER Prosper-Chef ouvrier d'art -Guinguinéo  
(Sénégal)
- # LLONG Raoul -Chef ouvrier Ppal - Dakar (Sénégal)
- # TIXADOR Albert - S Chef de dépôt -Konakry  
(Guinée Française )
- # RASCOL Louis - Chef ouvrier d'art - Thies  
(Sénégal)

LE CHEF DE BUREAU PRINCIPAL

*faire au BM  
par agent*

VIA 130.1°

PB2

Agent des Chemins de fer coloniaux  
occupés à la SNCF en qualité d'auxiliaires

( Suite à lettre PB2 du 1.7.43 )

Le seul agent des Chemins de fer  
coloniaux utilisé au 6<sup>e</sup> AMT à Toulouse  
est M<sup>r</sup> Llong Raoul chef d'ouvrier  
principal (après 66 mois) au Réseau Dakar-  
Niger en résidence à Dakar

Toulouse le 5 juillet 1943

L'Ingénieur Principal

Chef du 6<sup>e</sup> AMT

60.



SD 25.10

Paris, le

OCTOBRE 1944

MATEM

25 OCT 1944

EXPLÉDIE LE

25 OCT 1944

SECRETARIAT

PA 2

MINUTE

A.M.T TOURS.BRIVE.~~MONTEZAMBON~~.TOULOUSE  
BEZIERS

AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX.

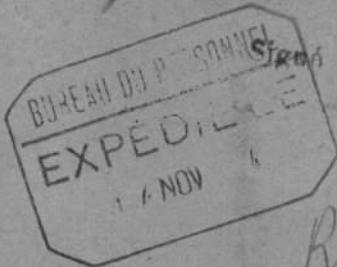
21

Notre transmission du 30.9.44

Je vous prie de vouloir bien nous faire connaître le plus tôt possible la date de cessation de service à la S.N.C.F. des agents des Chemins de fer coloniaux que vous utilisez

Cette affaire nous est rappelée par les Services administratifs.

LE CHIEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL.



Rappel fait à Beziers  
et à Bord de Daunis  
manqué  
13-11-44

**MINUTE**

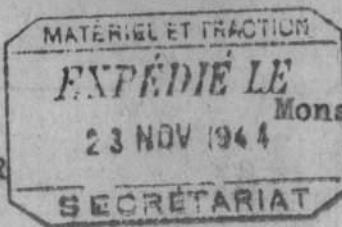
Paris, le

novembre 1944

bc

PA2

AGENTS DES CHEMINS DE FER  
COLONIAUX  
VR: du 25.9.44



Monsieur le Chef des Services  
Administratifs

J'ai l'honneur de vous donner ci-après la date de cessation de service à la S.N.C.F. des agents des chemins de fer coloniaux qui étaient utilisés par notre Service

fait savoir.  
LE CHEF DE LA DIVISION DU SERVICE GÉNÉRAL

Nom	Emploi et résidence	Date de cessation de service
BOTTIN	Ex-chef de dépôt à Guinoguinéo (Sénégal) utilisé comme contremaître adjoint auxiliaire au dépôt de Périgueux.	7.10.44
BART	Ex-chef ouvrier d'art aux Ch. de fer de l'A.O.F. utilisé comme CBO auxiliaire au Dépôt de Bergerac	9.10.44
GRANGIER	Ex-chef ouvrier d'art, utilisé comme ouvrier auxiliaire à l'Entretien de Bordeaux-La-Bombe	5.10.44
MALBEC	d° au dépôt de Mont-de-Marsan	1.10.44
STOLL	d° au dépôt de Bordeaux-St-Jean	23.9.44
VIALLANEIX	d° à l'entretien d'Agen	15.10.44
BUILLES	Ex-chef ouvrier d'art utilisé comme SCBRO auxiliaire au dépôt de Toulouse	19.10.44
JOSEPH	Ex-chef ouvrier d'art utilisé comme ouvrier auxiliaire au dépôt d'Auch	16.10.44
BORDA	Ex-chef d'Atelier utilisé comme SCBRO auxiliaire à l'Entretien de Toulouse	8.10.44
TIXADOR	Ex-s/chef de dépôt utilisé comme contremaître adjoint auxiliaire au dépôt de Béziers	15.10.44
RASCOL	Ex-chef ouvrier d'Art utilisé comme ouvrier auxiliaire à l'équipe des lignes de Bédarieux	16.10.44

Nous vous ferons connaître la date de cessation de service de M. DAUNÈS dès que notre arrondissement de Bordeaux nous l'aura signalé.

Signé : PESEZ

GOVERNEMENT PROVISOIRE  
de la

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DES COLONIES

Direction du Personnel  
(4<sup>e</sup> Bureau)

MINUTE

PARIS, le 15 septembre 1944

21

Le Ministre des Colonies  
à Monsieur le Directeur Général  
de la Société Nationale des Chemins de fer français  
Direction du Personnel  
68, rue St-Lazare  
PARIS, 9<sup>e</sup>

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir renvoyer dès que possible à ma disposition les fonctionnaires coloniaux qui ont été employés dans vos services à la suite de la rupture des communications, fin 1942, avec nos territoires d'outre-mer. La situation de nos colonies impose en effet le départ dans les plus brefs délais des agents qui doivent assurer la relève des fonctionnaires malades ou fatigués par un trop long séjour.

LE DIRECTEUR DU PERSONNEL ET DE LA COMPTABILITE

\*\*\*\*\*

Service Central P - 1<sup>e</sup> Division.

Copie adressée à M. le Directeur de la Région du S.O., en le priant de bien vouloir donner des instructions pour que les agents des chemins de fer coloniaux non concédés visés par ma lettre P. 9.681 du 5 août 1943 utilisés actuellement en qualité d'auxiliaire à la S.N.C.F. soient remis à la disposition du Ministère des Colonies, dès que les intéressés auront été avisés directement de la date de leur embarquement et me faire connaître pour chacun d'eux la date de sa cessation de service à la S.N.C.F.

Paris, le 21 septembre 1944

/LE DIRECTEUR

L'Ingénieur en Chef du Service  
Central P  
FATALOR

Copie à MM. les Directeurs des Services Centraux F.M.T.V.

Région du Sud-Ouest - Services Administratifs.

Monsieur le Chef du Service M.F.

Copie transmise avec prière de vouloir bien faire le nécessaire d'urgence et nous indiquer la date de cessation de service à la S.N.C.F. des intéressés.

Paris, le 25 septembre 1944

/le Chef des Services Administratifs  
signé: CARREAU.

LOSP  
APER T30 C

*Nœud*

PA.2 Copie pour A.M.T. TOURS, BRIVE, BORDEAUX, TOULOUSE, REZIERS avec prière de faire le nécessaire et de nous mettre sans retard en mesure de renseigner les Services Administratifs.

PARIS, le 30 septembre 1944

/LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GENERAL

*faire Nœud*

Signé : PESEZ



P.A.  
VI.A. 130.10/

Toulouse, le 23 Octobre 1944



Monsieur le Chef du Service du Matériel  
et de la Traction (Division du  
Service Général - Personnel  
PA 2)

AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX UTILISÉS COMME AUXILIAIRES

Comme suite à lettre PA 2 du 30.9.44, je vous donne ci-dessous la date de cessation de service à la SNCF des agents des chemins de fer coloniaux utilisés comme auxiliaires au 6<sup>e</sup> Arrondissement de Traction :

- BUILLES Prosper, chef ouvrier d'Art utilisé comme SCBO auxiliaire de TOULOUSE . . . . . 19.IO.1944
- JOSEPH Roger Chef ouvrier d'Art Ppal utilisé comme ouvrier chaudronnier au dépôt d'AUCH. 16.IO.1944
- BORDA Marcel, chef d'Atelier utilisé comme SCBRO auxiliaire à l'Entretien de TOULOUSE. . . . . 8.IO.1944
- BOTTIN , Chef de dépôt utilisé comme contremaître à l'Entretien de TOULOUSE (départé du Dépôt de Périgueux) . . . . . 8.IO.1944

L'Ingénieur CAMT,

Larue

22 OCT 1944

8.3

S.N.C.F.

Région du Sud-Ouest  
MATERIEL & TRACTION  
5ème Arrondissement

Vp.

BORDEAUX, le 20 OCTOBRE 44



Monsieur le Chef de la Division  
du Service Général  
Bureau Pa2.

Fonctionnaires coloniaux -

Suite à votre transmission Pa2 du 30.9.44  
de la lettre du 13.9.44 de la Direction du Per-  
sonnel (4ème Bureau) Ministère des Colonies  
et à notre lettre Vp du 17 Octobre courant.

L'ouvrier auxiliaire VIAILLEIX Jean, de  
l'Entretien d'AGEN a quitté la S.N.C.F. le 15  
OCTOBRE.

L'INGENIEUR C.A.M.T.,



17/3

S.N.C.F.  
REGION DU SUD - OUEST

MATERIEL & TRACTION  
5<sup>e</sup> Arrondissement

Bordeaux, le 17 octobre 1944

Monsieur le Chef de la Division du Sce. Général  
Bureau PA.2

21

FONCTIONNAIRES COLONIAUX.

Les ouvriers auxiliaires :

- GRANGIER Adrien, de l'Entretien de Bordeaux-la-Bombe
- MALBEC Aristide, du dépôt de Mont-de-Marsan
- STOLL René, du dépôt de Bordeaux-St-Jean

ont quitté la S.N.C.F. respectivement les 5 octobre, 1er octobre et 23 septembre 1944.

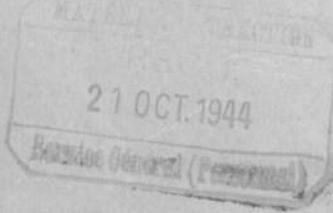
Les ouvriers auxiliaires :

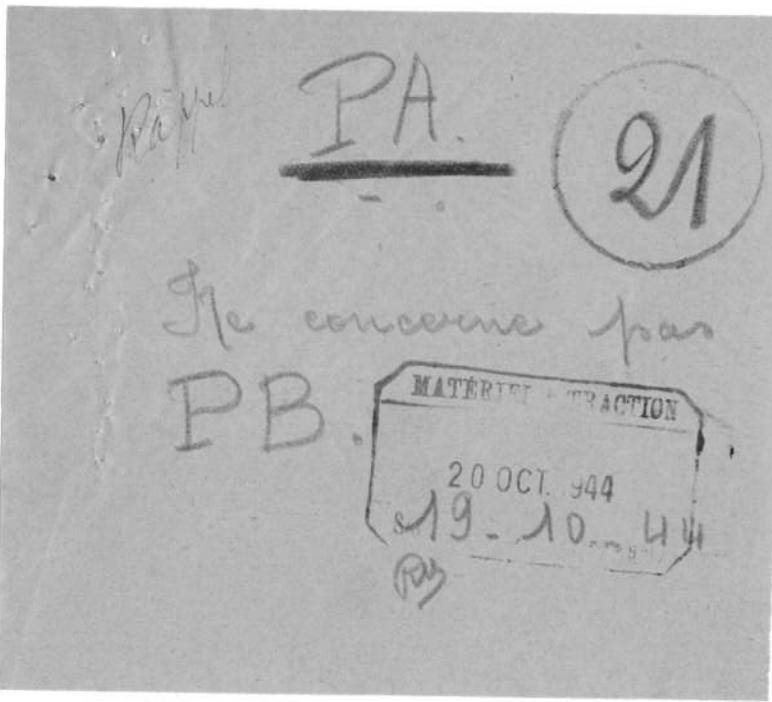
- ? DAUNIS Marcel, de l'Entretien de Bordeaux-la-Bombe
  - VIALLANEIX Jean, de l'Entretien d'Agen, a quitté la SNCF le 15.10.44
- sont encore en service. Nous vous ferons connaître en temps utile la date de leur départ.

M. GAUTHIER Prosper, ex-auxiliaire du dépôt, puis à l'Entretien d'Angoulême, avait quitté la S.N.C.F. le 22.8.44 étant muté à la Fonderie de la Marine, à Ruelle.

L'INGENIEUR C.A.M.T.

RMB





BRIVE, le 23 Octobre 1944

IV-e-130.10

DIVISION DU SERVICE GENERAL PA2

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

-AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX-

Suite à votre transmission du 30.9.44 de la lettre du Ministère des Colonies du 13.9.44-

Deux agents des chemins de fer coloniaux étaient utilisés dans les établissements du 4<sup>e</sup> A.M.T.

-M.BOTTIN Albert, chef de dépôt à GUINOGUINEO (Sénégal), utilisé comme contremaître adjoint auxiliaire au dépôt de Périgusux à compter du 2.6.43. Il a cessé son service le 7.10.44 à 17 heures.

-M. BART Eloi chef ouvrier d'art aux chemins de fer en A.O.F. utilisé au dépôt de Bergerac à compter du 1.9.43 d'abord comme ouvrier puis comme CBO auxiliaire. Il a cessé son service à compter du 9.10.44.

L'INGENIEUR CHEF D'A.M.T.



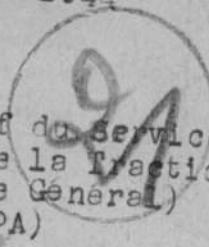
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. J.' or 'JJ'.

AG/PL

Béziers le 14 Novembre 1944

VII-d-.135

Monsieur le Chef du Service  
du Matériel & de la Traction  
(Division du Sce Général)  
Personnel-PA)



AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX  
(Votre lettre PA.2 du 25-10-44).

Les 2 agents des Chemins de Fer  
coloniaux TIXADOR Albert, du dépôt de Béziers  
et RASCOL de l'équipe des lignes de Bédarieux  
ont quitté leur service aux dates ci-après:

TIXADOR Albert, le 13-11-44.  
RASCOL Louis, le 16-10-44.



L'INGENIEUR C.A.M.T.

*[Handwritten signature]*

Bordeaux, le 16 Novembre 1944

Urgent

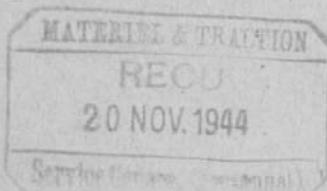
Monsieur le Chef de Bureau Opal.  
Personnel Dca 2

agents des chemins de fer  
colonial.

Suite à votre lettre Dca 2  
du 14 Novembre courant.

L'ouvrier auxiliaire Darnis,  
Marcel (agent des chemins de fer  
colonial) est encore en service  
à l'entretien de Bordeaux - la Bombe.

L'Ingénieur Chef d'Administration  
du Matériel et de la Production.



PA 2.

Agent des  
chemins de fer  
coloniaux

NR: PA 2 des  
25. 10. 44  
13. 11. 44

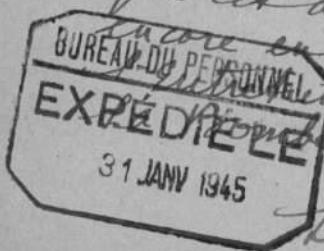
Arrondissement  
de Bordeaux

MINUTE

21

Je vous prie de  
nous faire connaître  
si l'ouvrier auxiliaire  
Dauvin, agent des  
chemins de fer coloniaux  
a cessé son service, et  
à quelle date.

Par lettre du 16. 11. 44  
vous nous indiquez  
que cet agent était  
<sup>encore en</sup> service à  
Bordeaux.



Le chef de Bureau

21/13

S.N.C.F.  
Région du Sud-Ouest  
Matériel et Traction  
5<sup>e</sup> Arrondissement

Bordeaux, le 5/2/1945



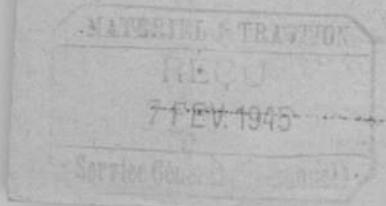
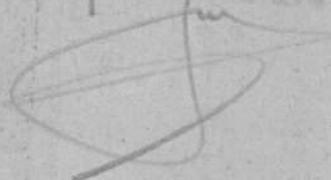
Monsieur le CHEF DE BUREAU  
PRINCIPAL  
Personnel Pa2

AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX.-

Suite à votre lettre Pa2 du 31 janvier 1945.

L'ouvrier auxiliaire DAUNIS Marcel est toujours en service à l'entretien de Bx-La Bombe.

L'INGENIEUR C.A.M.T.,



PA.2

LL

9.2



février 1945



Par lettre du 13.9.44 du Ministère des Colonies, dont copie vous a été donnée le 2.IO.44, il nous était demandé de remettre dès que possible à sa disposition les fonctionnaires coloniaux employés à notre Service.

Tous les agents des chemins de fer coloniaux que nous utilisions ont par suite cessé leur service sauf DAUNIS que vous nous signalez comme étant toujours utilisé à l'entretien de Bordeaux-la-Bombe.

Je vous prie de demander à DAUNIS la raison pour laquelle il n'a pas rejoint son poste au Ministère des Colonies, et nous renseigner le plus tôt possible.

LE CHEF DE LA DIVISION  
DU SERVICE GÉNÉRAL

Siglé: LISSACQ

10.2.45

27/20  
S.N.C.F.

Bordeaux, le 21 Février 1945

Région du Sud-Ouest

Entretien  
Bordeaux-La Bombe

Vp.

Monsieur l'Ingénieur C.A.M.T.  
Bordeaux.

- AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX -

Suite à votre transmission du 13.2.45

Je vous fais connaître que l'auxiliaire DAUNIS n'a pas l'intention de rejoindre son poste au Ministère des Colonies.

Cet agent, atteint par la limite d'âge, adressé à son ancien Service, une demande de mise à la retraite.

L'INSPECTEUR CHEF DE L'ENTRETIEN,  
ALARD.

Copie pour Monsieur le Chef du Service du Matériel et de la Traction (Division du Service Général PA2)

comme suite à sa lettre PA.2 du 12 février courant.

Vp.

Bordeaux, le 22 Février 1945  
L'INGENIEUR C.A.M.T.,

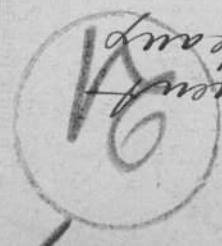


✓  
Vu par le Secrétaire  
Demandé à Post  
de nous tenir au  
courant 28.2.45

SH. 8. 3



Dear mother and father  
My sympathies are with you  
and friends in your trouble  
and misfortune. I am sending  
you all my best regards.  
All my love and regards  
to your wife & a brother  
of mine. All the best  
to all the children.  
Yours very truly  
John Morrissey



MINUTE

VR: Vp dtr  
Cetodius capensis  
G. d. f.  
Aegialioides  
M. 14

-25/25      29 juip MATERIEL & TRACTION  
S.N.C.F.      Bordeaux, le 6 juillet 1945  
Région du Sud-Ouest  
Entretien de BORDEAUX-la-BOMBE

9 JUIL. 1945

SERVICÉ GÉNÉRAL (PARIS/PA2)

Vp      Monsieur l'Ingénieur C.A.M.T. à

BORDEAUX

24

AGENTS DES CHEMINS DE FER COLONIAUX

Suite à votre transmission du 7-3-1945.

Je vous fais connaître que l'auxiliaire DAUNIS Marcel vient d'obtenir du Ministre des Colonies sa mise à la retraite à compter du 1-7-1945.

P.L'Inspecteur Chef de l'Entretien/  
Signé: ..... ROCHE

-----  
COPIE transmise à Monsieur le Chef de la Division du Service Général Pa2 comme suite à sa lettre Pa.2 du 5-3-1945.

Bordeaux, le 6 juillet 1945  
L'Ingénieur C.A.M.T.

Vp

Aud